

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du jeudi 25 novembre 1993**

**Plenaire vergadering
van donderdag 25 november 1993**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	182
COMMUNICATIONS AU CONSEIL:	
Cour d'arbitrage	182
ORDRE DES TRAVAUX	182
PROJETS D'ORDONNANCE, DE REGLEMENT ET BUDGETS ADMINISTRATIFS:	
Projet d'ordonnance contenant le second feuillet ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	182
Projet d'ordonnance contenant le second feuillet ajustant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	182
Deuxième ajustement du budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	182
Projet de règlement contenant le second feuillet ajustant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	182
Projet de règlement contenant le deuxième ajuste- ment du Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	182
Deuxième ajustement du budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	182
Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994	182

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	182
MEDEDELINGEN AAN DE RAAD:	
Arbitragehof	182
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	182
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE, VAN VERORDENING EN ADMINISTRATIEVE BEGROTINGEN:	
Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	183
Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgavenbe- groting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	183
Tweede aanpassing van de administratieve begro- ting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	183
Ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotings- jaar 1993	183
Ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgavenbe- groting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	183
Tweede aanpassing van de administratieve begro- ting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	183
Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelen- begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994	183

	Pages		Blz.
Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994	182	Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994	183
Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994	182	Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994	183
Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994	182	Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994	183
Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994	182	Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994	183
Budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994	183	Administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994	183
Discussion générale conjointe. — <i>Orateurs:</i> M. de Patoul, rapporteur, Mme Grouwels, rapporteur, MM. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, André	183	Samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heer de Patoul, rapporteur, mevrouw Grouwels, rapporteur, de heren Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, André	183
ORDRE DES TRAVAUX	188	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	188
PROJETS D'ORDONNANCE, DE REGLEMENT, BUDGETS ADMINISTRATIFS ET INTERPELLATIONS JOINTES AU BUDGET:		ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE, VAN VERORDENING, ADMINISTRATIEVE BEGROTINGEN EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:	
Projet d'ordonnance contenant le second feuillet ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	189	Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	190
Projet d'ordonnance contenant le second feuillet ajustant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	189	Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	190
Deuxième ajustement du budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	189	Tweede aanpassing van de administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	190
Projet de règlement contenant le second feuillet ajustant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	190	Ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	190
Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	190	Ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	190
Deuxième ajustement du budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	190	Tweede aanpassing van de administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	190
Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994	190	Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994	190
Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994	190	Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994	190
Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994	190	Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994	190
Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994	190	Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994	190

	Pages		Blz.
Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994	190	Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994	190
Budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994	190	Administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994	191
Interpellation de M. De Grave à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «l'existence de plusieurs conventions conclues par la SDRB en violation de la législation sur les marchés publics»	190	Interpellatie van de heer De Grave tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het bestaan van meerdere overeenkomsten gesloten door de GOMB in overtreding van de wetgeving op de overheidsopdracht»	191
Interpellation de M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «la révision du Fonds des communes bruxelloises»	190	Interpellatie van de heer Drouart tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de herziening van het Gemeentefonds voor Brussel»	191
Interpellation de M. Vandebussche à MM. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement et van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le classement et l'affectation future du bâtiment de l'INR sis place Flagey»	190	Interpellatie van de heer Vandebussche tot de heren Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering en van Eyll, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de klassering en de toekomstige bestemming van het NIR-gebouw aan het Flageyplein»	191
Interpellation de M. Zenner à MM. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures et Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «les moyens dont disposera la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer la promotion de ses entreprises à l'étranger»	190	Interpellatie van de heer Zenner tot de heren Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen en Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «de middelen waarover het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zal beschikken om zijn ondernemingen in het buitenland te promoten»	191
Reprise de la discussion générale conjointe. — <i>Orateurs:</i> MM. André, Moureaux, Debry, Vandebussche, Harmel, Vandebosche, Guillaume, Rens, Adriaens, Cornelissen, Mme Willame-Boonen, MM. de Patoul, Zenner	190	Hervatting van de samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren André, Moureaux, Debry, Vandebussche, Harmel, Vandebosche, Guillaume, Rens, Adriaens, Cornelissen, mevrouw Willame-Boonen, de heren de Patoul, Zenner	191

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 35.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 novembre 1993.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 25 november 1993 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

MM./de heren Drouart et/en Michel.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

Cour d'arbitrage

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage. Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (Voir annexe.)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan. Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (Zie bijlage.)

Ordre des travaux

Regeling van de werkzaamheden

M. le Président. — En sa réunion du 23 novembre 1993, le Bureau élargi a décidé de compléter l'ordre du jour des séances plénières des jeudi 25 et vendredi 26 novembre 1993, par la discussion et le vote d'une proposition d'ajout à l'article 9.3 du Règlement du Conseil.

Ce document est distribué sur les bancs.

Het Bureau in uitgebreide samenstelling in zijn vergadering van 23 november heeft beslist de agenda van de plenaire vergaderingen van donderdag 25 november en van vrijdag 26 november aan te vullen met de bespreking en de stemming van het voorstel tot aanvulling van artikel 9.3 van het Reglement van de Raad.

Pas d'objection? (*Non.*)

Is hiertegen geen bezwaar? (*Neen.*)

Il en sera donc ainsi.

Aldus is beslist.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

**BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION
DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE
1994**

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

**INTERPELLATION DE M. DE GRAVE A M. PICQUE,
MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT,
CONCERNANT «L'EXISTENCE DE PLUSIEURS
CONVENTIONS CONCLUES PAR LA SDRB EN
VIOLATION DE LA LEGISLATION SUR LES
MARCHES PUBLICS»**

**INTERPELLATION DE M. DROUART A M. PICQUE,
MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT,
CONCERNANT «LA REVISION DU FONDS DES
COMMUNES BRUXELLOISES»**

**INTERPELLATION DE M. VANDENBUSSCHE A
MM. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU
GOUVERNEMENT ET VAN EYLL, SECRETAIRE
D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION
DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU,
CONCERNANT «LE CLASSEMENT ET
L'AFFECTATION FUTURE DU BATIMENT DE
L'INRS PLACE FLAGEY»**

**INTERPELLATION DE M. ZENNER A M. CHABERT,
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTE-
RIEURES ET GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE,
CONCERNANT «LES MOYENS DONT DISPOSERA
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR
ASSURER LA PROMOTION DE SES ENTREPRISES
A L'ETRANGER»**

*Discussion générale conjointe des projets d'ordonnance,
des projets de règlement, des budgets administratifs
et des interpellations jointes aux budgets*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET
TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDE-
LENBEGROTING VAN HET BRUSSELSHOOFDSTE-
DELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR
1993**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET
TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGE-
MENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUS-
SELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET
BEGROTINGSJAAR 1993**

**TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE
BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-
LIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET
TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDE-
LENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUS-
SEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET
TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGE-
MENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLO-
MERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGS-
JAAR 1993**

**TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE
BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL
VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE
MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1994**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR
HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUS-
SELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET
BEGROTINGSJAAR 1994**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE
MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERA-
TIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE
AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1994**

**ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLO-
MERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGS-
JAAR 1994**

**AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTER-
PELLATIES**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER DE GRAVE TOT DE
HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE
REGERING, BETREFFENDE «HET BESTAAN VAN
MEERDERE OVEREENKOMSTEN GESLOTEN
DOOR DE GOMB IN OVERTREDING VAN DE
WETGEVING OP DE OVERHEIDSOPDRACHT»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART TOT DE
HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE
REGERING, BETREFFENDE «DE HERZIENING
VAN HET GEMEENTEFONDS VOOR BRUSSEL»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER VANDENBUSSCHE
TOT DE HEREN PICQUE, MINISTER-VOORZITTER
VAN DE REGERING EN VAN EYLL, STAATSE-
CRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER
BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU,
NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREF-
FENDE «DE KLASSERING EN DE TOEKOMSTIGE
BESTEMMING VAN HET NIR-GEBOUW AAN HET
FLAGEYPLEIN»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ZENNER TOT DE
HEREN CHABERT, MINISTER BELAST MET
FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN
EXTERNE BETREKKINGEN EN GRIJP, MINISTER
BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «DE
MIDDELEN WAAROVER HET BRUSSELS HOOFD-
STEDELIJK GEWEST ZAL BESCHIKKEN OM ZIJN
ONDERNEMINGEN IN HET BUITENLAND TE
PROMOTEN»**

*Samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen
van ordonnantie, de ontwerpen van verordening, de
administratieve begrotingen en van de aan de begrotingen
toegevoegde interpellaties*

**M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour
appelle la discussion générale conjointe des projets**

d'ordonnance et de règlement tels qu'adoptés par la commission et des interpellations jointes.

Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en van verordening zoals door de commissie aangenomen, en van de toegevoegde interpellaties.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. de Patoul, rapporteur.

M. de Patoul, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, tout d'abord, je voudrais remercier les services pour leur efficacité, leur collaboration et l'ensemble du travail qu'ils ont assuré dans le cadre des travaux traitant du budget.

Madame Grouwels réalisera le rapport des débats à propos des différentes divisions. Quant à moi, je me limiterai à faire le rapport de la discussion générale de la Commission.

Je ne présenterai pas l'avis de la Cour des comptes qui se trouve dans notre rapport (de la page 29 à la page 49), car je suis intimement persuadé que l'ensemble des membres de ce Conseil a lu ce document avec le plus grand intérêt.

En faire un bref résumé risquerait de le travestir. Je signale que la Commission a fréquemment fait allusion à ce rapport. Je ne doute pas que les différents intervenants y feront encore allusion au cours du débat.

J'aborde donc directement la discussion générale en soulignant que, dans son exposé introductif, le Ministre des Finances a noté que le feuillet d'ajustement budgétaire 1993, présente des dépenses réduites de 601,4 millions au total, de sorte que le solde net à financer apporte une légère amélioration de 17,9 millions.

Pour le budget 1994, le Ministre a remarqué qu'entre le 1^{er} janvier 1981 et le 1^{er} janvier 1993, la population de la Région bruxelloise a régressé d'environ 50 000 unités. Cette régression est systématique et progressive.

Le graphique de cette évolution se trouve à la page 8 du rapport. Le Ministre a rappelé également que le contexte institutionnel a été modifié et a présenté un impact financier. Tableau que l'on peut consulter à la page 9 du rapport.

En terme d'impact, le Ministre a signalé qu'il y aura dorénavant des dotations plus importantes résultant :

- des nouvelles compétences,
- de la liaison accélérée au PNB,
- de la scission de la province du Brabant,
- d'une absorption de la compétence fiscale de la province du Brabant, de l'introduction d'écotaxes comme nouvelle taxe régionale,
- de la possibilité de centimes additionnels régionaux sur la redevance radio et télévision,
- de la compensation pour la non-perception du centime additionnel sur le précompte mobilier, soit la main morte.

Il a affirmé aussi que les accords de la St-Michel entraînent de nouvelles dépenses pour la Région, soit un droit de tirage en faveur des deux Commissions communautaires et une dotation (suite à la scission de la province du Brabant) au profit des commissions culturelles. Il a alors présenté l'évolution des recettes (tableau p. 12).

Pour l'imposition des personnes physiques, la quote-part de la Région de Bruxelles-Capitale dans la masse totale de l'impôt des personnes physiques réellement perçu, a évolué de 1989 à 1993 de la façon suivante :

— 11,18 p.c. en 1989 — 10,34 p.c. en 1993.

Voir page 16 du rapport les estimations de recettes des impôts régionaux.

Par rapport aux dépenses, le budget comporte 50 235,2 millions de crédit d'ordonnancement soit une augmentation de 4,9 p.c. par rapport au budget initial de 1993.

Cette augmentation est due (selon le Ministre) intégralement au crédit de 2 000 millions qui, en vertu des accords institutionnels doit être prévu pour les droits de tirage de la COCOF et de la VGC. En effet, si l'on élimine également ce crédit pour déterminer la croissance réelle de la marge politique en matière de dépenses, on constate une faible diminution de 0,3 p.c. de 46 836,3 millions à 46 720,3 millions. A la page 19, le tableau donne l'importance de chaque division dans le total des dépenses réelles.

Le Ministre a ensuite exposé les perspectives d'avenir, en donnant divers scénarios que vous retrouverez dans le rapport de la page 19 à 28.

Durant la discussion générale le premier point abordé fut le problème de l'équilibre général du budget. Un membre a fait ressortir l'intérêt qu'offre le dépôt d'un second feuillet d'ajustement alors même que la loi coordonnée sur la comptabilité de l'Etat n'oblige pas le Gouvernement à le faire. Ce membre se montre satisfait que le Gouvernement ait pris maintenant l'habitude d'en déposer un systématiquement, car cela permet au Conseil d'être informé de l'état d'exécution du budget en cours au moment où il examine celui de l'année nouvelle.

Après quoi la Commission a débattu de la question du solde net à financer. Le Ministre se refuse à endetter de façon anormale les gouvernements futurs. Cependant, il ne veut pas priver ses Collègues des moyens nécessaires à la réalisation de leur politique. Il affirme que si le Conseil des finances estimait qu'un solde à financer plus important pouvait être supporté, il augmenterait dès demain le budget des dépenses, tant il reste d'objectifs à atteindre à l'intérieur de la Région.

Un autre membre de la Commission fit observer qu'à son point de vue, le Ministre sous-estime le montant des charges d'intérêt.

Effectivement, aux charges de la dette générale de la Région, il y a lieu d'ajouter les intérêts provenant de la dette débudgétisée et garantie. En outre, pour ce membre, on doit s'attendre à des problèmes de dépassement de crédit dans la division « équipement ». Plusieurs membres ont demandé que l'évolution démographique esquissée dans l'exposé global soit affinée par une analyse de l'évolution des catégories fiscales, une analyse des mouvements de population par communautés linguistiques. Le Ministre a communiqué un tableau qui se situe à la page 61.

Concernant le solde net à financer, pour un membre de la Commission, les normes du Conseil supérieur des finances doivent être interprétées avec prudence car elles font référence à des hypothèses bien précises et on aurait avantage à fournir un effort plus conséquent que celui recommandé par le Conseil supérieur, de manière à éviter toute mauvaise surprise. On remarque d'ailleurs que l'évolution des dépenses sur plusieurs années montre une accélération du rythme de l'ordonnancement à partir de 1992.

Second point de la discussion générale, l'évolution des recettes. La compensation pour la non-perception des centimes additionnels sur le précompte immobilier a été abordée par la

Commission. Un membre juge que le chiffre de 640,7 millions, repris dans l'exposé du Ministre, est surestimé. Ce que le Ministre a réfuté par une explication technique (page 64 du rapport).

Au sujet des écotaxes, plusieurs membres se sont étonnés du fait que le Gouvernement n'inscrive aucune recette pour cette nouvelle taxe. Le Ministre a rappelé que le but premier de l'écotaxe est de modifier le comportement du consommateur. Il faut, par conséquent, être prudent et attendre d'avoir une idée des résultats.

Un membre s'est soucié de savoir si le Gouvernement compte faire usage prochainement, d'une nouvelle recette en matière de centimes additionnels régionaux sur la redevance radio/télévision. Le Ministre a émis une réponse négative.

Un membre de la Commission a demandé la situation de la taxe régionale autonome pour 1992 et 1993. Le Ministre a répondu, réponse que vous retrouvez à l'annexe 1 du rapport. Un membre a rappelé les difficultés que soulève le paiement de la taxe par les organismes internationaux. Le Ministre a répondu que les organismes internationaux qui sont locataires d'immeubles paient d'une certaine manière puisque les propriétaires reportent la taxe sur les locataires.

Un membre de la Commission a regretté que le Ministre n'ait pas traité dans son rapport des multiples erreurs qui ont été commises lors de l'envoi des avertissements d'extrait de rôle. Le Ministre a reconnu que des erreurs ont été commises, mais il souligne le manque d'informations fiables dont a pu disposer l'administration pour élaborer la liste des redevables. Pour le Ministre, en 1994, les choses seront plus simples puisqu'il n'y a plus qu'un seul tarif soit 1 750 francs en dehors de la tarification au m².

La Commission a abordé les autres recettes comme le produit de ventes, le bonus de l'Agglomération, la valorisation de participations au capital, le remboursement de soldes budgétaires par l'ORBEM et la SLRB. Vous trouvez les réponses du Ministre aux pages 66 et 67 du rapport.

La Commission a alors abordé l'évolution des dépenses en commençant la discussion par le second ajustement du budget des dépenses pour 1993. Une discussion technique a eu lieu sur la présentation des tableaux dans la mesure où dorénavant sont comprises dans les divisions les dépenses de subsistance. Vous retrouvez dans le rapport à la page 70 et 71 des tableaux indiquant l'évolution des dépenses. Dans le tableau de la page 71, les dépenses de subsistance sont regroupées à la division 10, ce qui permet de comparer les années entre elles.

La Commission a alors discuté de l'évolution de la dette. Un membre a invité le Ministre à communiquer un tableau représentant la nature des emprunts, leur durée et les conditions de remboursement, ce qui figure à l'annexe 2 du présent rapport.

La Commission a abordé le problème de la scission du Brabant. Un membre a constaté que le Ministre avance des données chiffrées assez précises sur la recette que la Région devrait reprendre de la province de Brabant, et qu'il reste fort évasif en ce qui concerne les charges qui devront être assumées. Le Ministre a précisé qu'il ne souhaitait pas le faire dans l'immédiat et que l'on devrait y voir sans doute plus clair à la fin de l'année, suite aux résultats du groupe de travail mis en place par le Ministre fédéral de l'intérieur.

La Commission a abordé les questions liées au crédit variable, à la mise en place de l'administration régionale, discussion qui a permis à un membre de rappeler son attachement à la mise en place de l'Administration régionale. Le Ministre a répondu que la procédure d'affectation du personnel démarre au 1^{er} novembre.

La Commission a abordé les questions liées aux dépenses fixes. Un membre s'est inquiété face à l'évolution des coûts fixes et a demandé que le total des dépenses fixes et récurrentes soit comparé à l'évolution des recettes afin d'avoir une idée de la marge de manœuvre dont dispose le Gouvernement pour lancer de nouvelles politiques. La réponse du Ministre se retrouve à l'annexe 3 du rapport.

Il a précisé ensuite que si l'on tient compte des dépenses fixes et dépenses découlant des accords des grandes orientations prises en 1989 par le Gouvernement régional, il ne reste plus grand'chose pour lancer de nouvelles politiques. D'autant que les obligations des accords de la St-Michel réduisent encore plus cette marge.

La Commission a abordé les problèmes spécifiques des travaux publics et des voies de communication. Plusieurs membres se sont inquiétés du dérapage budgétaire qui pourrait survenir dans ce secteur. Pour ces membres, se référant à l'avis de la Cour des comptes, les crédits d'ordonnancement vont s'avérer insuffisants pour couvrir les travaux engagés, à moins que le Gouvernement n'ait l'intention de consacrer des moyens supplémentaires de paiement pour faire face aux échéances. Le Ministre a répondu qu'il n'était pas toujours aisé de gérer correctement les travaux dans le temps et que, dès lors, le Gouvernement a l'intention de préfinancer les dépenses excédant l'enveloppe prévue. La charge de ce préfinancement est imputée sur les budgets des années suivantes. Un membre de la Commission a estimé qu'il est anormal que le Gouvernement actuel engage ainsi son successeur. Le Ministre a répondu que la procédure choisie par le Gouvernement est préférable à toute forme de débudgétisation. Un membre a alors souligné que, dans le rapport de la Cour des comptes, le problème juridique posé par le transfert d'agents de la société STIB et par la conservation de leurs droits acquis, n'a toujours pas trouvé de solution.

La Commission a ensuite évoqué les exercices de compétence dévolus à la Région par organismes pararégionaux. Plusieurs membres ont interrogé les Ministres à propos de l'opération en cours de démantèlement de l'Administration des ressources naturelles au profit de l'IBGE. Un membre a exprimé sa crainte que ce phénomène ne se généralise et que l'on multiplie ainsi les petites structures autour de l'Administration centrale. D'autres exemples de ce type ont été cités par les membres de la Commission.

Pour satisfaire les exigences de contrôle sur les organismes pararégionaux, le Ministre a estimé qu'il faudrait contraindre ceux-ci à déposer un budget par programme afin de pouvoir évaluer les politiques qu'ils mènent et étendre le contrôle de l'inspection des finances à tous les organismes. Le Ministre s'est engagé à déposer une note allant dans ce sens, au Gouvernement régional. Un membre de la Commission a considéré que l'opération de transfert en cours entre l'Administration des ressources naturelles et l'IBGE présentait des objections sur un triple plan: la légalité, la transparence budgétaire et enfin, l'opportunité.

Le Ministre a expliqué que la décision de transférer une partie des agents de l'Administration des ressources naturelles a été prise dans un but de cohérence et qu'il était donc inutile de garder deux administrations pour mettre en œuvre une même politique. Le Ministre a également précisé que l'administration des ressources naturelles conservera uniquement la compétence sur le traitement des eaux souterraines. (*Applaudissements.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels, rapporteur.

Mevrouw Grouwels, rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal verslag uitbrengen over het tweede deel van de be-

sprekingen inzake de aanpassing van de begroting 1993 en de begroting 1994. Ik zal wellicht af en toe in herhaling vervallen met de heer de Patoul omdat bepaalde punten inderdaad verschillende keren aan bod zijn gekomen tijdens de besprekingen.

Na het beëindigen van de algemene bespreking zijn de verschillende Vaste Commissies in actie geschoten om de verschillende deelterreinen van de begroting onder de loupe te nemen. Ik wil hier kort verslag geven van de belangrijkste punten die daar besproken werden zodat de interessante besprekingen die in de Commissies werden gevoerd, ook hier weerklank vinden.

De Commissie voor de Financiën heeft de afdelingen 10, 22 en 23 grondig bestudeerd. Afdeling 10 omvatte in het verleden alle werkings- en personeelskosten van het Ministerie. In de ontwerpbegroting 1994 werden de personeelskredieten en de werkingskredieten uitgesplitst over de verschillende afdelingen, conform de regels inzake programmabegroting. De uitsplitsing kan ongetwijfeld nog worden verfijnd en de Minister neemt zich voor om dit bij de begroting 1995 ook te doen, alhoewel hij er op gewezen heeft dat ook hier grenzen zijn, zeker wanneer in een Ministerie de personeelsleden allen binnen eenzelfde infrastructuur werken.

Er werd ook aandacht besteed aan de contractuelen in de administratie. De Minister kondigde een ontwerp van ordonnantie aan dat de regels zal vastleggen voor de integratie van deze personeelsleden. Inzake herstructurering van de administratie en de herwaardering van het openbaar ambt werden reeds belangrijke stappen gedaan onder meer inzake harmonisering van de verschillende statuten.

De personeelsleden van de MIVB, die voor de gewestelijke administratie komen werken, behouden echter hun MIVB-statuut omdat zij aan een contractueel stelsel onderworpen zijn.

Het Brussels Instituut voor Milieu, BIM, neemt 270 personeelsleden over van de gewestelijke administratie. BIM en gewestelijke administratie zullen nauw samenwerken opdat de overdracht van de dossiers zo harmonieus mogelijk zou verlopen en het getransfereerde personeel geen nadeel zou ondervinden wat het administratief beheer van hun dossier betreft.

Bij de bespreking van afdeling 23 die handelt over de schuld van het Gewest werd geopperd dat er wel eens ernstige moeilijkheden zouden kunnen ontstaan binnen enkele jaren, voor de afbetaling van de afschrijvingslast. De Commissie voor de Financiën besliste dat er binnen afzienbare tijd een vergadering zal plaatsvinden om het globale schuldbeheer van het Gewest te onderzoeken.

De Commissie voor de Economische Zaken heeft de afdelingen 11, 13, 21 en 24 onderzocht. De Minister verklaarde dat inzake economisch beleid de oogmerken bereikt werden in de eerste vier jaar van de legislatuur en dat de vandaag te nemen maatregelen meer te maken hebben met een technische aanpassing dan met de ontwikkeling van nieuwe economische initiatieven.

Inzake buitenlandse handel heeft het Hoofdstedelijk Gewest nieuwe bevoegdheden gekregen in het kader van de Sint-Michielsakkoorden, die hoofdzakelijk betrekking hebben op de betoelaging van de Belgische kamers van koophandel in het buitenland, de federaties en de beroepsverenigingen en de handelsattachés. Hiertoe wordt ook in de nodige middelen voorzien. Inzake tewerkstelling wil de Regering de beperkte middelen waarover zij beschikt, optimaal gebruiken. De Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling kan gelukkig ook rekenen op extra-gewestelijke middelen. Zo zijn er toelagen van de Federale Staat en van het Europees Sociaal

Fonds in het raam van het begeleidingsplan voor werklozen. Inzake energiebeleid zijn er geen opvallende verschuivingen.

De Commissie voor het Leefmilieu, het Natuurbehoud en het Waterbeleid bestudeerde de afdelingen 18 en 19 en de begroting van het BIM. De bespreking van het leefmilieubeleid werd in hoofdzaak beheerst door de overdracht van het personeel van de ANHL, Administratie van de Natuurlijke Hulpbronnen en Leefmilieu, naar het BIM, Brussels Instituut voor Milieubeheer. Inzake waterbeleid komt er beweging in de dossiers van de collectoren, de stormbekkens en het zuiveringsstation Zuid, alhoewel bij dit laatste toch verschillende vragen gesteld werden. Het zuiveringsstation Zuid zal pas bedrijfsklaar zijn in 1996. In 1994 zal het Brussels Hoofdstedelijk Gewest naar alle waarschijnlijkheid overgaan tot het invoeren van een waterbelasting.

De Commissie voor de Binnenlandse Zaken, belast met de lokale besturen en de Agglomeratiebevoegdheden besprak de afdelingen 12.07, 14 en de begrotingen van het Gewestelijk Agentschap voor Netheid en van de Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp.

Het gewestelijk beleid inzake betaald personenvervoer per taxi is gestoeld op enerzijds een grotere veiligheid in de taxi's en anderzijds op de strijd tegen de neptaxi's, die hun activiteiten uitoefenen zonder vergunning en die geen belastingen en toeslagen betalen. De voorstellen van het Gewest inzake veiligheid hebben echter tot nu toe bij geen enkele taxi-exploitant respons gekregen. Er wordt een ontwerp van ordonnantie inzake reglementering van de bedrijven van huurwagens met chauffeur in het vooruitzicht gesteld.

Inzake de lokale besturen ging de aandacht vooral naar de nieuwe verdeling van het Gemeentefonds. Hierover zal geen ontwerp van ordonnantie worden ingediend. De Gewestregering zal een besluit bekend maken en de Minister zal de inhoud ervan in de Commissie Binnenlandse Zaken uiteenzetten.

Inzake de activiteiten van het gewestelijk Agentschap voor Netheid kreeg de Commissie een zeer gedetailleerde uiteenzetting van de verantwoordelijke Staatssecretaris. Interessant om te vermelden is dat de ophalingen van het huisvuil 's avonds uiteindelijk minder duur zijn dan de gewone ophalingen, ondanks een hogere loonkost, want het vlotter verkeer 's avonds maakt een betere organisatie mogelijk.

Wat de Brandweerdienst en de Dringende Medische Hulp betreft, werd aangekondigd dat er in de loop van 1994 opnieuw mogelijkheden zullen zijn om brandweerlieden aan te werven.

De Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting heeft de afdelingen 15 (Huisvesting), 16 (Ruimtelijke ordening), en 17 (Monumenten en Landschappen) onderzocht.

Inzake huisvestingsbeleid stijgen de middelen van de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij en van het Woningfonds. Inzake de minst-gegoeden worden de toelagen voor verhuiskosten en huurtoelagen voor personen die uit onaangepaste woningen worden gezet, behouden en wordt de hulp aan de VZW's die de integratie via de huisvesting beogen, verdergezet. Inzake ruimtelijke ordening gaan de initiatieven van de vorige jaren verder en worden ze eventueel bijgestuurd of aangevuld. De subsidies aan de gemeenten voor het openbaar patrimonium worden geheroriënteerd naar sportuitrusting, commissariaten en de verlichting. De subsidies aan de gemeenten voor het privé-patrimonium leggen een grotere klemtoon op stadsvernieuwing en de effectieve uitvoering van de wijkcontracten.

Inzake Monumenten en Landschappen blijven de twee grote onderdelen bestaan: subsidies aan eigenaren die restauratie-

werken uitvoeren aan beschermde gebouwen en ondersteuning van verenigingen die actief zijn in de wereld van het erfgoed.

De Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen bestudeerde afdeling 12.

Dank zij de samensmelting van het beleid inzake verkeer en dat van openbare werken, kon een dynamisch beleid worden ontwikkeld. Het gewestelijk verkeersplan zal een belangrijk element zijn van het globale gewestelijke ontwikkelingsplan, dat momenteel wordt uitgewerkt. Het meerjarenplan voor de investeringen voor een beter verkeer loopt ten einde. Het wordt vanaf 1994 opgevolgd door de beslissingen in het kader van het samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Dit akkoord heeft betrekking op initiatieven die de internationale rol en de hoofdstedelijke taak van Brussel dienen te bevorderen.

Er werd ook ingegaan op de reorganisatie van de vennootschap van de Haven van Brussel tot een autonome Brusselse vennootschap. Het economisch belang van het havengebied voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest werd door iedereen onderstreept. Ook op het vlak van de werkgelegenheid is het belang niet te ontkennen. De haven is immers goed voor meer dan 65 pct. van de Brusselse handarbeid.

Er werd uitgebreid ingegaan op de financiële situatie van dit departement. Een aantal werven hebben hogere kosten gehad dan oorspronkelijk was voorzien.

Alle werken van het project communicatiecentrum Noord (CCN) zullen voltooid zijn voor de zomer 1994 zodat de 1050 ambtenaren voor het einde van het jaar hun intrek kunnen nemen in de nieuwe gewestelijke administratieve zetel.

De bespreking van de begroting in de Vaste Commissies is dit jaar zeer vlot verlopen, zodat de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken reeds na een week het onderzoek van de adviezen van de Vaste Commissies over de algemene uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1994 kon aanvatten.

Hoewel alle verslagen van de Vaste Commissies een gunstig advies vermelden inzake de hun toevertrouwde afdelingen, heeft de Commissie toch in aanwezigheid van de verslaggevers een korte bespreking aan die verslagen gewijd.

Het onderzoek van het advies van de Commissie voor de Economische Zaken gaf aanleiding tot een reeks vragen over de gebrekkige invulling van de begrotingspost voor niet-economisch wetenschappelijk onderzoek. Ook de laconieke antwoorden van de Minister belast met economie in de Vaste Commissie dreigde het debat over deze begroting opnieuw te openen in de Commissie voor de Financiën. Er werd onder meer op gewezen dat de kredieten voor 1993 niet werden opgebruikt, terwijl voor 1994 opnieuw even grote bedragen aangevraagd worden.

De verslagen van de Commissie voor Leefmilieu, voor Binnenlandse Zaken en voor Ruimtelijke ordening gaven geen aanleiding tot bijzonder commentaar.

Naar aanleiding van het verslag van de Commissie voor de Infrastructuur belast met Openbare Werken en Verkeerswezen ging men opnieuw in op de financiële situatie van dit departement inzonderheid op de financiering van het begrotingstekort van de MIVB voor 1993 en op de voorfinanciering van sommige uitgaven van het Gewest door deze maatschappij. De Minister van Financiën verklaarde dat er een techniek is uitgewerkt die het Ministerie van Begroting en Financiën het mogelijk moeten maken de ordonnancerings van alle Ministers te toetsen aan de uitstaande bedragen van de vastleggingen. Van het Ministerie van Verkeerswezen verwacht men zo snel mogelijk een

overzicht van de uitgaande bedragen en de spreiding van de ordonnancerings van afdeling 12. Dit Ministerie zal tevens een aantal structurele maatregelen nemen, namelijk de invoering van een prijzencontrole, de beperking van de machtigingen en de oprichting van een geschillencommissie.

Na de bespreking van de adviezen van de Vaste Commissies is de Commissie voor de Financiën overgegaan tot de artikelswijze bespreking van de ontwerpordonnanties betreffende de tweede aanpassing van de begroting 1993 en van de begroting 1994.

De commissarissen besteedden in verband met de tweede aanpassing van de begroting 1993 aandacht aan het beheer van het gewestelijk herfinancieringsfonds van de gemeentelijke thesaurieën. De Commissie wil binnen afzienbare tijd een bespreking aan de globale thesaurie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de wijze van beheer wijden. Deze discussie zal gepaard gaan met deze over de globale schuld van het Gewest.

Verder merkten verschillende leden op dat alsmear meer middelen aan het BIM worden overgedragen. De controle van de Raad op de begroting van de pararegionale instellingen is minder uitgebreid dan deze op de begroting van de administratie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. De bezorgheid leeft dat deze en andere pararegionalen en ook de instellingen met een statuut *sui generis*, zoals de GOMB, een eigen leven gaan leiden, waarbij zelfs de Regering de controle over de situatie zou kunnen verliezen.

Wat de Regie van de Agglomeratie betreft die sedert 1987 reeds in vereffening is, heeft de Minister er zich toe verbonden het College van vereffenaars een verslag over de vereffeningstoestand te vragen en dit aan de Commissie voor de Financiën mede te delen binnen een termijn van drie maanden. Meer in het algemeen vraagt de Commissie, dat de middelen en uitgaven van de Agglomeratie vanaf volgend jaar in de middelen- en uitgavenbegroting van het Gewest geïntegreerd worden. Het Rekenhof gaat hiermee akkoord.

Vervolgens werden de ontwerpordonnanties betreffende de begroting 1994 besproken. Op de vragen over de inning van de gewestelijke belasting, deelde de Minister van Financiën mee dat reeds 90 pct. van de belasting op de gezinnen en de zelfstandigen werd geïnd. In 2 pct. van de gevallen werd de belasting verkeerdelijk tweemaal geheven. Deze toestand wordt nu rechtgezet. Vanaf 1994 zal dit probleem zich echter niet meer voordoen.

Begrotingstechnisch werd ook nog een opmerking gemaakt in verband met de omvang van sommige programma's. Door de programma's beter te structureren, kleiner te maken, zou men de toekenning van de subsidies beter kunnen controleren. De werkgroep van de Commissie voor de Financiën zal ter zake aanbevelingen doen.

Opnieuw werd opgemerkt dat de oprichting van tal van pararegionale instellingen, de bevoegdheid van de Regering echt uitholt. De Raad en zelfs de Regering kunnen moeilijk controleren wat er gebeurt met de grote bedragen die deze pararegionale instellingen ontvangen. Alle ontwerpen van verordening, zowel deze betreffende de tweede aanpassing van de begroting 1993 als deze met betrekking tot het begrotingsjaar 1994 werden meerderheid tegen minderheid aangenomen.

Graag wijs ik de raadsleden op de talloze interessante informatieve bijlagen bij dit begrotingsverslag, die het ons mogelijk maken onze controlerende bevoegdheid beter uit te oefenen.

Persoonlijk wijs ik er tot slot van dit verslag nog op dat de gesprekken in de verschillende Vaste Commissies en in de Commissie voor de Financiën zeer constructief zijn verlopen. De Regering moest een crisisbegroting indienen en bovendien

rekening houden met een afname van 2 miljard Sint-Michielsgelden van de gewestmiddelen. Zij is erin geslaagd de belangrijke sectoren, zoals tewerkstelling en leefbaarheid van de stad, te vrijwaren.

Ten slotte dank ik graag de Voorzitters van de Vaste Commissies en de verslaggevers voor hun grondige en snelle bespreking van de begroting. Mijn bijzondere dank gaat ook naar de verschillende Commissiesecretarissen en niet het minst naar de Secretaris van de Commissie voor de Financiën voor hun degelijk werk. (*Algemeen applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, nous avons déjà évoqué l'arrêté du Gouvernement concernant la répartition du Fonds des communes. A ce sujet, nous avons reçu l'avis du Conseil d'Etat. Celui-ci fait valoir que la modification de la loi sur la comptabilité de l'Etat précise qu'à défaut d'une base organique, il faut un dispositif spécial dans le manteau du budget, qui pourrait habiliter le Gouvernement à répartir le Fonds des communes sur base d'un arrêté. Il est à noter que cette loi date de 1991. Par conséquent, on aurait déjà pu agir dans ce sens en 1992.

Nous proposons donc un amendement à l'ajustement du budget 1993, qui irait dans cette voie. Toutefois, je tiens à vous préciser les intentions du Gouvernement. En effet, pour éviter une pratique annuelle de ce type, nous avons l'intention de déposer dans les plus brefs délais un projet d'ordonnance de façon à régler le problème dès 1994.

Pourquoi proposons-nous cela? Parce que de cette manière, nous disposerons de la certitude budgétaire, au bénéfice des communes, et nous écartons les risques juridiques de l'arrêté. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, le Gouvernement dépose un amendement concernant le manteau de l'ajustement.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous propose de suspendre nos travaux et de réunir immédiatement le bureau élargi pour que nous puissions envisager ensemble comment nous allons procéder. En effet, chacun peut s'en rendre compte, il s'agit d'un amendement qui n'est pas dénué d'importance. Nous devons donc examiner à quel moment et de quelle façon nous allons poursuivre nos travaux compte tenu de l'amendement déposé par le Gouvernement.

Dames, Heren, ik stel u voor de werkzaamheden te schorsen en onmiddellijk het bureau in uitgebreide samenstelling bijeen te roepen zodat wij samen kunnen overleggen hoe we zullen te werk gaan. Inderdaad, iedereen kan er zich rekenschap van geven dat het over een belangrijk amendement gaat. Wij moeten bijgevolg onderzoeken op welk ogenblik en op welke manier wij onze werkzaamheden zullen voortzetten, rekening houdend met het amendement ingediend door de Regering.

Je propose que nous suspendions immédiatement la séance pour nous réunir en Bureau élargi.

Ik stel voor onmiddellijk de vergadering te schorsen om in uitgebreid bureau samen te komen.

La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, votre proposition est sage. Je souhaiterais néanmoins souligner la légèreté du Gouvernement en la matière. La semaine dernière, à l'occasion d'une question d'actualité, nous avons en effet interrogé le Ministre-Président à ce sujet et nous lui avons rappelé qu'il ne respectait pas la procédure qu'il avait lui-même arrêtée, qu'il n'était pas

venu en commission et qu'il avait refusé tout débat. Aujourd'hui, il subit l'effet *boomerang*.

Nous allons donc maintenant voir comment on peut «l'aider» tout en espérant qu'il fasse un petit effort.

M. le Président. — La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering is geschorst.

— *La séance plénière est suspendue à 15 h 17.*

De plenaire vergadering werd geschorst om 15 u. 17.

— *Elle est reprise à 16 heures.*

Ze wordt om 16 uur hervat.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

En ce qui concerne l'ordre des travaux, voici la proposition du bureau élargi :

Wat de werkzaamheden betreft is het voorstel van het uitgebreid bureau het volgende :

Aujourd'hui, nous poursuivons nos travaux, c'est-à-dire la discussion générale conjointe des projets d'ajustements budgétaires 1993 et des projets de budgets 1994. Demain matin, à 9 h 30 en application de la modification de l'ordre du jour que vous avez reçue, nous examinerons le problème relatif à l'interprétation du règlement, que nous avons évoqué lors de notre précédente séance. Demain après-midi, à 14 h 30, aura lieu la réunion de la Commission des Finances. Bien entendu, les membres de la Commission recevront dès aujourd'hui les documents relatifs à l'amendement du Gouvernement ainsi que les documents qui soustendent l'amendement, c'est-à-dire l'avis du Conseil d'Etat et l'arrêté.

Vandaag zetten wij onze werkzaamheden voort, d.w.z. de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van de budgettaire aanpassingen 1993 en de ontwerpen van de begrotingen 1994. Morgenvoormiddag zullen wij om 9 u. 30 met toepassing van de wijziging van de agenda die u hebt ontvangen het probleem onderzoeken inzake de interpretatie van het règlement dat wij in onze vorige vergadering hebben aangehaald. Morgennamiddag zal om 14 u. 30 de vergadering van de Commissie voor de Financiën plaatshebben. De leden van de Commissie zullen uiteraard vandaag de stukken inzake het amendement van de Regering ontvangen evenals de stukken die het amendement steunen, d.w.z. het advies van de Raad van State en het besluit.

Il n'y a pas de vote demain après-midi.

Er is geen stemming morgennamiddag.

Il n'y aura pas de séance demain après-midi, en raison de la réunion de la Commission des Finances, à laquelle nous n'avons pas voulu fixer une durée limitée.

Morgennamiddag wordt er niet vergaderd omdat de Commissie voor de Financiën bijeenkomt en wij geen beperkte vergadertijd hebben willen opleggen.

Comme prévu, nous poursuivrons nos travaux ce soir à 20 heures après une interruption entre 19 et 20 heures, jusqu'à 22 heures.

Zoals is voorzien zullen wij na een onderbreking van 19 tot 20 uur, onze werkzaamheden vanavond om 20 uur voortzetten tot 22 uur.

Nous nous réunirons lundi après-midi à 14 h 30 pour examiner un rapport oral et écrit sur les travaux de la Commission des Finances, ainsi que l'amendement déposé par le Gouvernement. Si nécessaire, nous poursuivrons nos travaux le soir.

Wij komen maandagnamiddag samen om 14 u. 30 om een mondeling en schriftelijk gebracht verslag te bespreken over de werkzaamheden van de Commissie voor de Financiën, evenals het amendement dat door de Regering werd ingediend. Als dit nodig is, zetten wij onze werkzaamheden 's avonds voort.

Nous nous réunirons à nouveau lundi après-midi à 14 h 30 et lundi soir si nécessaire, puis mardi matin pour terminer nos travaux sur l'ensemble des ajustements budgétaires et des budgets. Les votes auront lieu à 11 h 30. Les questions d'actualité seront posées à partir de 11 heures.

Wij komen maandagnamiddag opnieuw samen om 14 u. 30 en zo nodig maandagavond, vervolgens dinsdagvoormiddag om de werkzaamheden over alle budgettaire aanpassingen en begrotingen te beëindigen. Er wordt om 11 u. 30 gestemd. De dringende vragen zullen vanaf 11 uur worden gesteld.

Nous continuerons la discussion budgétaire vendredi matin. Vendredi après-midi à 14 h 30 aura lieu la réunion de la Commission chargée d'examiner l'amendement du Gouvernement.

Vrijdagvoormiddag zetten wij de budgettaire bespreking voort. Vrijdagnamiddag om 14 u. 30 zal de Commissie bijeenkomen die belast is met het onderzoek van het amendement van de Regering.

Il n'y aura pas de séance publique vendredi après-midi.

Vrijdagnamiddag is er geen openbare vergadering.

La séance publique ne sera pas poursuivie vendredi après-midi. Elle reprendra lundi à 14 h 30 par le rapport complémentaire des travaux de la Commission des Finances sur l'amendement du Gouvernement. Si nécessaire, nous travaillerons lundi soir; et nous terminerons nos travaux mardi matin à 9 h 30, nous voterons à partir de 11 h 30. Les questions d'actualité sont prévues à partir de 11 heures.

De openbare vergadering wordt vrijdagmiddag niet voortgezet. Ze wordt hervat op maandag om 14 u. 30 met het aanvullend verslag van de werkzaamheden van de Commissie voor de Financiën over het amendement van de Regering. Zo nodig werken wij maandagavond en beëindigen wij onze werkzaamheden dinsdagvoormiddag om 9 u. 30; wij stemmen vanaf 11 u. 30. De dringende vragen zullen vanaf 11 uur worden gesteld.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le lundi après-midi est-il uniquement consacré à la discussion de l'amendement ou bien continue-t-on ensuite la discussion générale?

M. le Président. — Je vous rappelle que nous devons également entendre une interpellation qui n'a pas été jointe au Budget, qui a été reportée lors de la séance précédente. Il y a aussi la dotation du Conseil. C'est donc l'ordre du jour normal qui sera suivi mais lundi après-midi au début de la séance, nous entendrons le rapport complémentaire de la Commission des Finances.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques

désaffectés. — Mardi matin était prévue la Commission du Budget de la Commission communautaire commune.

M. le Président. — Nous allons devoir la reporter. Nous examinerons s'il est possible de la tenir mercredi.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Il faudra y être attentif car nous devons examiner ces dispositions en Assemblée réunie.

M. le Président. — Nous prévoyons une autre date pour la Commission communautaire commune.

M. De Grave. — Monsieur le Président, quand sont prévues les interpellations jointes à la discussion générale du budget?

M. le Président. — Nous entendons les interpellations après les orateurs mandatés par les groupes.

M. Harmel. — Nous continuerons ensuite nos travaux selon l'ordre du jour?

M. le Président. — Bien sûr, et nous entendons la réponse du Gouvernement avant la discussion de la dotation du Conseil et avant l'interpellation de M. Moureaux qui n'est pas jointe au budget. Sommes-nous tous clairement informés de la manière dont nos travaux vont se dérouler?

Mme Huytebroeck. — Les interventions relatives aux interpellations doivent-elles être développées lors de la discussion du budget ou après les interpellations?

M. le Président. — Il n'y a pas d'inscription d'orateurs dans le cadre des interpellations jointes aux budgets, les interventions se font dans la discussion générale du budget.

En effet, le règlement prévoit que lorsqu'une interpellation est jointe au budget, seul l'interpellant intervient. Mais, bien sûr, dans le cadre de la discussion générale, tous ceux qui le désirent peuvent intervenir.

Tout le monde est-il d'accord sur cet ordre des travaux? (*Assentiment.*)

Is iedereen het eens met deze regeling van de werkzaamheden? (*Instemming.*)

Nous reprenons à présent nos travaux tels que prévus. Je donne la parole aux différents membres inscrits dans la discussion générale.

Wij hervatten nu onze geplande werkzaamheden. Ik geef het woord aan de verschillende leden die zijn ingeschreven in de algemene bespreking.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

INTERPELLATION DE M. DE GRAVE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'EXISTENCE DE PLUSIEURS CONVENTIONS CONCLUES PAR LA SDRB EN VIOLATION DE LA LEGISLATION SUR LES MARCHES PUBLICS»

INTERPELLATION DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA REVISION DU FONDS DES COMMUNES BRUXELLOISES»

INTERPELLATION DE M. VANDENBUSSCHE A MM. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET VAN EYLL, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE CLASSEMENT ET L'AFFECTATION FUTURE DU BATIMENT DE L'INRS PLACE FLAGEY»

INTERPELLATION DE M. ZENNER A MM. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LES MOYENS DONT DISPOSERA LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR ASSURER LA PROMOTION DE SES ENTREPRISES A L'ETRANGER»

Discussion générale conjointe des projets d'ordonnance, des projets de règlement, des budgets administratifs et des interpellations jointes aux budgets

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGS- JAAR 1994

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

INTERPELLATIE VAN DE HEER DE GRAVE TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET BESTAAN VAN MEERDERE OVEREENKOMSTEN GESLOTEN DOOR DE GOMB IN OVERTREDING VAN DE WETGEVING OP DE OVERHEIDSOPDRACHT»

INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE HERZIENING VAN HET GEMEENTEFONDS VOOR BRUSSEL»

INTERPELLATIE VAN DE HEER VANDENBUSSCHE TOT DE HEREN PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN VAN EYLL, STAATSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE KLASSERING EN DE TOEKOMSTIGE BESTEMMING VAN HET NIR-GEBOUW AAN HET FLAGEYPLEIN»

INTERPELLATIE VAN DE HEER ZENNER TOT DE HEREN CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN EN GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «DE MIDDELEN WAAROVER HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST ZAL BESCHIKKEN OM ZIJN ONDERNEMINGEN IN HET BUITENLAND TE PROMOTEN»

Samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie, de ontwerpen van verordening, de administratieve begrotingen en van de aan de begrotingen toegevoegde interpellaties

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, après cet intermède tragico-comique, nous serons appelés dans les deux prochains jours, comme chaque année à pareille époque, à débattre du budget de notre Région pour l'année à venir.

Comme il en a maintenant pris l'habitude — la mauvaise habitude — l'Exécutif — ou plutôt, devrais-je dire, le Gouvernement, pour me conformer à la nouvelle terminologie institutionnelle — en a profité pour nous présenter un deuxième feuillet d'ajustement budgétaire pour 1993. Et nous voyons qu'il n'est pas sans poser certains problèmes.

C'est le cinquième budget que notre Conseil est appelé à voter.

Et pour la cinquième année consécutive, il me faudra, une fois de plus, déplorer l'absence d'arbitrage reflétant un véritable projet politique ainsi que le manque complet de contrôle de nos finances et les perspectives de plus en plus inquiétantes.

Nous sommes nombreux, dans l'opposition, mais également dans la majorité, à nous fatiguer de répéter certaines vérités à un

Ministre des Finances qui entend mais n'écoute pas. A moins qu'il ne s'en fiche.

Cette année, les discussions se sont traînées en commission sans vraie passion.

Il est un fait que la procédure budgétaire de notre Conseil est devenue on ne peut plus lourde et mérite d'être revue.

(M. Béghin, Premier Vice-Président, remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)

(De heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)

La double lecture budgétaire en Commission des Finances et en commissions permanentes empêche une lecture complète du budget.

La fragmentation des débats permet difficilement de dégager les lignes de force de la politique qu'entend suivre le Gouvernement.

Le Ministre des Finances a renvoyé systématiquement toute discussion sur les dépenses vers chaque Ministre concerné qui défend sa politique et son budget sans référence ni à la contrainte budgétaire globale ni à une politique commune.

La lassitude provient aussi du fait que l'expérience nous a appris le peu de cas que l'on peut faire des réponses fournies par les Ministres.

Si nous sommes fatigués de répéter à cette même tribune la même rengaine — certains diront le même disque —, nous ne sommes pas pour autant résignés.

La réalité, devrais-je dire, Monsieur le Ministre, la dure réalité, ne cesse de vous rattraper et de vous prendre en défaut.

En janvier dernier, nous avons ainsi vu que le solde net à financer pour 1991 s'était élevé à 8,8 milliards alors que vous aviez prévu à peine 5,8 milliards. Vous nous aviez expliqué, à l'époque, qu'il s'agissait d'une année exceptionnelle, que c'était l'effet d'un rattrapage et qu'à l'avenir, cela ne se représenterait plus.

A cette même tribune, le 29 janvier dernier, je vous démontrerais qu'en 1992, vous aviez connu un dérapage de l'ordre de 2,4 milliards. Une fois de plus, vous aviez contesté ces chiffres. Mais, vous disais-je, la réalité vous rattrape et toujours plus vite.

Dans l'avis que la Cour des comptes vient de donner le 27 octobre dernier sur la préfiguration des comptes 1992, elle conclut que le déficit de l'exercice pour 1992 — hors fonds organiques que nous avons toujours traités séparément — s'élevait à 9,5 milliards alors que vous annonciez, il y a un an encore, que celui-ci n'excéderait pas 7,1 milliards.

Comment voulez-vous que l'on vous croie encore ?

Ainsi, comment vous croire, Monsieur le Ministre, lorsque, pour le deuxième ajustement du budget 1993, vous nous parlez d'ajustement technique présentant même une amélioration — 18 millions — du solde net à financer ?

Comment vous croire lorsque l'on sait que pour la seule division Equipement et Travaux publics, le dérapage pour 1993 est d'1,4 milliard ? Ce chiffre a été confirmé par M. Thys tant en Commission de l'Infrastructure qu'à l'occasion de la réponse à l'interpellation que M. De Grave et moi-même lui avons adressée lors de notre séance du 20 octobre dernier.

M. Thys n'a pas nié l'existence de factures impayées au sein de son administration et a reconnu la nécessité impérieuse pour

lui, et donc pour le Gouvernement, de trouver 1,4 milliard de moyens de paiements supplémentaires.

Or, dans votre projet d'ajustement, pas un mot. Vous ne réservez pas un franc supplémentaire à cette division. Cuisiné en Commission de l'Infrastructure, le Ministre des Communications a confirmé son intention de financer ce besoin complémentaire d'1,4 milliard en postposant, du moins en partie, le paiement à la STIB de sa dotation annuelle, et ce, en violation complète du contrat de gestion signé par le Ministre lui-même, forçant par là même, la SRIB à dépasser ses autorisations d'emprunts.

Vous-même, Monsieur le Ministre des Finances, vous avez confirmé — je cite la page 76 du rapport — « que le Gouvernement a l'intention de préfinancer les dépenses excédant l'enveloppe prévue, la charge de ce préfinancement étant imputée sur le budget des années suivantes ». Plus loin, vous affirmez d'ailleurs que « le procédé choisi par le Gouvernement est préférable à toute forme de débudgétisation ». Je profite de l'occasion pour féliciter les rapporteurs de la qualité et de l'impartialité de leur travail.

J'ai déjà eu l'occasion de dire, lors de mon interpellation il y a un mois, combien cette technique de la fuite en avant, loin de résoudre un problème, ne faisait que le reporter en l'aggravant, tout en préaffectant, c'est encore plus grave, les budgets futurs, ceux de vos successeurs !

Mais comment en est-on arrivé là, Monsieur le Ministre des Finances ?

Le 18 juin et à la suite de la Cour des comptes, je vous mettais déjà en garde sur un dérapage probable dans le département de M. Thys.

Ainsi, fin avril, le Ministre des Communications et de l'Équipement avait déjà consommé plus de 55 p.c. des moyens budgétaires qui lui étaient octroyés.

Malgré différentes mises en garde de l'administration elle-même, de l'Inspection des finances, de la Cour des comptes et, excusez-moi, Monsieur le Ministre, de l'opposition, vous n'avez rien fait, si ce n'est réduire encore de 200 millions les moyens de paiement affectés à cette division.

Comment est-il possible de se tromper à ce point ? Un dépassement de plus de 80 p.c. des dépenses initialement prévues !

Comment est-il possible qu'un Ministre ait pu engager 96 p.c. et ordonnancer 100 p.c. de son budget au 30 septembre sans que vous n'ayez réagi ?

Très sérieusement, en page 100 du rapport, vous nous dites « qu'une technique sera mise au point qui permette au service du budget et des finances de contrôler les ordonnances effectuées pour les autres divisions... »

Quel aveu, Monsieur le Ministre ! Quel aveu d'impuissance ! Depuis cinq ans, vous vous contentez donc d'être le comptable du Gouvernement, vous vous contentez d'enregistrer les recettes de vos impôts et les dépenses de vos Collègues sans aucun esprit critique ni sans aucun système de contrôle, du moins c'est ce que l'on peut inférer de votre réponse.

Aucun système de contrôle non plus sur les emprunts réalisés avec la garantie explicite ou implicite de la Région par les paragonaux.

Ainsi, comment expliquer que, depuis 1992, la STIB emprunte systématiquement plus que les 2,104 milliards d'autorisations d'emprunts, inscrits dans le contrat de gestion et auxquels, chaque année, nous apportons notre garantie dans le manteau de notre budget ?

Comment expliquer également — nous l'avons appris en commission — le préfinancement par la STIB de l'acquisition de matériel roulant, avec l'aval de la Région mais en complète violation du contrat de gestion et des budgets que nous avons votés ?

Que dire également de certaines acquisitions récentes en leasing ?

Et que l'on ne vienne pas me dire que tout cela peut se faire sans la garantie, fût-ce implicite, de la Région ! Alors même que le Ministre des Communications confirme — c'est repris à la page 99 du rapport — que ces emprunts seront consolidés à terme par un emprunt bénéficiant de la garantie de la Région...

Comment peut-on d'ailleurs imaginer qu'un banquier, quel qu'il soit, puisse prêter à la STIB sans obtenir la caution de la Région qui lui fournit 65 à 70 p.c. de ses ressources ?

Globalement, quelle est la portée de votre projet d'ajustement s'il ne tient pas compte de l'exécution réelle des budgets ni de l'encours des emprunts ? Comment voulez-vous que l'on vous croie ?

Comment vous croire, quand vous persistez à surestimer de manière systématique les recettes ? Lors de l'analyse qu'elle a consacrée à la préfiguration des comptes pour 1992, la Cour des comptes constatait que vous n'aviez, en 1992, perçu qu'à peine 84 p.c. des recettes prévues par vous.

Dans le même ordre d'idées, vous maintenez aujourd'hui vos prévisions en matière de taxes régionales alors même que vous signalez vous-même — c'est en annexe 1 du rapport — qu'au 30 septembre, vous n'aviez perçu que 65 p.c. du montant prévu pour 1992, soit 700 millions de moins que budgeté.

Je ne parle même pas de la taxe pour 1993 dont vous avez inscrit la recette en 1993 et dont vous n'avez même pas enregistré le premier franc ! Je reviendrai sur vos estimations du rendement de cette taxe à l'occasion de l'examen du budget 1994.

Comment vous croire, également, quand vous maintenez des recettes dont vous savez pertinemment bien qu'elles ne seront jamais encaissées par la Région ?

Ainsi, il vous aura fallu quatre ans pour vous décider à supprimer une recette fictive relative à la mainmorte. Lors du premier ajustement, vous saviez déjà que vous ne toucheriez rien pour la mainmorte en 1993... et vous avez néanmoins, à l'époque, maintenu cette recette.

De même, aujourd'hui, à l'occasion d'une question qui vous a été posée en Commission des Finances relative au règlement du transfert de propriétés de l'État à notre Région, vous nous avez annoncé que tout était réglé, qu'en commission de concertation du 9 novembre, vous aviez procédé à une compensation entre les arriérés dus par la Région à la Régie des Bâtiments et le remboursement par l'État fédéral des arriérés qu'il devait à la Région pour l'entretien des parcs nationaux. Mais, j'ai beau chercher, aucun article budgétaire ne prévoyait des moyens de paiement pour les arriérés dus à la Régie des Bâtiments. Dans le cas contraire, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous donner l'intitulé exact de cet article ?

Par contre, nous trouvons bien dans le budget des Voies et Moyens, tel qu'ajusté en juin, une recette de 200 millions en provenance de l'État fédéral et relative à l'entretien de parcs nationaux. Cette recette, vous la maintenez alors que vous reconnaissez vous-même qu'elle ne sera pas perçue.

Autre exemple de la fuite en avant dans laquelle s'est lancé l'Exécutif : c'est la saga Brustart.

Il y a deux ans, le Ministre de l'Économie lançait à grand renfort de publicité, Brustart, société censée financer le démarrage des petites sociétés.

Jugeant son administration incapable de gérer cette initiative, le Ministre de l'Economie a confié une mission déléguée à la Société Régionale d'Investissements Bruxelloise.

Nous avons longuement discuté à l'époque de cette mission déléguée demandant au Ministre s'il était à même d'assurer le financement complet de l'opération. Je vous rappelle, Monsieur le Ministre des Finances, au cas où vous l'auriez oublié, qu'en cas de mission déléguée, la Région se doit de mettre les moyens financiers nécessaires à la disposition de la SRIB.

Maintenant que les moyens deviennent de plus en plus rares, tout est bon pour financer les politiques du Gouvernement.

Ainsi, il aura vraiment fallu vous pousser dans vos derniers retranchements pour vous faire avouer — c'est page 95 du rapport — et je vous cite, Monsieur le Ministre :

« En juillet 1993... » — le 15 exactement si mes informations sont exactes — « ... le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une proposition de réduction de capital de la SRIB à hauteur de 333,3 millions afin que les 75 p.c. revenant à la Région permettent le refinancement de la SA Brustart, filiale de la SRIB, créée en 1992... »

Et plus loin vous dites : « Depuis, une nouvelle formule de refinancement de la SA Brustart a été approuvée par le Gouvernement. Le capital de la SRIB reste par conséquent inchangé. »

Ce que vous ne nous avez pas dit, Monsieur le Ministre, c'est que lors d'un Exécutif, début octobre, vous avez mis en demeure la SRIB de souscrire pour 200 millions d'actions sans droit de vote de la SA Brustart et ce, avant le 30 octobre, autrement, vous mettiez en exécution votre décision de réduire le capital de la SRIB.

Je n'en ai pas trouvé trace, Monsieur le Ministre, dans les communiqués de presse hebdomadaires que le Gouvernement nous fait parvenir. C'est sans doute un oubli. Heureusement qu'il y a des vents favorables !

On peut se demander dans quelle mesure les partenaires privés qui possèdent 25 p.c. du capital de la SRIB ont apprécié les ukases de l'actionnaire majoritaire, en l'occurrence, la Région. Drôle de façon d'envisager le partenariat ! C'est manifestement un abus de droit qui régalerait tout juriste spécialisé en la matière.

Quoi qu'il en soit, et en ce qui nous concerne directement aujourd'hui, il s'agit là, irréfutablement, d'une débudgétisation puisque ces 200 millions auraient dû normalement provenir du budget de la Région.

Nous venons de voir dans quelle mesure le projet de deuxième ajustement que vous nous demandez de voter est peu crédible, purement technique, voire insignifiant en apparence. Il trouve toute son importance dans ce qu'il ne dit pas, dans ce qu'il ne montre pas.

A partir des seuls exemples que je viens d'évoquer :

— dérapage dans le budget de l'Équipement et des transports : 1,4 milliard;

— moins-value pour la recette attendue de la taxe régionale : 700 millions rien que pour 1992;

— recette fictive : au moins 200 millions rien que pour celle relative à l'entretien des espaces verts;

— débudgétisation : rien que pour le budget économique : 200 millions,

rien qu'à partir de ces quatre exemples, et sans tenir compte des multiples autres surestimations des recettes et sous-

estimations des dépenses, il y a là déjà 2,5 milliards d'écart entre la réalité et le budget ajusté que vous nous proposez de voter.

D'année en année, notre information s'améliore et sur ce point, il convient de vous féliciter, vous et vos services.

Mais, d'année en année, les ficelles que vous utilisez pour boucler vos budgets sont de plus en plus grosses.

Le budget 1994 est en équilibre, déclarez-vous à la presse le 12 octobre dernier. Miracle ! Vous avez réussi, une fois de plus ! Vous avez réussi comme chaque année à nous présenter un budget dont le déficit ne dépasse pas la norme maximale préconisée par le CSF soit 6,580 milliards. Par la vertu d'une sémantique toute belge, un budget présentant un déficit qualifié de « naturel » est considéré comme en équilibre.

Passons : l'important n'est pas là. L'important, c'est que vous ayez réussi contre vents et marées à maintenir le cap. Du moins sur papier.

Quelle gageure !

Après avoir réduit vos projets de dépenses de 8 p.c. en juin dernier à l'occasion du premier ajustement budgétaire pour 1993, vous le réduisez encore de 2,3 p.c. pour 1994.

Remarquable exercice de mystification comptable !

J'ai eu l'occasion, il y a quelques minutes, de vous montrer tout le crédit que l'on pouvait accorder à vos ajustements pour 1993.

Comment voulez-vous, dans ces circonstances, Monsieur le Ministre des Finances, que nous vous fassions confiance pour vos prévisions en 1994 ?

C'est vrai que, classiquement, les débats budgétaires dans beaucoup d'assemblées se résument à un affrontement entre majorité et opposition. La majorité, traditionnellement, approuve l'effort réalisé, souvent résultat d'un compromis. L'opposition, tout aussi traditionnellement, souligne les surestimations de recettes et/ou les sous-estimations de dépenses.

Nous n'éviterons sans doute pas ce cliché. Mais tout observateur objectif reconnaîtra que le passé plaide en notre faveur :

— 8,8 milliards de déficit en 1991, et vous en annonciez 5,8 milliards;

— 9,5 milliards de déficit en 1992, et vous en annonciez 7,1 milliards.

Pour 1993, tout porte à croire également que, hors artifices — dont nous avons déjà parlé — le déficit réel excédera vos prévisions de 2,5 à 3 milliards.

Côté SNF, et son corollaire, l'emprunt, là aussi, le rythme s'accélère : 3 milliards en 1991, 10 milliards en 1992, déjà 9,5 milliards fin septembre 1993. Et encore, cela ne tient pas compte de la dette débudgétisée ni de l'Agglomération.

Comment, sans changer de politique, sans changer les hommes, c'est-à-dire sans changer de Gouvernement, peut-on imaginer que ce budget sera respecté ?

En effet, à écouter vos différents collègues en commissions permanentes, ou en lisant les rapports, on ne perçoit aucune inflexion dans les politiques menées depuis cinq ans. Pas moins de travaux, pas moins de subsides, pas moins de personnel de cabinets. Bref, rien ne change, mais vous nous affirmez que tout cela entraînera néanmoins une réduction des dépenses.

Comment vous croire ? Mais y croyez-vous seulement vous-même ?

Comme pour le budget initial de 1993, vous avez construit votre budget à l'envers. C'est vrai que cela rime : « Chabert a fait son budget à l'envers »...

Comme l'année dernière, vous êtes parti de la norme CSF, de la dotation versée par l'Etat fédéral et des principales dépenses incompressibles pour déterminer par solde les autres postes budgétaires.

C'est de la grande alchimie : un peu plus de recettes par-ci, un peu moins de dépenses par-là; un petit compromis politique, pour terminer et le tour est joué.

Rien à voir avec une estimation des besoins réels. Le budget programme, les fiches budgétaires, tout cela c'est du show pour amuser la galerie, et quelques conseillers régionaux.

Seul compte votre objectif : ne pas dépasser la norme du CSF, du moins sur papier. Peu importe que le budget soit irréaliste. Peu importe que M. Thys doive honorer pour 2,5 milliards de factures en 1994 pour des travaux déjà terminés ou en cours d'exécution : le budget ne prévoit que 1,6 milliard de moyens de paiements.

Quant aux 900 millions restants et aux paiements résultant du milliard et demi d'engagements que le même Ministre est encore autorisé à prendre l'année prochaine, on verra.

Jusqu'à présent, on s'est toujours débrouillé. Alors pourquoi s'inquiéter ? Et puis, c'est bientôt fini. La facture sera pour les autres.

C'est vrai que ça sent la fin.

Sans modification de la loi spéciale du 12 janvier 1989, les élections auraient lieu, avec certitude, en juin prochain. Le budget 1994 n'aurait été qu'un budget de transition.

Certains Ministres n'avaient pas programmé de rester en place au-delà de juin 1994. Cela se ressent : ils n'ont plus de programme, plus de souffle.

Ce budget 1994 est purement factice, comptable et creux en ce qu'il ne reflète aucune volonté politique. C'est un budget de fin de règne qui ne mérite sans doute pas que notre Conseil lui accorde deux jours de débat.

Mes Collègues Hasquin, Cools, De Grave, Zenner et Guillaume s'étendront sur des aspects particuliers du budget des dépenses pour démontrer notamment l'inadéquation des moyens budgétés avec les objectifs politiques annoncés.

Je vais, quant à moi, me contenter de relever rapidement — avant de conclure — quelques incongruités du côté des recettes.

Ainsi, dans le budget, la mainmorte est-elle augmentée de 100 millions par rapport au montant nouvellement subsidié par l'Etat fédéral.

Interrogé à ce sujet en commission, vous avez, Monsieur le Ministre des Finances, signalé qu'il s'agissait du montant à réclamer aux autres Régions et Communautés au titre de compensation de la mainmorte pour les immeubles dont ils ont la propriété à Bruxelles.

Vous avez même ajouté que cela n'ayant pas été réglé par la loi spéciale, vous proposeriez prochainement une ordonnance en ce sens. Bonne chance ! Je ne suis pas sûr que même votre successeur en verra jamais la couleur. Donc 100 millions de recette fictive.

En ce qui concerne la taxe régionale, j'ai déjà mentionné, lors de la discussion relative au deuxième feuillet d'ajustement pour 1993, les écarts qui existent entre la réalité des perceptions et vos prévisions, Monsieur le Ministre.

Cet écart est essentiellement imputable au complément de taxe à charge des propriétaires de surfaces non résidentielles de plus de 300 m².

Il faut dire que votre estimation du parc immobilier bruxellois laisse pantois plus d'un professionnel. Vous vous basez sur un parc de 22 millions de m² de bureaux et de surface affecté aux commerces et à l'industrie.

Sachant que tout le monde s'accorde à dire que le stock de bureaux n'est pas supérieur à 7 millions de m² — vous citez également ce chiffre (page 66 du rapport) —, où trouvez-vous les 15 millions de m² restants ? Et ce, d'autant plus que les entreprises industrielles de moins de 1 500 m² et les commerces de moins de 300 m² sont exonérés de cette taxe additionnelle.

Rien d'étonnant que vous connaissiez des problèmes dans la perception de cette taxe. Vous est-il venu à l'esprit que ce sont peut-être vos estimations, vos informations qui sont incorrectes ? Toujours est-il que, sur base des informations que vous fournissez vous-même dans votre rapport, vous surestimez d'au moins 500 ou 600 millions les recettes de cette taxe.

Dans les recettes d'Agglomération qui sont de facto fusionnées avec celles de la Région, pourquoi accroître arbitrairement les recettes issues du pourcentage d'additionnel à l'IPP de 100 millions au moment où le revenu des ménages diminue et où vous demandez vous-même aux communes de revoir leurs prévisions à la baisse ? Sans doute ces 100 millions étaient-ils nécessaires pour l'équilibre de votre budget.

Je laisse à mon Collègue Hervé Hasquin, qui est aussi sénateur, le soin de prolonger dans notre enceinte la discussion entamée au Sénat sur les conséquences de la révision de l'index sur la dotation que nous verse l'Etat fédéral.

Cela aussi, Monsieur le Ministre, va affecter défavorablement nos recettes. Encore une mauvaise nouvelle pour vous...

(M. Pouillet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Pouillet, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op)

La Cour des comptes mentionne, dans son avis sur le budget, qu'alors que vous inscrivez 1,190 milliard de recettes au titre de financement de chômeurs remis au travail à charge de l'Etat fédéral, celui-ci n'inscrit que 1,010 milliard à son propre budget. 180 millions d'écart !

La réponse que vous donnez au rapport n'est guère convaincante.

Dans un budget, les recettes de type « vente d'immeubles, remboursement d'avances prototypes » relèvent généralement de la pure fiction. Elles servent à boucler le budget. Vous inscrivez cette année — pour la première fois — la vente d'immeubles en recette ordinaire à concurrence de 560 millions, à ajouter aux 380 millions déjà inscrits en recettes affectées.

L'inscription de ce montant pose plusieurs questions :

— Etes-vous certains d'obtenir ce montant et pour quel(s) immeuble(s) ?

— En supposant que tel soit le cas, comment bouclerez-vous — bouclerons-nous — le budget lorsqu'il n'y aura plus rien à vendre ?

Et enfin, sans que cela ait un rapport direct, si ce n'est avec la gestion du patrimoine immobilier régional, qu'en est-il de la Régie d'Agglomération ? Celle-ci est en liquidation depuis 1987.

Vous nous avez promis en commission de pouvoir disposer, dans les trois mois, du rapport du collège des liquidateurs. Pouvez-vous confirmer ces propos et nous dire comment et par qui ce Collège a été désigné ?

Au titre des recettes fictives, ou à tout le moins non récurrentes, je relève 339 millions ponctionnés sur les soldes de trésorerie de l'ORBEm et 105 sur ceux de la SRLB. Clairement, on racle les fonds de tiroir. N'est-ce pas, Monsieur le Ministre des Finances ?

Que dire d'ailleurs de cette recette mystérieuse relative à la valorisation de participation en capital reprise à concurrence de 175 millions et pour laquelle vous n'avez fourni aucune réponse en commission, Monsieur le Ministre ?

On peut ajouter à cette liste la taxe sur les nuisances — dont le rendement attendu est de 350 millions — qui est une nouvelle fois inscrite au budget sans que nous ne disposions à ce jour de la moindre ordonnance pouvant se justifier d'une base légale.

Sans doute faudrait-il encore réduire de 150 millions vos prévisions d'impôts régionaux pour les rendre conformes aux recettes réellement perçues en 1993.

Toutes ces recettes, surestimées, fictives ou inexplicables mises ensemble, se montent à 2,7 milliards. Il s'agit à tout le moins de 2,7 milliards de recettes suspectes.

Si on ajoute à cela au minimum 1 milliard d'impasse pour le seul budget d'Équipement et des Transports, c'est 3,7 milliards de déficit supplémentaire que nous venons de trouver. Vous comprendrez que j'en resterai là.

Imaginez le montant auquel nous arriverions si l'on grattait encore un peu plus, notamment du côté des débudétisations. Restons-en là. Nous finirions par déprimer.

On en arriverait à se réjouir avec vous, Monsieur le Ministre des Finances, lorsque vous constatez que si rien ne change, notre appauvrissement relatif par rapport aux deux autres Régions nous permettra de devenir bénéficiaires du mécanisme de solidarité prévu par la loi de financement. Ce sera en 2001 — suivant vos calculs —, Monsieur le Ministre.

C'est vrai que vous voyez loin puisque, suivant vos scénarios, notre situation devrait s'améliorer à partir de 2007. Et encore, à condition — c'est une de vos hypothèses — d'augmenter le rendement de nos impôts de 5 p.c. par an.

A long terme, apparemment, vous voyez bien, Monsieur le Ministre. Le problème, c'est votre analyse à court terme. La gestion du présent, ce n'est pas votre « truc ».

C'est bien de faire des projections à l'horizon 2010. Encore faut-il y arriver ! Comme disait Keynes : « *In the long run we are all dead.* »

Sans changement radical de politique, nous n'y arriverons pas. Redéfinir les priorités, c'est une nécessité. Aujourd'hui, nous allons droit à la catastrophe. Arrêtons le massacre.

Déjà, on peut percevoir dans le discours de certains membres du Gouvernement — et non des moindres — le souhait de passer la main; ou plutôt la patate chaude...

Changer de politique. Oui: c'est une question de survie. Mais préalablement à cela, il faudra réaliser un audit complet pour connaître l'ampleur de la catastrophe et identifier clairement les responsabilités.

M. Harmel. — Je veux des noms !

M. Hasquin. — Je veux des coupables !

M. André. — Je ne peux vous faire ce plaisir M. Harmel: cela accélérerait par trop votre ascension au sein de votre propre parti !

Vous comprendrez, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, que, dans ce contexte, pas plus qu'en 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993, le groupe PRL ne prendra pas la responsabilité de voter le projet de budget que vous nous proposez, un budget dans lequel nous ne croyons pas.

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le budget régional de 1994 est marqué par les restrictions, en raison d'une stagnation des recettes et d'une augmentation des dépenses. Mais M. Rens aura l'occasion d'y revenir dans la discussion générale.

Je ne sais pas s'il faut déjà parler, comme l'a fait M. Eric André, de dérapage du budget régional. En tout cas, il faudrait avoir une vue claire des causes de cette évolution que je ne qualifierai pas d'une façon théâtrale. Ce qui est exagéré est souvent insignifiant.

Cela étant, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré dans l'exposé introductif: « le budget des dépenses comporte 50 235,2 millions de crédits d'ordonnement, soit une augmentation de 4,9. Si l'on élimine — il valait mieux ! — les crédits relatifs aux amortissements de capital de la dette régionale, on constate que les dépenses totales augmentent de 4 p.c. Cette augmentation est due intégralement au crédit de 2 milliards qui, en vertu des accords institutionnels, doit être prévu pour les droits de tirage de la COCOF et de la VGC. En effet, si l'on élimine également ce crédit — on peut le faire avec beaucoup d'autres —, pour déterminer la croissance réelle de la marge politique en matière de dépenses, on constate une légère diminution de 0,3 p.c. des dépenses. »

Je me suis déjà insurgé contre le point de vue que vous avez développé en commission, Monsieur le Ministre, vous qui comme nous, appartenez à un parti qui a soutenu les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, les a négociés et les a votés. Selon vous ceux-ci sont responsables des difficultés budgétaires régionales.

Je crois donc qu'il faut rétablir les réalités. Pour ce faire, il faut les voir sur la période de sept ans qui a été retenue par les négociateurs pour calculer l'impact de ces accords sur les Régions et les Communautés. Si l'on fait cette analyse, on s'aperçoit que, dans la période considérée, c'est-à-dire de 1993 à 1999, il y a effectivement 17,2 milliards d'impact pour la Région bruxelloise. Ce n'est pas négligeable ! Si vous n'aviez pas prononcé cette phrase malheureuse, Monsieur le Ministre, votre résumé de la situation aurait été correct. Il faut, en effet, se souvenir que sur cette période, la Région va bénéficier — mes chiffres ne sont qu'approximatifs puisqu'il s'agit d'estimations et d'indexations —, de 4 milliards 700 millions pour la liaison au PNB; sur la même période, elle bénéficiera de quelque 4 milliards pour les transferts de compétences; d'environ 4,5 milliards en ce qui concerne la mainmorte; de quelque 2 milliards venant des écotaxes. Sur ce dernier chiffre, je resterai très prudent car personne ne peut réellement estimer l'impact qui résultera des écotaxes. Vous avez d'ailleurs raison de dire que si elles aboutissent à leur objectif, les recettes seront d'autant moins importantes que les résultats seront positifs dans l'évolution des habitudes des consommateurs.

M. André. — Monsieur Moureaux, aucun montant n'est inscrit. A ce jour, celui-ci est de zéro.

M. Moureaux. — Sans même envisager le crédit spécial «grands travaux» dont le Ministre-Président nous a parlé au cours de séances antérieures, je dirai, comme on le dit à Bruxelles, que c'est à peu près «pouf-pouf». C'est dire que, à peu de chose près, ce qui a été prévu comme dépenses lors des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, par d'autres mécanismes, améliore les rentrées de la Région.

Vous me rétorquerez peut-être: transfert de compétences. Bien entendu, cela entraînera des dépenses, mais je ne crois pas que vous ayez de grosses dépenses à effectuer en matière d'agriculture! (*Sourires.*) En ce qui concerne le commerce extérieur, je voudrais que notre nouveau Ministre en ce domaine — si j'ai bien compris, c'est M. Grijp — ...

M. André. — Vous non plus, vous ne savez pas?

M. Moureaux. — J'ai dit: si j'ai bien compris, Monsieur André, et, j'ai déduit cela de ses plaintes, qui m'ont surpris car il fait partie d'une formation politique qui a voté les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, et par là même, la régionalisation du commerce extérieur.

M. Cornelissen. — Si même ceux qui les ont votés ne savent pas, où allons-nous?

M. Moureaux. — Monsieur Cornelissen, j'écoute toujours avec respect — car nous sommes en démocratie — les critiques qui viennent du FDF ou du PRL sur des accords auxquels ils ne sont pas parties. Mais je suis plus étonné quand certains qui les ont soutenus et votés viennent ensuite les critiquer. J'estime que cela ne se fait pas.

En ce qui concerne la bonne utilisation des compétences, je voudrais souligner que les attachés commerciaux de l'Etat national ne me semblent pas s'être beaucoup inquiétés jusqu'à présent de la promotion du commerce extérieur de la Région bruxelloise. Se plaindre de cette régionalisation me paraît donc un peu cocasse.

Par ailleurs, j'espère que le Gouvernement régional bruxellois ne voudra pas avoir des attachés commerciaux dans tous les pays. Ce serait risible. La plupart des pays ne travaillent pas de cette manière. Un service bien organisé, avec des *missi-dominici* qui font de bonnes missions là où il y a des marchés à conquérir, est une méthode qui produit de bien meilleurs résultats que d'installer à grands frais, dans un hôtel particulier à Bangkok, un attaché commercial qui ne va rien rapporter à la Région bruxelloise. Donc, je voudrais demander aux Ministres, d'une part, de ne pas ridiculiser ce qu'ils ont soutenu et, d'autre part, de ne pas envisager des dépenses disproportionnées par rapport aux besoins de la Région bruxelloise dans les domaines qui nous ont été transférés.

A partir de ce moment, les transferts de compétences n'auront pas de duplication, je l'espère, si la Région bruxelloise les utilise bien. Je pense à la province du Brabant, au Fonds des provinces et aux recettes provinciales dont nous allons pouvoir disposer. J'espère que les dépenses ne seront pas doublées puisque les négociateurs de Saint-Michel et Saint-Quentin ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une province de Bruxelles.

Il me semble qu'il n'y a pas que des aspects négatifs. Des recettes supplémentaires doivent arriver et j'espère qu'elles ne seront pas gaspillées par la duplication de services avec ceux de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je voudrais aussi vous dire, Monsieur le Ministre, que si les 2 milliards de la COCOF et de la VGC sont la cause des malheurs, d'une année sur l'autre, la charge annuelle de la dette atteint 1,489 milliard.

M. André. — Et ce n'est qu'un début!

M. Moureaux. — Je constate les chiffres.

Il ne faut pas isoler ce chiffre de 2 milliards et omettre de citer celui de 1,489 milliard. Les contraintes financières qui nous sont imposées limitent évidemment les possibilités d'action du Gouvernement. Plus que jamais, il s'impose de définir les vraies priorités et d'agir avec le maximum d'efficacité.

L'enjeu majeur est bien entendu d'inverser l'évolution démographique. Cet objectif doit être celui des différents volets de la politique régionale. Pour l'atteindre, en effet, il convient d'agir sur l'offre de logement, le cadre de vie, la mobilité, la politique économique, l'emploi... C'est dans cette perspective que nous avons soutenu le gros effort demandé en 1993 pour préparer le plan régional de développement. Il s'agit en effet d'un outil indispensable pour renforcer la cohérence de l'action de tous les acteurs institutionnels bruxellois sur ces différents plans. Le PRD est aujourd'hui achevé et va pouvoir servir de référence à l'action du Gouvernement. Certains s'étaient inquiétés, au cours du débat budgétaire précédent, des importants frais d'études que le PRD nécessitait. Compte tenu de l'utilité de cet instrument, ce n'était pas excessif, d'autant plus que, comme l'a fait remarquer le Ministre-Président, les études élaborées l'ont été à concurrence d'un montant très inférieur à celui d'études similaires pour d'autres grandes villes. Cet important travail ayant été réalisé, le budget 1994 se traduit logiquement par une importante diminution des crédits d'études consacrés cette année à des études opérationnelles.

Dès que le PRD sera publié, nous en examinerons le fond avec attention. Je souhaiterais d'ailleurs, et cela paraît conditionner sa réussite, que ce plan soit strictement maintenu dans les limites des compétences régionales et qu'il ne comporte pas, comme certains le souhaitent, une régionalisation larvée de la culture.

J'ai noté les critiques émises en commission par l'opposition à l'égard de la Régie d'Agglomération en liquidation. Il est vrai que cette Régie possède encore certains biens — ce ne sont hélas que quelques «restes» par rapport à ce que la Régie d'Agglomération a possédé. Et l'on peut dire que si elle n'avait pas été forcée de liquider son patrimoine dans les plus mauvaises conditions par l'Exécutif présidé par M. de Donnée, la Région aurait aujourd'hui un patrimoine d'une valeur incomparablement supérieure à ce qu'il avait coûté à la collectivité.

Les choses étant ce qu'elles sont, il ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé. Mais je rappelle que la déclaration de l'Exécutif prévoit une régie foncière régionale et qu'une proposition d'ordonnance, signée par les représentants de plusieurs groupes de cette Assemblée, a été déposée sur le Bureau de la Commission compétente. Cette régie régionale, une fois créée, est tout naturellement appelée à hériter des biens de la Régie d'Agglomération en liquidation. Je constate d'ailleurs, avec satisfaction, que le budget prévoit des acquisitions foncières régionales qui s'inscriront dans le cadre de cette Régie régionale. Je rappelle aussi que ce point figure dans la déclaration du Gouvernement, qu'il a été jugé prioritaire par l'ensemble des groupes qui soutiennent le Gouvernement. J'attends donc, au nom du groupe socialiste, sa concrétisation. La division 12 «Equipements et déplacements» est l'un des gros postes budgétaires et concerne un département difficile. J'ai déjà exprimé ma satisfaction de voir regroupés dans une même division les travaux publics et les communications. Une telle approche permet d'orienter les moyens publics de façon plus équilibrée, notamment en matière de transports urbains. Même si l'on peut peut-être craindre que les crédits d'ordonnancement ne s'avèrent insuffisants pour couvrir les travaux engagés, le groupe socialiste est satisfait de la politique menée par ce départ-

tement qui tranche manifestement avec celle qui était en cours à l'époque de M. De Croo. On assiste à un embellissement d'endroits stratégiquement importants pour Bruxelles qui subit trop longtemps les cicatrices de grands travaux.

Une véritable politique est menée en matière de transports en commun. A cet égard, je tiens cependant à rappeler l'importance que revêt pour le groupe socialiste le prolongement de la ligne du métro jusqu'à l'hôpital Erasme. Il s'agit pour nous d'un investissement prioritaire par rapport à d'autres projets qui ont été avancés, par exemple, le bouclage de la petite ceinture. Les priorités soutenues par le Gouvernement et la majorité doivent être acceptées. Je ne demande donc pas au groupe ECOLO de les soutenir puisqu'ils ne font pas partie de cette coalition. Le groupe socialiste approuve la politique qui est menée en matière portuaire. La nouvelle société du port de Bruxelles est aujourd'hui en place et devrait permettre de concilier le développement d'une activité économique porteuse d'emplois — notamment peu qualifiés — avec un aménagement de qualité. J'attire cependant l'attention du Gouvernement sur le problème du renouvellement des entrepôts du port de Bruxelles. Il faudra bien, au cours d'un exercice ultérieur, aborder celui-ci et déterminer quels moyens il est possible de dégager pour permettre au port de rester opérationnel.

La politique de l'eau a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Notre vigilance s'exercera à propos de la mise en place de la nouvelle structure qui gèrera le programme d'assainissement et d'épuration. Il importe que les pouvoirs publics conservent la maîtrise de l'épuration des eaux. Bien qu'il ait été partiellement répondu aux remarques de la Cour des comptes en commission, on ne peut s'empêcher de relever la critique fondamentale de la Cour, à savoir le très faible taux d'exécution. Par ailleurs, le groupe socialiste souhaite la mise en place en 1994 de la taxe sur l'eau, déjà promise par le Ministre pour 1993. Un autre dossier semble peu évoluer depuis l'année dernière : la participation financière des entreprises aux travaux de renforcement des berges de la Senne. Il nous paraît difficilement acceptable que le seul secteur public supporte des charges pour une utilisation privée. Lors de la discussion du budget 1993, le groupe socialiste était longuement intervenu à propos des bassins d'orage, et plus particulièrement sur celui de la rue Gray. Un plan pluriannuel avait été déposé par le Ministre à cette occasion; il importe que ce plan soit respecté. En ce qui concerne la rue Gray, nous nous réjouissons de la signature d'une convention entre la Région bruxelloise, l'intercommunale du Maelbeek et un Bureau d'études pour l'élaboration du cahier des charges géotechniques. Un échéancier a été présenté, ce qui est incontestablement un motif de satisfaction.

J'en arrive à la politique économique. Le groupe socialiste est partisan d'orienter les aides vers un accompagnement des entreprises, des conseils de gestion plutôt que d'octroyer d'importantes primes à l'investissement et autres subventions en intérêt. Nous estimons également que les aides aux entreprises doivent avoir des retombées sur l'emploi bruxellois et que le système contractuel doit être généralisé dans ce sens. C'est dans cet esprit que nous avons participé aux travaux sur la nouvelle ordonnance relative à l'expansion économique qui a été adoptée par notre Conseil au cours de la précédente session. 1994 nous donnera l'occasion d'évaluer l'application de cette importante ordonnance ainsi que de celle que nous voterons bientôt sur le commerce extérieur.

L'emploi est bien sûr une préoccupation essentielle du groupe socialiste. Nous relevons donc avec satisfaction que, dans un budget marqué par les restrictions, le Gouvernement a pu trouver des moyens supplémentaires pour la politique de l'emploi. Cette augmentation est certes modeste — plus 2,15 p.c. par rapport au budget initial 1993 et plus 5,7 p.c. par rapport à l'ajusté — mais n'est pas négligeable compte tenu des

diminutions enregistrées par les autres postes. Les programmes de résorption du chômage constituent bien entendu la plus grosse partie des dépenses régionales en matière d'emploi. Je note que des initiatives intéressantes ont été développées et commencent à porter leurs fruits. Les primes à l'embauche, après un départ difficile, connaissent un succès croissant. Les partenariats en matière de recherche active d'emploi et d'insertion socio-professionnelle obtiennent des résultats probants en termes de mise à l'emploi.

J'insiste régulièrement lors des débats budgétaires sur la nécessité de maintenir des finances régionales saines. Car, je le répète, c'est là la condition de la survie de notre Région. Cette rigueur dans la gestion doit évidemment être relayée par une attention constante aux finances communales.

Mon frère, Philippe Moureaux, lorsqu'il était Ministre-Président, avait déjà mis l'accent sur ce point au moment où il avait été amené à constituer des réserves en faveur des communes. Le groupe socialiste constate avec satisfaction que cette préoccupation reste fondamentale pour le Gouvernement. Un gros effort a été effectué depuis le début de la législature pour la restauration de l'équilibre budgétaire des communes. Nous devons souligner, cependant, que le sauvetage financier de certaines communes ne pourra se réaliser que si l'on élimine les causes de leur déficit majeur.

Sur ce point, je souhaite des réponses et des engagements précis du Gouvernement. Le groupe socialiste n'accepte pas le report *sine die* de l'opération de restructuration et de refinancement des hôpitaux publics qui représente une priorité absolue pour notre groupe. L'assainissement des finances communales passe également par une nouvelle répartition du Fonds des communes — nous en reparlerons certainement dans les heures qui viennent — ...

M. André. — C'est un débat qui peut être intéressant.

M. Moureaux. — ... qui instaure des mécanismes de solidarité entre communes riches et communes pauvres. Le groupe socialiste appuie totalement la démarche adoptée par le Ministre-Président en ce domaine.

A propos de la division 15, qui concerne le logement, les chiffres sont assez inquiétants. Il convient d'être attentif au faible taux d'exécution de cette partie du budget. Je ne citerai pas les chiffres pour ne pas retourner le couteau dans la plaie. Mais nous savons que la politique du logement constitue un des axes prioritaires pour maintenir les habitants à Bruxelles. Au cours de la session précédente, notre Conseil a été appelé à voter le nouveau code du logement. Le groupe socialiste a activement travaillé à ce texte et l'a fortement amendé. Nous avons ainsi montré toute l'importance que nous attachons au logement social. Nous avons insisté sur la nécessité de dégager des moyens pour ce secteur.

En commission — et à la presse — le Ministre compétent a déclaré que les moyens d'investissement pour les logements sociaux seraient doublés, via le financement alternatif, d'ici la fin de l'année 1994 (800 millions prévus au budget, plus un programme complémentaire de 1,2 milliard sur lequel la SLRB a marqué son accord). Le groupe socialiste sera particulièrement vigilant quant à l'exécution de ces engagements, le passé n'étant pas favorable.

M. Cornelissen. — Monsieur Moureaux, puis-je vous interrompre ?

M. Moureaux. — Mais je ne vous attaquais pas, Monsieur Cornelissen. En tant que Vice-Président de la SLRB, vous n'êtes pas responsable de la politique menée par le Ministre.

M. Cornelissen. — Vous constaterez à la lecture des rapports, notamment ceux de l'institut que vous venez de citer, qu'au cours des années précédentes, les crédits ont été utilisés pratiquement dans leur totalité. On s'aperçoit qu'en général les projets ne sont exécutés qu'en fin d'année. Ceci est probablement dû à des retards lors des adjudications. Les méthodes de travail sont probablement à revoir mais ceci ne dépend pas toujours du Ministre.

M. Moureaux. — Monsieur Cornelissen, j'ai bien lu le rapport. Selon le Ministre du Budget, certains problèmes techniques expliqueraient le faible taux d'engagements dans cette division, mais la situation devrait être corrigée ensuite. Pour ma part, je lui fais confiance.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce n'est pas exactement ce que j'ai répondu. J'ai dit qu'effectivement les engagements n'avaient pas encore été très importants mais qu'au cours des années précédentes, les crédits étaient généralement tous utilisés en fin d'année. Il est donc prématuré de porter des jugements.

M. Moureaux. — C'est bien ce que j'ai compris. Vous m'avez rassuré.

Nous attendions simplement que les faits confirment les intentions. Vous donnez une explication technique, mais c'est le département qui devrait concrétiser tout cela. Je me suis réjoui de l'annonce de moyens complémentaires par le financement alternatif. Nous serons très attentifs à l'exécution concrète de ces engagements car il est vital pour la Région de conserver ou de faire revenir ses habitants. Dans ce domaine, c'est l'avenir de la Région bruxelloise qui est en jeu. Je suppose que nous sommes d'accord à ce sujet. Je suis certain que le Ministre Gosuin veillera à concrétiser ses promesses.

En ce qui concerne la division 12, relative aux équipements et déplacements, je pense que la population perçoit l'apport de l'institution régionale à travers les réalisations concrètes et je m'en réjouis.

En ce qui concerne la propreté publique, des améliorations perceptibles de la situation bruxelloise peuvent être portées au crédit du Gouvernement et la population s'en rend compte également.

Pour terminer, je dirai quelques mots en ce qui concerne la reconduction budgétaire du Fonds de cohabitation et d'intégration des communautés locales, en soulignant l'importance pour notre Région de prendre en compte les populations issues de l'immigration et plus particulièrement les jeunes.

Nous connaissons tous les difficultés qu'ils rencontrent (— et de mieux en mieux, il faut le souligner —) et les remèdes à y apporter sont urgents. Comme vous le savez, la Commission de Concertation a fait un gros travail et ses propositions, qui seront bientôt adoptées — je l'espère —, démontrent que si la politique menée jusqu'ici en cette matière a déjà apporté de nombreux résultats positifs, il faudra, à l'avenir faire des efforts conséquents dans bien des domaines de la compétence de la Région et pas seulement en matière de loisirs et d'animation.

Si nous voulons intégrer ces milieux de jeunes dans le monde du travail et leur donner la place à laquelle ils ont droit, il faut leur ouvrir toutes les portes de la société.

Le Conseil régional a voté cette année le code du logement dont certaines dispositions incitent les sociétés de logement social à créer des appartements pour famille nombreuse et cela sur tout le territoire de la Région bruxelloise et non uniquement

dans les communes centrales. Nous voudrions que ce type de perspective soit effectivement exécuté.

L'enseignement n'est pas de compétence régionale. Il reviendra donc aux instances compétentes de traduire les souhaits émis en la matière dans les conclusions de la Commission transversale.

Le chômage, le sous-emploi ou tout simplement le non-emploi, est le lot de beaucoup de jeunes, qu'ils soient d'ailleurs Belges ou étrangers. Mais il est navrant et alarmant de constater qu'à valeur égale, à diplôme égal, tous n'ont pas la même chance. Les pouvoirs publics ne doivent pas s'arrêter à ces constats, il leur faut prendre leurs responsabilités: primes à l'embauche, les incitants financiers sont évidemment des mesures bienvenues et qui doivent être poursuivies. Mais surtout il convient d'engager des jeunes d'origine étrangère à tous les niveaux de la fonction publique.

L'amélioration des quartiers est de plus en plus visible dans certaines communes bruxelloises, dans d'autres tout reste encore à faire. Les programmes régionaux, qui vont peu à peu se mettre en place, permettront d'amplifier cette politique.

Il ne suffira pas cependant de rénover les quartiers pour favoriser leur mixité. Le Gouvernement devra trouver des solutions pour permettre aux familles étrangères ou d'origine étrangère les plus défavorisées de s'installer partout dans la Région.

Des efforts sont fait au niveau de la police: amélioration du lieu de travail, allègement au niveau des tâches administratives. C'est évidemment positif et nous appuyons les initiatives prises en ce domaine. Néanmoins, c'est le caractère préventif qu'il faut mettre en avant. La dérive sécuritaire est dangereuse pour la démocratie et les droits individuels. La prévention passe, j'en suis convaincu, par une revalorisation du statut de certains travailleurs sociaux, comme cela est d'ailleurs prévu par le Gouvernement. Il ne convient pas, en effet, de s'investir quotidiennement pour un salaire dérisoire. Cette revalorisation peut également conduire les travailleurs sociaux en contact direct avec les adolescents issus de l'immigration à travailler à horaire décalé pour être présents dans les rues le soir et pour permettre l'ouverture des maisons de quartier en soirée.

Paradoxalement, ces maisons sont fermées aux heures où elles seraient les plus utiles. Ceci est dû à une mauvaise organisation et au sous-statut des personnes qui s'en occupent.

En ce qui concerne le Fonds de Cohabitation, je demande au Gouvernement régional la mise en place de plans couvrant plusieurs années. Seuls des plans de ce type pourront amener une plus grande stabilité dans le travail social et pourront permettre aux associations de travailler à leur mission plutôt qu'à l'élaboration de projets pour toucher les subventions.

Voilà les différents points sur lesquels je souhaitais intervenir au nom du groupe socialiste.

Notre collègue, M. Rens, qui est membre de la commission des Finances, aura l'occasion d'aborder des points techniques importants et de rappeler un certain nombre de préoccupations dans ce domaine.

En tout cas, la confiance du PS vous est acquise, Monsieur le Ministre. Mais elle est bien sûr liée à la fidélité au programme du Gouvernement et au respect des engagements qu'il a pris à l'égard du Conseil régional. Nous serons bien sûr particulièrement attentifs à cet égard. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comme chaque année, mon exposé se

décomposera en deux parties : après l'analyse et la critique des grands équilibres du budget, j'aborderai quelques divisions, plus particulièrement les divisions 14, 15, 16 et 17. Certains avant moi l'ont déjà dit, je pense, le budget que vous nous présentez, Monsieur le Ministre, est un budget marqué par l'austérité. Je remarque également le changement du ton que vous employez à cette tribune d'année en année. Après un optimisme que je qualifierais de béat, nous avons pu vous entendre dans un exercice d'optimisme « prudent », et maintenant, il faut reconnaître que votre discours relève d'un certain réalisme obligé, face à la réalité des chiffres. Je voudrais, tout d'abord, attirer votre attention sur les moyens d'action régionaux et leur diminution.

Les recettes augmentent de 3,5 p.c. soit d'un milliard et demi, ce qui est à peine supérieur à l'inflation.

Mais il faut être conscient que, de cette légère augmentation, doit être déduite la part réservée aux annuités, estimée aux alentours d'un milliard et demi, soit l'équivalent de ces 3,5 p.c., ce qui nous mène à une croissance nulle en francs courants. Il y a la charge nouvelle de 2 milliards, due aux accords de la Saint-Michel : s'il est vrai qu'en 1994 il s'agit essentiellement de charges, dans les années à venir, ces charges seront en grande partie, sinon totalement, compensées par des recettes nouvelles.

Une autre compensation, une sorte de cadeau fait par le Conseil supérieur des Finances, réside dans le fait que le solde net à financer a été revu à la hausse, une hausse d'un milliard et demi qui compense en grande partie les charges supplémentaires dues à la Saint-Michel. D'ailleurs, la justification du Conseil supérieur des Finances se base essentiellement sur ces compétences nouvelles.

Globalement, nous voyons donc une réduction des moyens de paiement de l'ordre d'un milliard, entre 1993 et 1994, soit 2,3 p.c. en francs courants, soit près de 5 p.c. en francs constants.

A cette constatation s'en ajoute une autre : l'avenir est peu réjouissant, et je citerai quelques éléments qui justifient cette vision pessimiste.

1° Tout d'abord, la tendance lourde que représentent l'exode urbain et l'appauvrissement d'une partie des Bruxellois.

2° Il y a aussi l'accroissement en 1995, des dotations aux Assemblées communautaires liées aux accords de Saint-Michel et de Saint-Quentin, dotations de 600 millions supplémentaires, alors que les effets positifs ne se feront encore que faiblement sentir. Le troisième élément dont il faudra également tenir compte pour l'avenir, il s'agit du milliard versé actuellement aux Fadels par l'Etat national pour le compte de la Région. Un accord d'annulation de la créance que nous avions vis-à-vis de l'Etat fédéral, la transforme en cinq fois un milliard, que l'Etat verse pour notre compte aux Fadels. Je crois que c'est à partir du budget 1996, sauf erreur de ma part, qu'il faudra trouver ce milliard supplémentaire. Quatrième élément : la problématique des annuités. Vous n'avez pas consommé toutes les capacités d'emprunt lors des premières années ; par contre l'Etat national, dans sa dotation IPP, nous verse des annuités, qui sont aujourd'hui consommées, puisque ces annuités sont supérieures à nos remboursements d'emprunts. Ces éléments risquent de compromettre l'avenir et d'aggraver l'austérité, sauf changement de politique ou de conjoncture. Outre l'effet des accords de la Saint-Michel, largement compensé par l'augmentation du solde net à financer, la cause principale de la contraction des recettes est la diminution de la dotation IPP. C'est encore plus inquiétant lorsque l'on compare le poids relatif de Bruxelles par rapport aux autres Régions. Entre 1990 et 1994, la part de Bruxelles dans les dotations aux Régions a chuté de 11,1 p.c. à 10 p.c. soit une diminution de 10 p.c. en quatre ans. Ce phénomène est dû à l'appauvrissement d'une partie des Bruxellois,

ainsi qu'à l'exode urbain. Je citerai quelques chiffres pour illustrer mon propos. Dix-huit mille habitants ont quitté la Région de 1989 à 1991, soit six mille habitants par an. Si nous prenons la peine de décomposer ces chiffres sur base de ceux que vous avez fournis dans l'exposé général, nous nous apercevons que le solde migratoire interne — le bilan des transferts entre Bruxelles et les deux autres Régions — est de dix-neuf mille habitants par an. Heureusement, ces chiffres sont compensés par les mille naissances annuelles — le solde naturel — et les douze mille personnes provenant du solde migratoire externe. Par conséquent, si le dépeuplement de Bruxelles est quelque peu ralenti, c'est grâce à l'immigration. Le rappel de la déclaration de l'Exécutif de 1989, dont un des objectifs prioritaires était le maintien ou l'augmentation du nombre d'habitants, montre l'échec flagrant de la politique poursuivie jusqu'à présent.

J'en arrive aux conséquences pour le « budget utile ». J'entends par là le budget débarrassé des sommes affectées aux dotations des Commissions communautaires et au remboursement de dettes. La réduction est de l'ordre de 5 p.c. Comme l'a dit M. André, on continue à racler les fonds de tiroirs, on gratte du côté des para-régionaux. Je dirai que c'est de bonne guerre ; il est logique que tout le monde participe. Toutefois, cela peut entraver les politiques menées par certains organes.

Deuxième problème déjà largement évoqué : la débudgétisation. Le meilleur exemple en est l'impasse budgétaire de 1,4 milliard, face à laquelle vous vous trouvez pour les travaux publics. Vous les faites préfinancer par la STIB, et vous les récupérez dans les quatre à cinq années à venir. Cela signifie que vous limitez les moyens d'action du futur Gouvernement de deux à trois cent millions par an. Bien entendu, une diminution des dépenses est prévue. Vous avez dû réduire le budget de la quasi totalité des divisions. Il est vrai que vous étiez habitués à un train de vie relativement élevé.

Avec 70 p.c. de dépenses obligatoires, auxquelles s'ajoutent tous les engagements pris — et l'on sait que l'encours de la Région est fort important — ce n'est pas facile. Vous avez dû pratiquer le report de dépenses, réduire les programmes en cours. Certains investissements auront été la cible privilégiée de cette politique. Nous pensons que cela pose un grave problème pour la Région bruxelloise, laquelle se trouve en de nombreuses matières dans une situation de sous-investissement. Notamment en matière environnementale, liée à la qualité de la vie ou en matière sociale. Je ne prendrai que l'exemple des logements sociaux.

Monsieur le Ministre, j'ai déjà évoqué cette problématique et je crois qu'il est important que l'on en prenne tous conscience : à côté de la dette financière, préoccupante, qui nécessite notre attention, se creusent aussi une dette sociale et une dette écologique.

Il faut être conscient que certaines dépenses, non réalisées aujourd'hui, risquent de coûter plus cher demain. Nous sommes conscients que la marge de manœuvre est étroite, mais c'est une raison de plus d'utiliser au mieux les moyens budgétaires disponibles.

Nous pensons qu'en la matière doit exister un critère absolu de référence : celui de privilégier les investissements qui favorisent la qualité de la vie en ville, qui rendent les quartiers agréables à vivre, qui réduisent les nuisances. En priorité, dans les quartiers qui en ont le plus besoin.

D'après une étude réalisée à la demande de M. Picqué, « Habiter Bruxelles », une vaste enquête a été menée auprès des ménages : quelles sont les caractéristiques souhaitées, lesquelles sont rejetées concernant les quartiers ?

Ce sont toujours des critères de qualité de vie qui priment. Les deux matières les plus souhaitées sont : pour 86 p.c. des

réponses, le caractère calme et aéré; pour 82 p.c., la présence d'espaces verts. En revanche, les caractéristiques rejetées sont la présence de grandes avenues à forte circulation pour 80 p.c.; les nuisances dues au bruit pour 56 p.c.

On remarque que les aspects fiscaux ne sont pas les critères de localisation des personnes, mais bien les critères liés à la qualité de la vie.

Nous ne dirons pas que rien n'a été fait en quatre ans. Mais nous devons constater que la politique du Gouvernement a manqué de cohérence, de transversalité entre les différentes politiques. Ce mot transversalité fut fort à la mode en 1989; depuis lors, malheureusement, on ne l'a pas beaucoup entendu ni surtout vu appliquer.

Nous sommes donc persuadés que l'objectif premier de toute la politique du Gouvernement doit être l'amélioration de la qualité de la vie en ville. Et les habitants suivront. Si l'on veut maintenir, ou mieux faire revenir, les habitants à Bruxelles, c'est par l'amélioration de cette qualité de la vie que l'on y parviendra.

A mon avis, le budget recèle des erreurs de stratégies vis-à-vis de cet objectif. Un exemple sur lequel je reviendrai encore est celui de la SDRB. On remarque des dépenses de 400 millions par an pour mener une politique dite de rénovation, qui est en fait une politique de démolition-reconstruction, absolument pas sociale et dont on peut sérieusement douter de l'efficacité. L'étude «Habiter Bruxelles» utilise le terme de «mythe du retour à la ville des revenus moyens». Il me semble que la priorité doit être de maintenir les gens qui s'y trouvent avant que d'espérer en faire revenir.

Le même raisonnement peut être établi en matière d'environnement où la prévention coûtera toujours moins cher que la réparation des nuisances. Ceci est valable en ce qui concerne la politique des déchets, de l'eau, de la pollution de l'air.

Le Gouvernement, comme tout un chacun, doit se poser la question: la ville est-elle plus agréable et plus attrayante aujourd'hui qu'en 1989? La réponse est mitigée, et franchement négative dans certains secteurs; je songe à l'incapacité d'enrayer l'augmentation de la pression de l'automobile dans la ville.

Une autre constatation à faire à la lecture de ce budget, c'est une impression de fin de règne. Nous sommes en fin de législature et cela se sent: il y a un manque de dynamisme et une absence d'initiatives nouvelles.

La pratique des enveloppes budgétaires, par Ministre ou par parti, a pour conséquence de geler la répartition en fonction des accords politiques de 1989. Mais les choses évoluent, les besoins changent: malheureusement, les budgets eux évoluent peu. Même au sein de chaque division, les évolutions sont rares; je vous l'ai dit, cela sent la fin de règne.

J'en arrive au problème de la maîtrise financière. L'existence d'une dette publique est normale, surtout lorsqu'on analyse les mécanismes de financement de la loi de 1989. Le vrai problème est la maîtrise de cette dette, et plus globalement la maîtrise des finances publiques.

Je vais maintenant vous faire un rapide historique. Que voyons-nous?

En 1989-1990, aucun emprunt n'a été contracté. C'est magnifique. Vous pensez gérer en bon père de famille. Bien entendu, la cause ne se retrouve pas tellement dans la qualité de votre gestion mais plutôt dans la mise en route très progressive du Gouvernement, et donc de sa politique. Surtout, n'oublions pas l'existence de «cagnottes»: il s'agit des fameux soldes des fonds budgétaires, qui contenaient plusieurs milliards et qui ont

permis ce que j'ai envie d'appeler le camouflage du niveau réel des dépenses. Ces dépenses auraient nécessité de recourir à un emprunt beaucoup plus tôt en l'absence de ces «cagnottes».

En 1991, nous voyons apparaître le premier emprunt de 3 milliards. Ce n'est apparemment pas inquiétant.

L'inquiétude vient lorsqu'on voit les comptes de 1991. En effet, le déficit de cette année est supérieur de 2 milliards au solde net à financer. Vous avez alors tenu un discours très rassurant, suivant lequel il s'agissait d'un rattrapage des années précédentes. On aurait pu vous accorder crédit s'il s'agissait vraiment d'un rattrapage, c'est-à-dire si c'était un cas relativement ponctuel. Le problème de ce dépassement en termes de déficit par rapport au solde net à financer se trouve dans sa récurrence. C'est là que le vrai danger se situe puisqu'il y a installation d'un rythme supérieur à nos moyens réels.

De fait, en 1992, on voit 10 milliards d'emprunt, ainsi qu'un déficit supérieur de plus de 2 milliards, au solde net à financer autorisé.

En 1993, nous observons déjà des emprunts de l'ordre de 9,5 milliards alors que le solde net à financer n'est que de 7,4 milliards. Apparemment, le rythme de dérapage de 2 milliards se confirme. Il ne faut pas non plus oublier la débudgétisation de 1,4 milliard, que j'ai déjà évoquée avec le préfinancement des travaux par la STIB.

Vous avez raison de nous dire qu'il faut voir le déficit cumulé. Fin 1992, le déficit autorisé cumulé était de 20,7 milliards. Je cite le chiffre que vous donnez vous-même en page 64 de votre exposé: le déficit réel d'exécution des budgets est de 17,4 milliards. Or, il ne faut pas oublier que 4,3 milliards s'ajoutent à ce montant, dépenses liées au budget 1992 qui ont été payées au cours des premiers mois de 1993. Cela veut dire que, par pure vue de l'esprit, si l'on arrêta les comptes ou si la Région arrêta son activité fin 1992, on constaterait un déficit de 21,7 milliards. Ce serait donc supérieur au solde net à financer autorisé cumulé.

Bien sûr, les soldes du passé, la cagnotte vous a permis de réduire ce déficit. Mais cela montre à l'évidence que si ces soldes du passé vous ont donné un peu d'oxygène, cette bonbonne s'épuise rapidement et la Région entière risque bientôt d'étouffer sous le rythme trop rapide de nos dépenses.

La maîtrise financière qui pose problème ici est importante car il n'y a rien de plus grave que de devoir stopper des actions engagées, de reporter des investissements annoncés. Il y va de la crédibilité de la Région et des pouvoirs publics en général.

Depuis trois ans, on vous annonçait que vous deviez réduire le rythme de vos dépenses. Vous avez dû le faire aujourd'hui et vous devrez encore le faire demain.

Je l'ai déjà dit, ce n'est pas de gaieté de cœur que j'insiste sur ce point puisque, par ailleurs, je constate un sous-investissement dans de nombreux domaines régionaux. Mais les dettes des pouvoirs publics, qui s'emballent, sont finalement toujours payées par les plus pauvres.

Nous pensons donc que maîtriser le déficit et la dette aujourd'hui, c'est ne pas obérer les capacités de la Région à mener demain des politiques sociales et à garantir son autonomie dans le futur.

Cela fait plusieurs années que nous contestons votre capacité à maîtriser les finances régionales.

Nous en sommes de plus en plus convaincus et inquiets. Cette inquiétude est d'ailleurs renforcée lorsque nous entendons certains groupes de la majorité réclamer des investissements importants en dehors de toute logique économique en matière de

transports publics. Je pense à l'intervention de M. Moureaux sur le métro Erasme dont le discours est en totale contradiction avec la volonté affirmée de gestion parcimonieuse des finances publiques. Je fais allusion au passage de son intervention sur le transfert des compétences provinciales. N'oublions pas que ces investissements tout à fait étrangers à toute logique économique — il suffit de se référer au rapport de l'Ombudsman de la STIB pour confirmer cet avis — vont obérer dans le futur tant les capacités d'investissement de la Région que ses capacités de frais de fonctionnement. En effet, on sait parfaitement que si cette ligne est un jour construite, elle entraînera d'importants frais d'exploitation dans le futur, ce qui posera d'énormes problèmes à la STIB. Il y a là un syndrome de Zeebrugge qu'il convient d'éviter. En effet, de la part des groupes qui soutiennent cette proposition de prolongement jusqu'à Erasme, il ne s'agit nullement d'une logique de fonctionnement rationnel mais bien d'une logique d'équilibre philosophique et politique.

Mme Van Tichelen. — Vous n'avez sans doute jamais été jusqu'à Erasme !

M. Debry. — Pour conclure cette partie de mon intervention, je voudrais rappeler trois termes que j'ai utilisés pour qualifier le budget 1993 : je l'avais estimé morne, pas assez social et pas suffisamment transversal. Je dois ajouter que le budget 1994 est toujours marqué par ces trois qualificatifs mais, pour traduire notre attitude à son égard, je peux ajouter trois nouvelles expressions : ce budget exprime l'échec d'une politique, il inspire un sentiment d'austérité et traduit un manque de maîtrise.

J'ai déjà parlé de l'échec de la politique du maintien de la population à Bruxelles et d'enrayement de l'exode urbain qui s'est d'ailleurs encore accentué.

En ce qui concerne le sentiment d'austérité, — les chiffres sont là — les conséquences négatives de cet exode sur les moyens financiers de la Région obligent aujourd'hui cette dernière à réduire sensiblement son train de vie, reportant à plus tard ou remettant en cause certains axes de sa politique.

Quant au manque de maîtrise, les dérapages budgétaires successifs en 1991 — 1992 et celui qui s'annonce en 1993 justifient les craintes que nous avons déjà exprimées lors des précédents débats budgétaires concernant la capacité du Gouvernement et de son Ministre des finances à maîtriser les finances régionales.

Il est urgent pour Bruxelles de réorienter le budget en privilégiant le développement de nouvelles initiatives sociales et écologiques visant à améliorer la qualité de la vie en ville et, par là, à y maintenir ses habitants.

Monsieur le Ministre, j'en arrive maintenant aux commentaires du groupe Ecolo sur certaines divisions. Je commencerai par la division 15 concernant le logement. Je voudrais faire trois remarques. La première porte sur le volume global, sur l'enveloppe budgétaire réservée au logement. Entre 1993 et 1994 on constate une sensible diminution des moyens mis à la disposition de la politique du logement, diminution qui se chiffre à 331 millions en engagements et à 181 millions en ordonnancements. Nous savons qu'il existe hors budget des modes de financement complémentaires mais, sur ce point, il n'y a pas de différence fondamentale entre 1993 et 1994, ces moyens complémentaires existaient déjà en 1993. Il ne s'agit pas de polémiquer mais le Ministre du logement avait déclaré en commission qu'il contestait cette analyse de diminution du budget et annoncé une note exposant son point de vue. Je constate toutefois qu'elle ne figure pas au rapport. Nous devons malheureusement faire le constat que le logement, pourtant annoncé par l'Exécutif comme une priorité, et dont les besoins se sont nettement accrus en cours

de législature ne fait pas l'objet d'une adaptation budgétaire positive mais, au contraire, négative.

Deuxième remarque : lorsqu'on analyse l'ensemble de la division, on constate qu'il n'y a aucun changement dans les répartitions internes. Cela fait penser à un encéphalogramme plat. On cherche vainement la concrétisation de nouvelles initiatives. Je voudrais citer deux exemples.

Le premier est l'important débat à l'occasion du vote du code du logement. Un des éléments défini comme objectif de la soit-disant nouvelle politique du logement social était une meilleure intégration urbaine. Celle-ci devait se concrétiser par des opérations d'achat-rénovation de logements isolés, mieux intégrés au tissu urbain. Or nous constatons que dans le budget, ce nouvel axe important de la politique du logement social se concrétise par un budget de quinze millions seulement, à côté du milliard destiné aux investissements traditionnels. Le Ministre semble avoir peu de suite dans les idées...

Le deuxième exemple concerne les ADILS, les aides déménagement, installation, loyer. Depuis longtemps déjà, on nous annonce une grande réforme des ADILS, ce qui est vraiment urgent. Je vous rappelle que le premier discours de l'ancien Ministre Désir en parlait déjà et que la première intervention du Secrétaire d'Etat, M. van Eyll, comportait un remarquable exposé sur la réforme des ADILS. Cette dernière nous est maintenant annoncée pour début 1994. Tant mieux, mais assez curieusement, alors que cette réforme devrait incontestablement augmenter les moyens nécessaires à la redynamisation de cet outil important pour les personnes défavorisées à la recherche d'un logement bon marché, le budget diminue de dix millions, passant de 90 à 80 millions. Soit cette réforme ne coûtera rien, et on peut se poser des questions quant à son utilité, car les vrais besoins se situent bien là, soit cette réforme sera encore reportée à plus tard, et se pose alors la question de la cohérence des déclarations du gouvernement.

Troisième remarque, qui dépasse le cadre budgétaire proprement dit : où en sont les arrêtés du code du logement ? Je n'ignore pas que des arrêtés sont encore en discussion au sein du Conseil d'Administration de la SRLB, mais certains sont vraiment urgents et le Ministre avait manifestement marqué sa volonté d'appliquer la réforme du code du logement à partir du 1^{er} janvier 1994. Je tiens à rappeler l'incident survenu lorsque nous avons exigé une seconde lecture à la suite du dépôt d'un amendement par la majorité, en séance publique. Le Ministre avait critiqué notre groupe, disant que notre attitude risquait de provoquer un retard qui pourrait compromettre le calendrier prévu pour l'application de ces arrêtés. Or, aujourd'hui nous constatons que l'arrêté principal, qui concerne les locataires et pour lequel des délais sont fixés puisqu'il organise le régime locatif et le calcul des nouveaux loyers, n'est toujours pas sorti et fait encore l'objet de débats. La majorité semble éprouver des difficultés à s'accorder puisque de nombreuses discussions et tractations y ont lieu, ce qui pose un gros problème aux sociétés locales qui ne savent toujours pas, aujourd'hui, comment elles devront calculer les loyers au 1^{er} janvier 1994. Compte tenu des délais fixés, ces arrêtés auraient normalement dû être communiqués au début du mois de novembre. Il y a là un problème de suivi des décisions prises lors du vote du code du logement et il semble que l'application de ce code risque d'être reportée d'un an.

J'en arrive à la division 16 concernant l'urbanisme. Il faut tout d'abord constater que cette politique subit la plus forte diminution de toutes les divisions : moins 400 millions, soit 12 p.c. et, en tenant compte de l'indexation, cela fait une diminution de l'ordre de 15 p.c. Bien entendu, une série de ces diminutions se retrouvent essentiellement dans les dépenses de transferts, les subsides.

Je voudrais surtout relever quelques axes de la politique qui posent réellement problème et tout d'abord — M. Moureaux l'a déjà évoqué — celui de la politique foncière.

La déclaration de 1989 fait une large place à la politique foncière. Cette volonté de développer une politique foncière s'est concrétisée, dans les budgets, par des inscriptions de l'ordre de 200 millions. Chaque année, lors des ajustements, ce montant a été soit réduit, soit annulé.

On a assisté en Commission, ce qui est rare, à un incident au cours duquel M. Moureaux — qui a la cohérence de défendre cette politique et de mettre en place une régie foncière — a dit en 1992: c'est le dernier budget que je vote si la régie foncière n'est pas créée. Soit M. Moureaux est amnésique, soit il n'a pas de suite dans les idées, mais il a continué à voter les budgets.

M. Harmel. — Monsieur Debry, vous devez vous tromper, je ne me souviens pas de cela.

M. Debry. — Je peux retrouver trace de ce débat.

Aujourd'hui, peu importe l'attitude de M. Moureaux, toujours est-il qu'il existe un problème politique majeur au niveau de la majorité. En effet, cette politique semble tout à fait abandonnée par le Gouvernement, qui n'a pu résoudre des différences de vues internes, alors que la déclaration de 1989 était pourtant claire.

Le Ministre-Président a déclaré en commission qu'il laissait dorénavant l'initiative au Conseil et, effectivement, une proposition a été déposée par M. Moureaux, co-signée depuis par d'autres membres.

Cet abandon se concrétise clairement dans les budgets puisque du montant de 200 millions, le budget ajusté de 1993 est retombé à 15 millions et celui de 1994 à 20 millions. Comment peut-on envisager de mener une politique foncière avec 15 ou 20 millions? Mieux, questionné sur ses récentes acquisitions foncières, M. Picqué reconnaît, je cite le rapport, «il n'y a pas de stratégie en matière d'acquisition foncière régionale».

Apparemment il n'y a pas non plus de politique claire quant à la gestion du patrimoine de l'ex-régie d'Agglomération en liquidation que M. Moureaux a évoquée tout à l'heure.

Contrairement aux promesses faites en 1989, il n'y a pas de politique foncière, pas de budget, pas de régie foncière, pas d'acquisition, pas de cohérence dans la gestion des propriétés publiques et des terrains industriels, pas de politique ni de budget en matière de sites économiques désaffectés.

Il n'y a rien, sauf une proposition d'ordonnance visant à la création d'une politique foncière déposée par notre groupe, ne l'oublions pas, et une proposition visant à instaurer le droit de préemption qui devrait être un instrument important pour une politique foncière bruxelloise.

J'aimerais également évoquer un deuxième élément de cette division: la rénovation urbaine menée par la SDRB.

Pour moi, c'est vrai, il s'agit d'un vieux classique. Nous intervenons chaque année pour critiquer le manque de pertinence de la politique dite de rénovation urbaine — qu'il vaudrait mieux appeler de démolition-reconstruction urbaines — menée par la SDRB.

350 millions sont investis — je n'ose pas dire en pure perte, parce qu'ils ne sont pas perdus pour tout le monde! — à destination de personnes qui n'ont pas besoin d'être aidées. En effet, l'exposé de M. Hermanus en Commission était explicite à cet égard, pour acheter des appartements de la SDRB, il faut avoir des revenus mensuels nets de l'ordre de 100 000 francs. Par

conséquent, si la Région a les moyens d'aider cette catégorie de personnes à acquérir des logements, c'est un choix politique, mais, personnellement je le critique formellement.

Le dernier aspect de cette division que j'aimerais évoquer concerne la Société du Midi.

Cette société est apparue dans le budget 1991. On proposait au Conseil de laisser la possibilité à l'Exécutif d'investir une quarantaine de millions en capital puis, plus de nouvelles en 1992. Ensuite, en 1993 et en 1994, nous voyons réapparaître l'inscription d'une trentaine de millions en frais de fonctionnement.

Nous pouvons nous poser des questions sur l'absence de bases légales pour débloquer de telles sommes, et, d'ailleurs, entre-temps, un projet d'ordonnance est apparu en ce sens.

Que fait cette société depuis 1991? Où sont les rapports d'activité? Nous avons certes reçu la convention, dans le rapport mais, quant à ses activités, nous ne savons pas grand-chose.

M. le Président. — Monsieur Debry, vous savez que votre temps de parole est d'une demi-heure, voulez-vous abréger?

M. Debry. — Il ne me reste qu'à examiner deux divisions, Monsieur le Président. Je commence par la division 17: le budget des monuments et sites.

1994 sera, sans conteste, une année importante pour cette division puisque ce sera l'année de l'application de la nouvelle ordonnance sur la protection du patrimoine immobilier. Malheureusement, elle n'aura aucune conséquence visible dans les chiffres du présent budget.

Le budget stagne en ordonnancements et diminue en engagements. Avec quel budget la nouvelle politique en matière de protection et de restauration sera-t-elle menée? Quels outils se donne le Gouvernement?

Alors que le cadre n'est toujours pas rempli — il manque environ dix personnes — on engage douze contractuels, ce qui dénote une certaine contradiction dans la gestion du personnel de ce secteur.

En ce qui concerne le programme 1, support général de la politique des monuments et sites, nous constatons une diminution des frais d'études. Nous nous sommes rarement battus pour l'augmentation du budget des études mais, dans le cas présent, il y a quand même un problème. L'étude scientifique du patrimoine de Bruxelles n'est pas terminée et on peut se demander pourquoi l'élaboration des zones de protection prévue au budget à appliquer aux 280 monuments, n'est pas encore terminée aujourd'hui, alors que l'ordonnance, en préparation depuis plusieurs années, la rend obligatoire.

Enfin, quant aux programmes visant la subsidiation, ceux-ci stagnent et les engagements diminuent fortement. Comment cela est-il compatible avec la volonté de restaurer le patrimoine bruxellois? Quelles sont les priorités établies? Il est vrai que le Secrétaire d'Etat a tenu des propos souvent contradictoires en la matière: tantôt il considérait son budget suffisant pour répondre aux demandes, tantôt il dénonçait la trop lourde part de l'intervention de la Région dans les restaurations et constatait, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance, que les crédits seraient insuffisants.

Il existe visiblement un gros problème de gestion dans ce secteur.

J'en termine, Monsieur le Président, par la division 14 relative aux pouvoirs locaux et je ne m'intéresserai en fait qu'à un seul élément: le Fonds des communes. Nous en reparlerons demain.

En effet, le Gouvernement bruxellois a présenté un arrêté visant à réviser ce Fonds. Nous savons que l'inspection des finances avait émis des remarques importantes à ce sujet. Elle critiquait notamment le fait que l'Exécutif oblige le Conseil, par la voie d'un arrêté articles 2 et 3, à prévoir des montants budgétaires indexés.

A cela le Ministre-Président a rétorqué que le Fonds est actuellement régi par deux arrêtés et non par une ordonnance. Visiblement, il est donc passé outre à l'avis de l'inspection des finances.

Aujourd'hui, à défaut d'avoir lu l'avis du Conseil d'Etat, qui conforte vraisemblablement l'avis de l'inspecteur des finances, le Ministre-Président a dû reconnaître l'obligation de travailler par voie d'ordonnance.

Mais bien au-delà de ce débat légistique, Ecolo défend le fait que la répartition du Fonds des communes soit légiféré par voie d'ordonnance et ceci, pour trois raisons :

1) Cette importante matière doit faire l'objet d'un large débat démocratique et public au sein du Conseil, ce qui sera permis par le dépôt de l'ordonnance.

2) La part importante que le Fonds des communes représente dans le budget régional 15 p.c. du budget global implique également que nous passions par le Conseil et non par un simple arrêté.

3) L'Arrêté est surtout l'expression de l'échec de votre Gouvernement sur la politique à mener en cette matière.

En effet, dans une conférence de presse, tenue le 11 juin 1992 sur la situation des communes, le Ministre-Président déclare au sujet de l'élaboration d'un nouveau mode de répartition du Fonds des communes que : « Celui-ci tiendrait compte à la fois de situations déficitaires structurelles et de la qualité de la gestion communale. Les études préalables sont actuellement achevées. Au cours de l'automne 1992, l'Exécutif devrait déposer au Conseil régional un projet d'ordonnance visant à réorganiser la répartition du Fonds des communes. »

Ce projet, dont nous avons eu connaissance, était intéressant à plus d'un titre. Il avait effectivement l'ambition de prendre positivement en considération les politiques menées par les communes et de valoriser celles qui assureraient ces services au moindre coût. Ce mode de répartition du Fonds ne peut s'effectuer qu'à partir de paramètres qu'un bon gestionnaire doit avoir établis pour évaluer sa gestion, mais que nombre de communes n'ont pas à ce jour.

A côté des raisons techniques qui ont rendu difficile l'adoption d'une ordonnance, il y a également des raisons politiques et, en la matière, je me référerai aux déclarations faites en Commission par le Ministre-Président. Il a carrément dit qu'à quelques mois des élections communales il aurait les pires difficultés de proposer une telle modification du Fonds des communes par voie d'ordonnance et, par conséquent, qu'il craignait de ne pas disposer d'une majorité pour ce faire. Nous pourrions bientôt en juger.

Pour terminer, Monsieur le Président, l'objectif poursuivi par Ecolo, dans le débat amorcé sur la nouvelle répartition du Fonds des communes, est d'assurer une meilleure solidarité entre Bruxellois afin d'améliorer la qualité de vie dans la ville.

Si tel était l'objectif du Gouvernement bruxellois, il faut reconnaître qu'il existe un écart manifeste entre les ambitions et leur concrétisation. Ceci se vérifie à l'analyse du projet d'arrêté que le Ministre-Président a récemment soumis à la presse. En effet, nous devons nous rendre compte que la grande réforme initiale s'est soldée par la simple adoption de critères de répartition sans modification profonde de la logique de l'ancien arrêté.

Par ailleurs, certains des critères retenus ne sont pas assez discriminatoires et n'apportent pas, dans ces conditions, une redistribution suffisante des moyens pour assurer cette solidarité, mais je crois que nous aurons l'occasion d'y revenir plus en profondeur demain. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebussche.

De heer Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, waarde Collega's, alvorens een aantal opmerkingen te maken bij de verschillende afdelingen van deze begroting, wil ik namens de SP-fractie de Brusselse Regering gelukwensen met het opnieuw tijdig indienen van deze begroting. In een land waar het werken met voorlopige kredieten bijna gemeengoed is geworden, is het indienen van een ontwerpbegroting voor het komende jaar tijdens de maand november een lovenswaardige prestatie.

Daarbij komt nog dat wat betreft de gebruikte technieken een aantal belangrijke wijzigingen werden aangebracht ten opzichte van de begroting van vorig jaar. Zo worden de personeelsuitgaven en de werkingskosten van de Administratie thans opgesplitst over de verschillende afdelingen. Hierdoor krijgen we een duidelijker inzicht in de kosten die aan een bepaald beleidsdomein zijn verbonden.

Andere belangrijke veranderingen zijn het gevolg van de gewijzigde institutionele context, met name de vervollediging van de federale staatsstructuur. Op de eerste plaats zijn er de trekkingsrechten ten gunste van de beide Gemeenschapscommissies. Voor 1994 gaat dit om een totaal krediet van 2 miljard, verdeeld onder COCOF en VGC overeenkomstig de verdeelsleutel 80/20. Mijn kritiek op deze verdeelsleutel is genoegzaam bekend, ik zal hierop dan ook niet verder ingaan. De gewestkredieten voor de Gemeenschapscommissies worden slechts in beperkte mate gecompenseerd door nieuwe inkomsten, met als gevolg een vermindering van de uitgaven op verscheidene begrotingsposten. Indien echter de Gemeenschapscommissies deze gelden besteden aan zinvolle culturele en sociale projecten die de levenskwaliteit in deze stad ten goede komen, dan hoeft deze doorschuifoveratie zeker geen maatschappelijk deficit mee te brengen.

Volgend jaar zal de impact van de recente Staatshervorming op de begroting in het Brussels Gewest nog groter zijn ten gevolge van de splitsing van de provincie Brabant. Het Gewest zal op 1 januari 1995 de provinciale ontvangsten voor Brussel overnemen en de provinciale bevoegdheden zullen verdeeld worden tussen het Gewest en de Gemeenschapscommissies. Deze hervorming zal veel studiewerk en heel wat onderhandelen vergen. Dit is uiteraard in eerste instantie een zaak op regeringsniveau, maar namens de SP-fractie wil ik toch de verwachting uitspreken dat de Hoofdstedelijke Raad niet aan de zijlijn zal gehouden worden, maar op regelmatige tijdstippen hierover zal worden geïnformeerd en gehoord.

Ik ga nu over tot de bespreking van een aantal afdelingen van de begroting 1994 en begin met afdeling 11, die handelt over de economische ontwikkeling.

De economische ontwikkeling in het Brussels Gewest kan uiteraard niet los worden gezien van de algemene economische recessie in België en in geheel Europa. De investeringen zijn ook het afgelopen jaar verder gedaald en de werkloosheid is blijven toenemen.

Ondanks deze negatieve trend houdt de begroting een daling in van de rechtstreekse financiële steun aan de bedrijven. De vrijgekomen gelden worden echter volledig besteed aan begeleidingsprogramma's voor de ondernemingen. Het gaat hier vooral om subsidies aan Technopool, Teleport, universitaire begeleidingsprogramma's en de begeleidingscel voor de bedrijven van

de GOMB. Deze initiatieven stellen aan een groot aantal bedrijven gratis of tegen laag tarief diensten of informatie ter beschikking die nuttig zijn voor hun ontwikkeling. Dit lijkt mij zeker zo zinvol als de Sinterklaaspolitiek van het uitdelen van subsidies.

Een belangrijke nieuwigheid in het economische programma van deze begroting zijn ook de aparte kredieten voor projecten van sociale economie. Deze projecten beogen de creatie van economische activiteiten waarmee niet of weinig geschoolde werkkrachten worden opgeleid en tewerkgesteld. Het gaat nu nog maar om een beperkt bedrag van 30 miljoen, maar het betekent alvast een belangrijke stimulans tot een uitbreiding van dergelijke projecten in de toekomst.

Inzake uitrusting en verplaatsingen, die in afdeling 12 zijn opgenomen, wil ik volgende opmerkingen maken.

Het leeuwedeel van de uitgaven op het gebied van de mobiliteit gaat naar het openbaar vervoer, meer bepaald de dotatie voor de MIVB en de investeringen voor de verdere uitbouw van het stedelijke vervoer. Voor een stadsgewest dat meer en meer dreigt te verstikken in de toevloed van het autoverkeer, is dit de enige juiste optie. Het gewestelijk verkeersplan in het kader van het gewestelijk ontwikkelingsplan en de inrichting van een Gewestelijk Expressnet dat voor een vluigere spoorverbinding met de belangrijkste woonkernen in Vlaams- en Waals-Brabant moet zorgen, moeten op korte termijn het autoverkeer in en naar de hoofdstad kunnen terugdringen.

In het geheel van het mobiliteitsbeleid moet ook het vijfjarenplan voor de vernieuwing van de voetpaden vermeld worden, dat weliswaar bij de afdeling ruimtelijke ordening is ondergebracht. Ook in 1994 zal hieraan een fors bedrag van 200 miljoen worden besteed. Ik zoek echter vruchteloos naar een soortgelijk fietspadenplan. Voor de tweewieler is het wegennet en de verkeersstroom in Brussel een ware verschrikking. Ik hoop dat in het algemeen gewestelijk verkeersplan hieraan wel de nodige aandacht zal worden besteed.

Een merkwaardig cijfer in de afdeling «uitrusting en verplaatsingen» is de dotatie voor de Haven van Brussel. Deze daalt met liefst 110 miljoen, van 350 naar 240 miljoen. 350 miljoen was het bedrag dat destijds door de NV Zeekanaal werd besteed aan haar werking in het Brussels Gewest. Graag zou ik bij deze forse daling enige uitleg krijgen. Bij de goedkeuring van de ordonnantie betreffende de exploitatie en de ontwikkeling van de haven, werd immers herhaaldelijk de nadruk gelegd op het belang van de haven voor de Brusselse economie. Ook het belang van het kanaal als alternatief voor het vervoer op de weg kan niet onderschat worden: om de 5 miljoen ton, die elk jaar over het kanaal naar Brussel worden verscheept, over de weg te laten vervoeren zouden er dagelijks 1 000 zware vrachtwagens nodig zijn.

Ik kom nu tot afdeling 13, die handelt over de tewerkstelling.

De verslechtering van de werkloosheidscijfers blijft ook in het Brussels Gewest toeslaan. Het aantal uitkeringsgerechtigden bedraagt momenteel ongeveer 64 000 personen, dit is 11 pct. van onze beroepsbevolking. Een derde hiervan is langdurig werkloos. Vooral de laaggeschoolden vormen een probleemcategorie. De Brusselse Regering stelt hiertegenover onder meer een beleid van socio-professionele inschakeling en programma's ter opslorping van de werkloosheid.

De projecten van socio-professionele inschakeling richten zich vooral tot de laaggeschoolde langdurig werklozen met specifieke opleidings- en inschakelingsprogramma's. Om deze projecten te coördineren en met het oog op de realisatie van een algemene geïntegreerde aanpak van de sociale uitsluiting, werd door een Executievebesluit van 24 december 1992 de Gewestelijke Interministeriële Afvaardiging voor de Stedelijke Solida-

riteit opgericht. De samenstelling van deze afvaardiging zou gebeuren op interministeriële basis, met andere woorden iedere Minister zou een afgevaardigde aanstellen. Een jaar later moeten we vaststellen dat de onderhandelingen over de samenstelling en het werkterrein van deze afvaardiging nog steeds niet zijn afgerond. Wel wordt in de begroting hiervoor een bedrag van 12 miljoen ingeschreven.

Op een interpellatie die ik hierover op 7 mei hield antwoordde de Minister-President dat er zich inderdaad moeilijkheden voordeden bij de installatie van de afvaardiging. Hij waarschuwde overigens dat, indien er geen spoedige oplossing zou komen, hij de daarvoor gereserveerde middelen zou aanwenden voor doeleinden binnen de eigen bevoegdheden. Ik zou dan ook van de Regering willen vernemen hoe het nu staat met de installatie van deze afvaardiging en wat de precieze bestemming is van die 12 miljoen.

Wat de programma's voor de opslorping van de werkloosheid betreft, lees ik in de algemene toelichting dat hierdoor ongeveer 5 900 «voltijdse equivalenten» worden tewerkgesteld. Het betreft hier verschillende statuten: gesubsidieerde contractuelen, DAC'ers, stage der jongeren, Interdepartementaal Begrotingsfonds enzovoort.

Het Interdepartementaal Begrotingsfonds is een samenwerkingsovereenkomst tussen het Waals en het Brussels Gewest in verband met 1 078 arbeidsplaatsen in de Franse Gemeenschap.

270 hiervan zijn tewerkgesteld in het Brussels Gewest, op de begroting 1994 wordt hiervoor een krediet van 164 miljoen frank uitgetrokken.

In mijn interpellatie van 7 mei deed ik een oproep tot het sluiten van een soortgelijk samenwerkingsakkoord tussen de Brusselse en de Vlaamse Regering inzake de omschakeling van het Derde Arbeidscircuit naar het statuut van gesubsidieerde contractuelen voor de werknemers tewerkgesteld in de Vlaamse instellingen te Brussel. De Minister-President antwoordde hierop onder meer dat deze omschakeling enigszins oneerlijk zou zijn tegenover de federale overheid voor wie Gesco's duurder uitvallen dan DAC'ers. Hij kondigde ook de invoering aan van een nieuw programma voor de tewerkstelling in verenigingsverband, gefinancierd door een speciaal tewerkstellingsfonds. Van dit laatste vind ik niets terug in de begroting 1994. Ik wil hierbij trouwens opmerken dat het langs Vlaamse zijde niet enkel gaat om DAC'ers in verenigingen, maar dat ook de VGC-administratie zowat 130 DAC'ers tewerkstelt. Wat betreft de opmerking over de meerkost voor de federale Regering van het Gesco-statuuut, stel ik dan toch maar vast dat in 1993 wel 100 Gesco's werden toegekend aan het Gewestelijk Agentschap voor de Reinheid. Ik wil op dit concrete geval zeker geen kritiek uitoefenen, alleen stel ik vast dat wat de principes betreft er blijkbaar met twee maten en twee gewichten wordt gewerkt.

De omschakeling van het Derde Arbeidscircuit is geen eenvoudig dossier, vooral ook omdat een groot aantal van de betrokkenen woonachtig zijn in de andere Gewesten. De vraag wordt echter al enkele jaren gesteld. Het wordt dan ook stilaan tijd dat met alle betrokken partners een akkoord wordt gesloten.

Afdeling 14 handelt over de lokale besturen.

De belangrijkste begrotingspost binnen de afdeling lokale besturen is het Gemeentefonds met ruim 6,8 miljard frank. Dit komt neer op maar liefst 14 pct. van de Gewestbegroting.

Het Gemeentefonds financiert vrijwel een vierde van de middelen van de Brusselse gemeenten. De nieuwe criteria die de Brusselse Regering heeft uitgewerkt op basis van het solidariteitsprincipe tussen de rijkere en de armere gemeenten moeten

de gemeenten met de grootste financiële problemen van het bankroet redden en ze er terug wat bovenop helpen.

U zal begrijpen dat ik vanuit mijn situatie als schepen van de meest deficitaire gemeente van het Brussels Gewest, bijzondere belangstelling heb voor de wijze waarop de Regering deze problemen oplost. Wij hebben daarvoor alle lof.

Een van de basisprincipes van het gewestelijk beleid ten aanzien van de lokale besturen is het ontwikkelen van een coherent beleid, gecoördineerd op verschillende domeinen zoals veiligheid, leefmilieu, ruimtelijke ordening, migrantenbeleid enzovoort. De SP-fractie ondersteunt ten volle de initiatieven om tot een harmonisatie van het gemeentelijk en het gewestelijk beleid te komen. Het ontwikkelen van deze complementariteit hoeft geenszins een afbreuk te zijn aan de gemeentelijke autonomie. Binnen het kader van de algemene doelstellingen moet nog voldoende manoeuvreerruimte overblijven om tot een specifieke invulling van het beleid te komen, aangepast aan de specifieke omstandigheden van iedere gemeente.

Het gewestelijk ontwikkelingsplan en de gemeentelijke ontwikkelingsplannen die erop zullen volgen, kunnen het typevoorbeeld worden van dit principe van complementair bestuur.

De gemeentelijke autonomie moet gerespecteerd worden, maar dat wil niet zeggen dat het Gewest haar rol van toezichthoudende overheid niet moet vervullen. Een recent artikel in het *Tijdschrift voor Gemeenterecht* over de toepassing van de taalwetgeving heeft aangetoond dat de Brusselse Regering haar bevoegdheid tot het vernietigen van onwettige gemeentelijke benoemingen en bevorderingen niet meer uitoefent. Nochtans werden sedert 1989 meer dan zeshonderd schorsingsbesluiten door de vice-gouverneur uitgevaardigd.

Door de niet-vernietiging van de aanstelling van personeelsleden die niet geslaagd zijn in de vereiste taalexamens wordt afbreuk gedaan aan de wettelijk opgelegde tweetaligheid van de personeelsleden tewerkgesteld bij de lokale besturen.

Ik wil aansluitend hierbij ook even mijn ongenoegen uitspreken over het feit dat ik op mijn zes parlementaire vragen over de gemeentelijke VZW's, die ik reeds tot driemaal toe heb gesteld, nog steeds geen afdoend antwoord heb ontvangen. Het ging hierbij overigens niet alleen om taalaangelegenheden, maar ook over de gemeentelijke subsidies, het personeel van de VZW's, de controle erop enzovoort. In feite gaat het dus om de relatie tussen de verkozen gemeentebesturen en de VZW's die al dan niet in samenwerking een aantal taken overnemen. Ik ga hierop nu niet verder in, maar zal er binnen afzienbare tijd uitvoerig op terugkomen.

(M. Demannez, Vice-Président, remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)

(De heer Demannez, Ondervoorzitter, vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)

Verder wens ik ook nog enige bedenkingen te maken bij de bijzondere toelagen aan de gemeenten ter bevordering van de integratie van de Gemeenschappen. De verdeling van de 150 miljoen over de 11 betrokken gemeenten gebeurt nu, en dit, onder meer op uitdrukkelijke vraag van de SP-fractie, op basis van duidelijke criteria en parameters die de reële behoeften van de gemeenten aangeven. Toch kan dit nog verder verrijfd worden door onder meer het in rekening brengen van het aantal jongeren. Ook hoor ik nogal eens klachten over de laattijdige uitbetaling van de toelagen. Dit kan uiteraard deels aan de betrokken gemeenten liggen, maar het stelt de instellingen en verenigingen die de projecten realiseren alleszins voor grote liquiditeitsproblemen. Tenslotte ben ik van mening dat het

stilaan tijd wordt om een grondig evaluatieonderzoek ter zake uit te voeren. Het ligt voor de hand dat vanuit de concrete korte termijnprojecten de noodzaak zal blijken voor meer structurele oplossingen op lange termijn.

Tenslotte wil ik, wat betreft de lokale besturen, nog even de aandacht van de Regering vragen voor een specifiek probleem dat de gemeenten Ganshoren, Koekelberg, Sint-Agatha-Berchem en Jette aanbelangt. Onlangs vernamen wij dat de federale Regering niet meer wil instaan voor het onderhoud van de Basiliek van Koekelberg. De kosten worden afgewenteld op de vier gemeenten waarover de parochie van de Basiliek zich uitstrekt. Nochtans is de Basiliek van Koekelberg duidelijk een nationaal monument waar de meeste nationale religieuze plechtigheden zoals de *Te Deums* worden gehouden.

De onderhoudskosten voor dit immense gebouw kunnen zeer hoog oplopen, denk maar aan de zeer dringende herstelling van verscheidene glasramen.

Als de federale Regering, via de Minister van Justitie — bevoegd voor de kerkfabrieken — en de Minister van Openbare Bedrijven — bevoegd voor de Regie der Gebouwen — hiervoor niet meer willen opdraaien en als de gemeenten het onderhoud niet kunnen bekostigen, is het dan misschien aan het Brussels Gewest om hiervoor te zorgen... of moet het geld soms uit de hemel komen?

Graag zou ik over de intenties van de Regering ter zake enige toelichting krijgen.

Inzake huisvesting vallen er geen aardverschuivingen te noteren. Hoewel de kredieten voor de sociale woningsector (1 miljard) en voor het Sociaal Woningfonds (650 miljoen) iets lager liggen dan in 1993, heeft de bevoegde Minister toch kunnen zorgen voor alternatieve financieringsformules zoals een machtiging tot obligatielening aan het Brussels Woningfonds, waar het Gewest enkel een waarborg geeft, zonder tussenkomst in de rentelast, 660 miljoen, gespreid over 1993 en 1994. Zo kunnen er heel wat supplementaire investeringen gebeuren, los van de hier voorgestelde begroting.

Voor de verhuis-, installatie- en huurtoelagen, vermeldt de regeringsverklaring van 1989 dat de verschillende reglementeringen dringend dienen te worden aangepast, onder andere voor de toe te kennen bedragen, de vereenvoudiging van de aanvraagprocedure en de betalingsformulieren van deze premie. Tot op heden is er nog geen ontwerp tot wijziging van voormeld besluit.

Na 4 jaar werking mag er toch wel een ontwerp ter zake worden ingediend. In ieder geval bevat de begroting geen verhoging van de kredieten, integendeel, het bedrag vermindert van 90 miljoen naar 80 miljoen frank. Moet hieruit worden afgeleid dat er voor 1994 nog geen wijziging van reglementering voor deze toelagen is gepland? Of gaat het om wijzigingen zonder financiële impact?

1994 wordt voor de ruimtelijke ordening in het Brussels Gewest een belangrijk jaar. In het voorjaar gaat immers het ontwerp-gewestelijk ontwikkelingsplan in openbaar onderzoek. Daarna kan worden begonnen aan de voorbereiding van het gewestelijk bestemmingsplan en van de gemeentelijke ontwikkelingsplannen.

In de begroting is dit niet zo te merken, de meeste studies ter voorbereiding van het GOP werden immers in 1993 beëindigd. Toch vraag ik mij af waarom het bedrag voor de subsidies voor de opmaak van de bijzondere bestemmingsplannen slechts met 10 miljoen wordt verhoogd tot 105,5 miljoen en er bij de ramingen voor 1995 en 1996 niet meer in een verdere verhoging wordt voorzien. Nochtans wordt in de commentaar uitdrukkelijk vermeld dat deze subsidies ook kunnen dienen voor de opmaak van de gemeentelijke ontwikkelingsplannen.

Als schepen voor stedenbouw te Etterbeek weet ik uit ervaring dat bij de opmaak van een dergelijk ontwikkelingsplan heel wat kostelijk studiewerk komt kijken. Ik verwijs hier naar het project «*Bien vivre à Etterbeek — Leefbaar Etterbeek*» dat in samenwerking met de studiegroep Mens en Ruimte werd uitgevoerd en door het Gewest werd betoelaagd. Dit project komt in grote lijnen overeen met hetgeen verwacht wordt van een gemeentelijk ontwikkelingsplan.

Wat verder de begrotingsafdeling «*ruimtelijke ordening*» betreft, moet ik andermaal vaststellen dat de oprichting van een nieuwe regionale grondregie nog niet voor morgen is. De werkingstoelage voor wat nog rest van de grondregie van de Agglomeratie dooft verder uit en er komt niets voor in de plaats. In de regeringsverklaring van 1989 werd nochtans de oprichting van een nieuwe grondregie aangekondigd en zoals herhaalde malen onderstreept door Collega Serge Moureaux werd dit ook door alle partijen die de meerderheid vormen onderschreven. Ik citeer: «*Binnen de huidige context van explosie op de immobiliënmarkt en grondspeculatie, zal de Regionale Grondregie optreden om de negatieve effecten hiervan op te vangen en actief zijn in de renovatie van dat stadswefsel waar de privé-sector niet investeert.*» Ik geloof niet dat de situatie op de immobiliënmarkt in Brussel dusdanig veranderd is dat een eigen grondregie van de overheid niet meer nodig zou zijn.

Voor de rest bestaat de begroting voor ruimtelijke ordening vooral uit toelagen, onder andere voor de wijkcontracten die een essentiële schakel van de stadsvernieuwing vormen.

Ook de financiering van de gemeentelijke sportinfrastructuur valt onder deze begrotingsafdeling.

Met de 150 miljoen die hiervoor in 1994 zal worden uitgegeven, komt het totale bedrag voor de periode 1991 tot 1994 op 5 miljard. Het belang hiervan kan niet worden onderschat. Het Brussels Gewest heeft immers een groot gebrek aan sportzalen en sportpleinen. Vooral voor de jongeren in de minder gegoede wijken is de aanwezigheid van voldoende sportaccommodatie vaak de enige mogelijkheid om hun vrije tijd zinvol te besteden.

Ook in het kader van het veiligheidsbeleid lijkt mij het investeren in sportinfrastructuur zinvoller dan het alsmat oprijven van de politiecontingenten.

Het komt er dan natuurlijk wel op aan dat iedereen, ook de migrantenjongeren, op gelijke wijze van de sportzalen en -pleinen gebruik kan maken.

De Vlaamse sportbeoefenaars ondervinden daarbij vaak grote moeilijkheden omdat de infrastructuur, meestal exclusief door Franstalige clubs wordt gebruikt. Nochtans bevatte het Executievebesluit van 5 december 1991 inzake de subsidies aan de gemeentelijke sportinfrastructuur een clause waarin de non-discriminatie wordt benadrukt. Elke aanvraag van College van Burgemeester en Schepenen moet volgens deze clause een verbintenis omvatten «*waarbij de toegang tot de betoelaagde installaties gewaarborgd wordt voor de gebruikers en clubs van beide Gemeenschappen.*» Graag zou ik van de Regeering een overzicht van deze verbintenissen ontvangen.

Ik rond mijn uiteenzetting af met de bespreking van afdeling 17, Monumenten en Landschappen.

Het bedrag van 263 miljoen dat hiervoor op de begroting is ingeschreven, is zeker ontoereikend om de noodzakelijke herstellingswerken aan de beschermde monumenten te bekostigen. Daarbij moet dan nog worden opgemerkt dat het aantal beschermde gebouwen nog maar een fractie vormt van wat normaal in de urgentie-inventaris moet worden opgenomen.

Niettemin wil ik hulde brengen aan de Staatssecretaris voor de wijze waarop hij met zijn beperkte middelen toch een

behoorlijk beleid van monumentenzorg tot stand tracht te brengen. Ik verwijs in dit verband naar zijn kordate houding in de zaak van de afbraak van het Hamessehuis, de klassering van de art-nouveahuizen in de Yserlaan te Etterbeek, enzovoort.

Met de nieuwe ordonnantie op de bescherming van het onroerend patrimonium beschikt het Brussels Gewest over een eigen wettelijk instrumentarium voor de monumentenzorg. Ik hoop dat de even noodzakelijke verhoging van de financiële middelen geen jaren meer op zich zal laten wachten. Voor de hoofdstad van Europa waar, ondanks de afbraak van talloze waardevolle gebouwen, toch nog duizenden getuigen overblijven van het rijk architectonisch verleden, is 0,5 pct. voor monumentenzorg op de totale begroting minder dan het bestaansminimum.

In dit verband breek ik een lans voor de redding van een monument dat ons, socialisten, zeer na aan het hart ligt, namelijk het monument van de Arbeid van Constantin Meunier dat zich naast het Kanaal van Willebroek in Laken bevindt. Ik dring er bij de bevoegde Staatssecretaris op aan de nodige stappen daartoe te doen.

Ondanks een aantal kritische bemerkingen waaraan in de toekomst zeker zal worden tegemoetgekomen, vindt de SP-fractie haar beleidsopties in grote mate terug in deze begroting en het beleid dat door de Gewestregering wordt gevoerd. Wij zullen dan ook de begroting voor 1994 goedkeuren.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention sera structurée en quatre parties, la première, relative au respect des principes généraux, la deuxième, aux recettes et à nos assiettes fiscales, particulièrement la population, la mainmorte et notre fameuse taxe régionale, la troisième à l'administration régionale et la quatrième à une série de remarques plus ponctuelles quant à l'une ou l'autre division.

Je serai attentif à la manière dont il a été tenu compte des remarques émises au fil de ces quatre années d'existence de la Région, et je me dois, d'emblée, de reconnaître qu'il y a bien une évolution positive tant dans la présentation formelle que dans la maîtrise de la mécanique budgétaire.

Mais il convient tout d'abord, Monsieur le Ministre, de remercier et féliciter les membres de votre cabinet et de l'administration pour la présentation de plus en plus orthodoxe, de plus en plus dynamique et de plus en plus fouillée du budget.

Je m'étais permis, il y a quelques années, de critiquer l'exposé général; je me dois cette année de souligner avec plaisir la qualité du travail accompli. J'insiste sur ce point, Monsieur le Ministre, parce que je trouve que les intervenants précédents ne l'ont pas assez souligné. Je tiens à rappeler que, durant les exercices précédents, nous étions souvent confrontés à un exposé qui n'en était pas un, à des fiches budgétaires fort incomplètes, ce qui nous mettait dans l'impossibilité de suivre l'évolution budgétaire de notre Région.

J'en viens à l'application et au respect des principes généraux.

La synthèse des recettes et dépenses, le rapport économique social et financier, le rapport concernant le contexte institutionnel modifié, le rapport budgétaire et l'analyse de la politique budgétaire, nous permettent de mieux appréhender la situation budgétaire et le contexte dont elle dépend.

Je crois en effet qu'il est nécessaire lors de cette discussion budgétaire, de se poser la question de la situation économique

générale, puisque nous avons à prendre un certain nombre de décisions dans un contexte économique pour le moins maussade. Nous voyons d'ailleurs que le Gouvernement fédéral a, lui-même, été obligé de prendre un certain nombre de mesures pour parer au plus urgent.

Après quatre ans, vous nous soumettez un budget qui a été établi dans le respect des techniques budgétaires, c'est-à-dire un budget programme accompagné de fiches budgétaires très complètes.

Je constate donc avec satisfaction, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement ne manque pas à ses bonnes habitudes et nous présente une fois de plus un budget équilibré entre les recettes et les dépenses; que le ratio entre les engagements et les ordonnancements est sensiblement amélioré par rapport à l'année précédente, comme le confirme également la Cour des comptes; que vous avez estimé avec prudence les recettes pour l'année prochaine, leur montant étant une fois de plus inférieur à celui qui nous a été communiqué par le Gouvernement fédéral, et qu'une fois de plus, vous avez recouru dans les strictes limites prévues par la loi de financement des Communautés et des Régions à la capacité d'emprunt de la Région.

Tout ceci confirme la volonté du Gouvernement de mener une politique budgétaire saine. Nous avons l'habitude, depuis maintenant presque quatre ans, d'entendre les scénarios catastrophes péchés par mon Collège et ami, M. Eric André, en raison notamment des différents recours du Gouvernement à l'emprunt. Il s'en est fait, aujourd'hui encore, le chantre et nous a souligné avec beaucoup de pertinence un certain nombre de remarques se trouvant dans le rapport de la Cour des comptes.

Si vous me le permettez, je voudrais pour ma part vous citer d'autres extraits de ce même rapport de la Cour des comptes, qui compléteront les informations précédemment reçues.

La Cour des comptes, dans la préfiguration de l'exécution du budget qu'elle a effectué pour l'année 1992, un document passionnant, — n'hésitons pas à le dire — nous rappelle le nouveau mécanisme instauré par la loi de financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989, qui oblige les entités fédérées à financer elle-même 14,3 p.c. de leurs dépenses courantes et 100 p.c. de leurs dépenses d'investissement.

La Cour souligne également que le pouvoir central intervient dans le suivi financier, en principal et intérêt, des emprunts contractés à ce titre.

C'est cette différence entre le volume budgétaire afférent aux compétences attribuées et les moyens effectivement transférés par la loi spéciale du 16 janvier 1989 qui permet de dégager le fameux concept de déficit naturel mis à charge des Régions et des Communautés. Jusque-là, nous sommes tous d'accord.

Pour éviter tout dérapage dans le futur, le Conseil supérieur des Finances préconise pour chaque entité publique un solde à financer admissible qui doit être couvert, pour autant que ce soit nécessaire, par le recours à l'emprunt.

Vous verrez d'ailleurs que nous n'y avons pas fait appel en 1989, ni en 1990. Nous n'y avons fait que partiellement appel en 1991. Bien sûr, nous avons dû prendre quelques mesures de rattrapage, dont nous parlerons dans quelques instants.

Toujours suivant la Cour des comptes, la norme qui a été préconisée pour la Région de Bruxelles-Capitale a été estimée comme suit :

- pour 1989 un déficit financier d'1,9 milliard,
- pour 1990 de 5,5 milliards,
- pour 1991 de 6,6 milliards,

— et pour 1992 de 7,3 milliards, soit un total de 21,3 milliards.

Nous avons recouru pour la première fois à cette faculté en 1991 pour un montant de 3 milliards. Si on ajoute à ce montant les 10 milliards empruntés au cours de l'exercice 1992, la Cour précise, et je la cite, que « les 13 milliards de francs n'atteignent donc pas la capacité d'emprunts cumulés correspondant aux normes préconisées pour les exercices budgétaires antérieurs par le Conseil supérieur des Finances, soit 1,9 milliard + 5,5 milliards + 6,6 milliards + 7,3 milliards = 21,3 milliards ».

A ce stade-ci, nous avons une lecture identique du rapport de la Cour des comptes.

La Cour attire, à juste titre, l'attention sur le fait que, si le montant de 10 milliards des emprunts consolidés conclus en 1992 dépasse la limite fixée par le Conseil supérieur des Finances, cela reste acceptable dans la mesure où ce solde net à financer couvre des ordonnancements des années antérieures pour 5,3 milliards et que, pour ces exercices, la capacité d'emprunt n'avait pas été utilisée, si ce n'est 3 milliards en 1991.

Pour 1993, la norme a été réduite par le Conseil supérieur des Finances à 6,1 milliards.

Je lis dans le budget que les emprunts s'élèvent à 9,1 milliards. Si je fais l'addition de ce montant, qui ne représente évidemment pas la préfiguration telle que la Cour des comptes nous la donnera mais qui nous donne déjà une idée des montants qui sont dépensés, avec les 13 milliards, je me retrouve avec un montant qui oscille aux alentours de 20 milliards, pour une capacité d'emprunt qui, fin 1993, sera de plus de 28 milliards.

La difficulté est que la capacité d'emprunt va en diminuant pour les exercices postérieurs. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous nous trouvons dans une phase de rattrapage et que nous empruntons plus que ce qui est prévu par exercice, tenant compte des « non-dépenses » des années 1989 à 1991. Nous devons bien sûr attirer tout spécialement l'attention du Gouvernement sur la nécessité de réduire très rapidement, au cours des exercices prochains, cette capacité d'emprunt; faute de quoi — et ce serait tout à fait dommageable pour notre Région —, nos successeurs se trouveraient devant une difficulté financière insurmontable et aucun d'entre nous ne pourrait admettre, nous n'en disconvions pas, n'est ce pas, d'être accédé à une telle situation.

Néanmoins, si la responsabilité du Gouvernement est aussi de permettre aux générations futures de gérer notre Région sans devoir supporter le poids d'une dette du passé insupportable, nous ne pouvons leur léguer un désert économique.

Pratiquer la politique du sous-investissement créerait également une situation inextricable. En effet, c'est une spirale infernale : nous avons besoin d'investir, nous avons besoin d'attirer une population bruxelloise, nous avons besoin de revenus, faute de quoi notre Région deviendrait invivable.

J'attire donc tout spécialement l'attention du Gouvernement sur la nécessité, en 1995, de définir les objectifs prioritaires et de programmer déjà des investissements indispensables au sein du budget régional. Ils sont pour moi de trois ordres : ce sont le logement, l'emploi et les déplacements.

Autre satisfaction : la problématique des fameux Fonds budgétaires, cette cagnotte du passé, est enfin réglée puisque, pour 1994, il n'y a plus de solde disponible sur les anciens Fonds budgétaires qui sont venus à échéance.

Passons maintenant à la problématique des recettes. L'évolution démographique reste la préoccupation primordiale pour notre Région. Peut-être est-il utile de rappeler encore l'importance de la partie attribuée de l'impôt des personnes

physiques sur les recettes de notre Région: plus de 60 p.c. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé, lors de l'examen des budgets précédents, d'analyser de la manière la plus détaillée l'évolution démographique.

Suivant l'étude fort intéressante que vous avez fait réaliser, la population régresserait de manière constante depuis 1981 et nous aurions, entre le 1^{er} janvier 1981 et le 1^{er} janvier 1992, régressé de 50 000 unités. Cette régression significative s'est arrêtée au début de l'année 1992, et nous assistons pour l'instant à une certaine stagnation.

Dans les chiffres que vous nous avez communiqués, nous devons bien constater que la perte la plus importante pour notre Région réside dans ce qu'on appelle la migration interne, c'est-à-dire des personnes qui quittent Bruxelles vers d'autres Régions de la Belgique.

Nous devrions, me semble-t-il, Monsieur le Ministre, peaufiner davantage l'analyse de ce phénomène dont l'avenir de notre Région dépend.

Dès lors, plutôt que d'analyser si l'immigration et l'émigration s'effectuent de façon égale vers la Région flamande ou la Région wallonne, ce qui a bien sûr son intérêt quant à la définition de la zone d'influence de notre Région, ou ce qui présente des implications politiques pour les autres Régions, il convient, me semble-t-il, d'analyser avec plus de précision les raisons diverses de cette immigration vers les Régions adjacentes, que ce soient les mesures attractives prises par les Régions voisines — primes à la rénovation, primes à l'acquisition, fiscalité plus favorable —, que ce soient des raisons de sécurité, des raisons d'aménagement de la ville, de bruit, de pollution, d'environnement, bref des raisons de type externe à l'individu, et donc des hypothèses qui pèsent sur l'avenir des villes.

Il faudrait aussi voir quelle est la tranche d'âge de la population qui émigre le plus volontiers, quel est le genre de population qui émigre: cadre moyen, cadre supérieur, employé, célibataire ou famille nombreuse. S'agit-il d'anciens Bruxellois de souche qui, pour des raisons financières ont décidé de quitter notre Région, ou d'une population qui était en quelque sorte en transit à Bruxelles, pour des motifs d'études et d'installation dans un premier emploi?

Il me semble que ces informations nous permettraient de mieux définir entre la politique qu'il convient de mener. Je ne songe pas seulement à une politique financière, mais aussi à la politique du logement, bien sûr, particulièrement aux nouvelles formules de logement qu'il est urgent de mettre sur le marché: bail à réhabilitation, soutien supplémentaire à la Ligue des familles pour les formules location-vente, mise à disposition de terrains communs pour la construction de logements moyens avec le soutien du privé, tel que cela existe déjà dans certaines communes, mais aussi à la politique de l'infrastructure, à la politique culturelle, à la politique de l'emploi.

Tous ces éléments primordiaux nous permettraient de définir les axes d'une politique pour faire venir habiter, d'une part, et maintenir, d'autre part, dans notre Région une plus grande population.

Pour résumer, donc, les informations que vous nous avez soumises nous confirment la tendance de la régression depuis 1981; nous constatons que, depuis 1992, la situation stagne, mais que pour inverser les chiffres, nous avons besoin d'informations plus fines, ce qui permettra d'ajuster nos politiques dans ce domaine.

Si je me suis permis, Monsieur le Ministre, de faire un long plaidoyer pour la problématique des habitants et du logement à Bruxelles, c'est que je crois vraiment que c'est l'élément essen-

tiel de la politique qu'il convient de mener dans les mois qui viennent, compte tenu de l'importance que cela représente pour la situation financière de notre Région. Nous ne devons pas nous tromper. Là est le défi que nous avons à rencontrer, faute de quoi, d'ici l'an 2000, lorsque notre Région devra survivre grâce à l'IPP, nous nous trouverons devant des difficultés financières insurmontables.

Autre motif de satisfaction: la problématique de la main-morte. Nous en parlons maintenant depuis de nombreuses années, plus précisément depuis que nous siégeons ici, c'est-à-dire depuis 1989. Il semble donc que l'on ait maintenant trouvé une solution un peu plus équitable pour notre Région.

En effet, dès le budget 1994, et non à partir de 1993 comme nous l'espérions, raison pour laquelle il a fallu, dans le cadre du feuillet d'ajustement 1993, supprimer la recette supplémentaire initialement inscrite, nous pouvons donc compter sur une recette de 640,7 millions de francs.

Cette somme représente un montant plus substantiel que celui qui nous était arbitrairement alloué durant les exercices précédents, mais reste néanmoins très nettement inférieure au montant estimé par l'expert français Alain Delcamp dans son ouvrage sur les institutions de Bruxelles.

M. André. — Pourriez-vous nous en rappeler le montant, Monsieur Harmel?

M. Harmel. — Cela devait être 1,1 milliard... Je ne me rappelle plus précisément.

M. André. — Exactement 1 685 millions.

M. Harmel. — Venons-en, Monsieur le Ministre, à votre analyse sur l'absorption de la compétence fiscale de la province de Brabant qui pourrait, dites-vous, entraîner des recettes pour la Région de Bruxelles-Capitale de l'ordre de plus de 2 milliards.

Je crains, je vous l'avoue, qu'il ne soit un peu hâtif de parler de recettes proprement dites.

Si c'est 2 milliards, je m'en réjouis. Je ne conteste sûrement pas le montant. Si cela était plus, j'en serais fort aise.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Oui, mais de l'autre côté, il y a les dépenses.

M. Harmel. — C'est ce que je voulais vous dire. Il s'agit en réalité d'un transfert de matières qui, hier, étaient gérées par la province et qui, demain, le seront par la Région.

Dès lors, il ne s'agit pas vraiment de moyens supplémentaires, mais simplement de moyens qui nous permettront de poursuivre l'exercice des compétences qui nous seront confiées, quitte au Gouvernement à les réaffecter suivant un mode qu'il déterminera.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je n'ai jamais parlé de moyens: j'ai parlé de recettes supplémentaires.

M. Harmel. — Je voudrais également évoquer, vous vous y attendiez sûrement, la problématique des impôts régionaux autonomes.

Il s'agit, et je ne dois pas vous le rappeler puisque vous connaissez bien ce sujet de cette ancienne taxe PSU pour laquelle nous sommes souvent montés à cette tribune dans le but

d'expliquer son fonctionnement à nos amis libéraux. Malheureusement, d'autres ne nous pas suivis et nous avons dû alors voter une taxe régionale beaucoup plus simple, il est vrai. Nous avons convaincu, et nos amis ont compris.

M. Cools. — Vous n'avez pas convaincu les indépendants.

M. Harmel. — Je n'en suis pas sûr, Monsieur Cools. La taxe nouvelle mise en place dès 1993, est moins lourde que celle prévue pour celui qui exerce sa profession chez lui. Il faut le dire clairement. En second lieu, je tiens à signaler que 88 p.c. des indépendants ont acquitté cette taxe très gentiment: beaucoup d'entre eux n'en ont même pas demandé le remboursement. C'est dire qu'ils trouvaient agréable la nouvelle mesure.

M. Guillaume. — Ils sont mal informés.

M. Harmel. — Monsieur Guillaume, n'injuriez pas les indépendants, ne les accusez pas d'ignorance! Je suis profondément choqué. Je voudrais qu'on acte ces paroles. Ma corporation, Monsieur Guillaume, serait très vexée d'entendre ce genre de propos.

Je voudrais donc essayer d'y voir un peu plus clair. Nous n'avons pu percevoir la taxe en 1991, car elle a été annulée; et nous avons dû rembourser, en 1992, la taxe 1990 indûment perçue. L'opération était certes un peu compliquée, mais elle doit à présent être presque terminée.

La nouvelle taxe régionale connaît donc trois types de contribuables. Il est bon de le rappeler, puisque certains sur ces bancs ne semblent plus très bien comprendre son mécanisme. Ces trois types sont:

- Les titulaires d'une profession indépendante et les personnes juridiques, appelées communément sociétés;
- Les ménages;
- Les propriétaires d'immeubles qui ne sont pas affectés au logement.

Pour l'année 1992, les sociétés et les indépendants sont invités à payer 6 600 francs, mais se voient rembourser les 5 000 francs payés indûment en 1990 plus intérêts. Les ménages se voient invités, eux, à payer 3 600 francs mais se voient remboursés des 1 600 francs payés indûment en 1990 plus intérêts. Les propriétaires d'immeubles, enfin, se voient imposés à concurrence de 200 francs par mètre carré pour tout ce qui dépasse 300 mètres carrés ou 1 500 mètres carrés, s'il s'agit du secteur secondaire.

En 1993, les indépendants sont toujours invités à payer 6 600 francs, les ménages 1 750 francs.

En 1994, les choses deviennent beaucoup plus simples, puisque personnes juridiques, indépendants et ménages se retrouvent à égalité et seront invités à payer 1 750 francs, alors que les propriétaires d'immeubles non affectés au logement, eux, suivent toujours la même règle.

Suivant les projections établies, cette taxe viserait 85 000 sociétés et indépendants, plus au moins 420 000 ménages et plus ou moins 7 000 propriétaires.

Or, dans l'annexe que vous nous avez remise, je constate que l'on ne parle plus de 85 000 sociétés ou indépendants, mais de plus ou moins 76 400, (petite différence de 10 000); qu'on ne parle plus de 420 000 ménages mais de plus ou moins 382 000 ménages; (différence de 40 000) quant aux mètres carrés taxables, on les évalue à 22 millions. Cette répartition des mètres carrés est plus difficile à comprendre.

Je m'aperçois aussi, à la lecture des documents, que vous éprouvez certaines difficultés à atteindre ces différents propriétaires. Dans les chiffres donnés pour 1992, 48 p.c. seulement de la recette sont rentrés. Le problème de la perception de cette taxe doit trouver une solution.

Il y a quelques mois, je vous avais déjà proposé de charger un cabinet d'avocats de la récupération de ces montants. Cela me semble plus nécessaire que jamais au vu des montants de la taxe de 1994, selon les prévisions: la part relative aux propriétaires, seule, représente l'équivalent de 1,580 milliard. Je suis persuadé que ce montant est réaliste et atteignable.

Oui, Monsieur André, dès l'instant où nous parvenons à obtenir 800 millions avec 48 p.c. de la recette. Les documents disent que la plupart des propriétaires ne sont pas joignables. Mais on peut très bien mettre en place un système qui nous permette de prendre contact, notamment avec l'ensemble des communes. Nous savons pertinemment bien que, dans la plupart des communes bruxelloises, on taxe également les bureaux et les surfaces occupées. Un contact pourrait très bien être pris avec le cadastre pour connaître les propriétaires. Il en va de même des taxes sur les immeubles à l'abandon, exigées aujourd'hui par les communes.

M. André. — Vous avez raison, Monsieur Harmel. Mais le Ministre ne connaît pas aujourd'hui sa base taxable; et 22 millions de mètres carrés est un chiffre brut. Comme il l'a dit en commission, il ne connaît pas la différence entre les moins de 300 mètres carrés pour les commerces ou les moins de 1 500 mètres carrés pour les industries. Les 22 millions constituent le chiffre complet, mais il ne connaît pas la ventilation. C'est le problème!

Si vous retirez tous les commerces de moins de 300 mètres carrés et toutes les industries de moins de 1 500 mètres carrés, votre chiffre diminuera considérablement.

M. le Président. — Il est temps de conclure.

M. Harmel. — M. André m'interrompt souvent... Vu la limite du temps qui me reste, j'irai à l'essentiel.

Abordons d'abord le premier problème: le logement. Je vais tout d'abord vous faire part de mon étonnement. J'ai lu, dans le budget, que le taux d'exécution de la section logement était: crédit disponible en engagement, 1,232 milliard, exécution, 600 millions, ordonnancement, 1,42 milliard, exécution, 389 millions.

Cela m'est d'autant plus pénible que j'ai commencé par un long plaidoyer en faveur du logement et que d'autres avant moi n'ont cessé de répéter que le logement était un élément essentiel pour notre Région. J'avoue mal comprendre comment l'on parvient à peine à engager 50 p.c. des moyens d'action en cette matière, alors que chacun d'entre nous sait que la politique du logement constitue un des outils prioritaire pour garder la population à Bruxelles. Vous m'avez expliqué, en commission, qu'il y avait des techniques d'engagement. Mais ma crainte, Monsieur le Ministre, est confirmée par le tableau du taux d'exécution au 31 octobre 1993, puisqu'en ce qui concerne la politique du logement, les chiffres d'exécution sont restés inchangés. J'attire donc votre attention: je ne voudrais pas, en effet que le temps passe que parce que l'on n'a pas été assez vigilant, on se retrouve dans une section aussi importante avec un taux d'exécution aussi dérisoire.

Dernier point sur lequel je voudrais tout spécialement insister et pour lequel vous connaissez mon attachement: la mise en place de l'administration régionale.

Lors de chaque discussion du budget, je ne peux résister à l'envie de demander où en est ce dossier. Il me semble

aujourd'hui que nous sommes presque à terme; oui, Monsieur le Ministre, j'ai fait ce rêve, que nous voyons le début de la fin. En effet, il a fallu trouver un statut unique alors qu'auparavant, il existait 18 statuts différents. Il a fallu donc surmonter des difficultés. Le cadre tant attendu a été approuvé par le Gouvernement régional: rien ne s'oppose plus, dès lors, à la mise en route de la procédure d'affectation des personnes.

Je vous demande donc que tout cela puisse se faire le plus rapidement possible pour que les nouveaux services puissent être opérationnels.

L'absence d'une administration bien structurée et performante est de nature à favoriser la dérive administrative, qui consiste à créer des structures parallèles à l'administration sur lesquelles notre Conseil n'a aucun contrôle. J'insiste donc une fois de plus pour que l'installation de l'administration soit une priorité et que l'on veille à la doter de services fonctionnels adéquats, services de statistiques, services d'études, services d'organisation et de méthodes.

Cette administration performante devra permettre l'application des différentes législations que nous avons déjà prises et permettra à notre Conseil de jouir d'informations encore plus pointues:

- quant à l'évolution de la population de notre Région,
- quant à l'évolution économique de notre Région,

— et aussi quant à la globalisation et à la mise à jour de l'ensemble des études qui ont été commandées par les membres de l'Exécutif.

J'ajouterai qu'il n'est pas souhaitable de multiplier autour de l'administration centrale une série de petites structures.

L'administration doit jouer son rôle dans la coordination et la mise en œuvre des politiques régionales; n'oublions pas cette vérité: les Gouvernements se succèdent alors que l'administration reste.

La tentation de multiplier les organismes pararégionaux provient, me semble-t-il, du manque, au stade actuel, de flexibilité de l'administration.

Nous devons veiller à la rendre plus souple et plus performante et à réduire les organismes en marge au strict minimum.

Pour terminer, j'ai pris bonne note de la volonté émise par la Commission et soutenue par le Ministre de renforcer le contrôle des organismes pararégionaux.

Je crois en effet qu'il est indispensable que l'on étende la technique du budget par programmes aux organismes pararégionaux comme on devrait leur étendre le contrôle de l'inspection des finances.

Tout cela permettrait au Conseil de remplir d'avantage sa principale mission, contrôler la politique menée.

En effet, les rapports d'activité que produisent ces organismes sont bien souvent insuffisants. Il serait extrêmement intéressant de connaître leurs budgets et surtout leurs comptes, quand on voit, ô combien! le travail fait par la Cour des comptes dans le cas de la préfiguration du compte 1992 est utile et instructif pour notre Conseil. Nous devrions donc étendre ces techniques aux pararégionaux.

J'en ai terminé. Ce sont donc mes Collègues Magdeleine Willame et Bernard de Marcken qui interviendront tout à l'heure sur d'autres divisions du budget. Mon groupe approuvera ce budget qui s'avère réaliste et équilibré. Mais nous insistons tout spécialement sur la nécessité pour le Gouvernement, de faire un nombre d'investissements importants dans les trois matières

citées: le logement, l'emploi et les infrastructures. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. — La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

Nous reprendrons nos travaux à 20 heures.

Wij hervatten onze werkzaamheden om 20 uur.

— *La séance plénière est suspendue à 19 heures.*

De plenaire vergadering is om 19 uur geschorst.

— *Elle est reprise à 20 h 05.*

Ze wordt hervat om 20 u. 05.

(*M. Poulet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

(*De heer Poulet, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op*)

De Voorzitter. — Wij zetten de aan gang zijnde bespreking voort.

Nous reprenons la discussion en cours.

Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, ik weet dat er op het ogenblik een bijzonder spannend evenement wordt vertoond op de Belgische televisie, namelijk een belangrijke voetbalwedstrijd, maar toch wil ik u en de enkele aanwezige collega's dit hoogstandje van democratie niet onthouden, al zal ik mijn uiteenzetting wel enigszins inkorten.

De begroting is een technisch document dat toelaat op een juridische wijze de te innen inkomsten en geplande uitgaven aan het wetgevend controleorgaan, de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, voor te stellen. Het laat controle toe, niet alleen van deze Raad, maar ook van het Rekenhof en vooral van de burger, de inwoner van deze stad, om wie het uiteindelijk allemaal draait. De begroting weerspiegelt de intenties van de Regering met zijn vele Ministers en Staatssecretarissen ten aanzien van het maatschappelijk gebeuren in het Gewest. De begroting materialiseert het beleid, maar weerspiegelt dit ook in haar vorm. Zij bevat de krachtlijnen van het beleid en de afspraken die de politici onder mekaar hebben gemaakt om deze stad te besturen. Zij houdt rekening met de feitelijke gegevens van het Gewest, maar ook met wettelijke en institutionele aangelegenheden. Zij weerspiegelt dus niet alleen de bepalingen van de wet van 1980, maar ook van het Sint-Michielsakkoord zoals dit in het federale Parlement vorm heeft gekregen.

Zoals de vorige jaren wil ik ook dit jaar u zelf, mijnheer de Minister, en uw medewerkers feliciteren voor het degelijk werk dat werd geleverd. U bent er niet alleen in geslaagd de begroting tijdig in te dienen, maar ook de nieuwe wettelijke en grondwettelijke bepalingen in deze begroting te verwerken ten einde deze Raad en de inwoner van deze stad een degelijk beeld te geven van wat de gehele ploeg van plan is. Tegelijk biedt het document ook een inzicht in wat de onmiddellijke toekomst van 1994 te bieden heeft. U hebt zich in het document niet beperkt tot de louter financiële aspecten, maar u hebt ook rekening gehouden met de demografische evolutie in het Gewest. Zowel bij de discussie over het beleidsplan in de Vlaamse Gemeenschapscommissie als in mijn uiteenzetting vandaag heb ik deze demografische gegevens als basis genomen.

De heer Harmel zei het reeds in zijn uiteenzetting: tussen 1 januari 1981 en 1 januari 1993 daalde de bevolking van het Gewest met 50 000 eenheden. Deze geleidelijke, maar stelselmatige vermindering van de Belgische bevolking van deze stad doet heel wat vragen rijzen. Ik begrijp dat u tijdens het begrotingsdebat niet op alle vragen hebt kunnen antwoorden. Nochtans is het belangrijk te weten wat het gemiddeld inkomen is van hen die de stad hebben verlaten. Welke invloed heeft deze emigratie uit onze stad op het gemiddelde en mediane inkomen van de stad? Wat is het effect op de fiscale draagkracht van Brussel? Op welke manier zet de trend zich voort en op welke manier kan die worden stopgezet? Voor een grondige analyse en meer cijfergegevens verwijs ik naar uw document. Ik vestig er enkel de aandacht op dat de daling met 50 000 eenheden het netto negatief saldo weergeeft. Een bepaalde categorie van inwoners heeft misschien in veel grotere mate de stad verlaten dan wij vermoeden.

Overigens zijn ook de andere gegevens van emigratie en immigratie bijzonder boeiend. Het zou ook bijzonder nuttig zijn om het land van oorsprong te kennen van hen die zich in de stad vestigen en van hen die haar verlaten. Ik vermoed dat vooral EG-inwoners tot de eerste en niet-EG-inwoners tot de tweede categorie behoren. Uw gegevens zijn dermate boeiend dat zij bij elke nieuwsgierige geest nieuwe vragen oproepen. Jammer genoeg blijven een groot aantal daarvan, vooral deze met betrekking tot de inkomenscategorieën, onbeantwoord. Ik hoop dat u deze studie nog verder zal uitdiepen en dat u bij een volgende begrotingsbespreking een antwoord zal bieden op deze vele opengebleven vragen.

Ik durf hier namens de CVP-fractie het begrip «verankering» naar voor te schuiven, zij het dan niet in de betekenis die dat begrip heeft in een ander Gewest.

Mijnheer de Minister, indien wij er niet in slagen onze inwoners te verankeren in dit Gewest, of zij Vlaming of Franstalig zijn, het maakt mij eigenlijk niets uit, dan zal deze evolutie zich in versneld tempo verderzetten. Onder verankering versta ik dat de private rechtspersoon, door middel van eigendomsverwerving en keuze van woonplaats in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zich hier in de Brusselse maatschappelijke context inschakelt. Dit is de uitdaging van de XXI^e eeuw voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Wanneer dit begrip eenvoudig is in zijn formulering, liggen een aantal evidente beleidsmaatregelen voor de hand. Brussel moet inzake ruimtelijke ordening, inzake leefmilieu, inzake economie en werkgelegenheid, inzake verplaatsing en inzake cultuur een beleid ontwikkelen waardoor het opnieuw aantrekkelijk wordt. En hier is dan de kernvraag: zijn wij daar de jongste vier jaar in geslaagd?

Ik meen dat in een aantal domeinen de aanzet hiertoe is gegeven. De politieke wil is bij de huidige meerderheid aanwezig geweest om één en ander grondig aan te pakken. Maar — zoals blijkt uit zoveel discours die door de politici en meer in het bijzonder door Ministers zijn gehouden geworden — ontbreken in essentie de middelen om een doortastend beleid te voeren. Vorig jaar heb ik een hard en een streng pleidooi gehouden voor de privatisering van de ruimtelijke ordening, van het leefmilieu en van zoveel beleidsdomeinen waar de Staat — naar mijn mening — echt niet is geroepen om de volle verantwoordelijkheid te dragen. De Brusselse regering moet veeleer het kader bieden in hetwelk privé-personen en -ondernemingen eigen initiatieven kunnen nemen. Het is om die reden dat ik ook met zeer veel genoegen de ordonnantie inzake renovatie van oude wijken heb goedgekeurd. Op initiatief van Minister Charles Picqué werd voor de eerste maal uitermate duidelijk een beroep gedaan op de positieve actoren, op het privaatrechtelijke met semi-publiekrechtelijke en het publiekrechtelijke vlak,

alsmede op de non-profitverenigingen om gezamenlijk deze stad te verbeteren en te verfraaien.

Dit initiatief verdient niet alleen alle lof, het moet werkelijk financieel worden gedragen door deze begroting.

Gelijktijdig wil ik echter een lans breken voor een offensieve strategie naar Vlaanderen en Wallonië toe. Regelmatig ontvang ik — in het Nederlands — de *Nieuwsbrief* van de Waalse regering. Het staat mij — als zoveel Vlamingen — toe de politieke informatie door te nemen en te kijken wat er reilt en zeilt in Wallonië. Het is een brochure die er niet toe strekt te overtuigen, wel om te informeren. Ik meen dat het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, welk een bijzondere taak heeft als hoofdstad van dit federaal land, een dergelijk initiatief kan overnemen en op ruime schaal doorvoeren. Niemand in Vlaanderen en Wallonië zou ons kunnen kwalijk nemen dat wij de burgers van dit land informeren over de evolutie van de hoofdstad. Het kan een klein, doch belangrijk element zijn in het creëren van de noodzakelijke goodwill bij de inwoners van dit land om Brussel toe te laten haar hoofdstedelijke status verder uit te bouwen.

Om tot verankering van de burgers te komen in deze stad moet hier op sociaal, cultureel, economisch, maar vooral op politiek niveau een klimaat worden geschapen dat toelaat het vertrouwen te herwinnen van degenen die de stad hebben verlaten of het vertrouwen te krijgen van degenen die overwegen om in Brussel een toekomst te zoeken. Dit klimaat van vertrouwen moet blijken uit de communautaire pacificatie. Staat u mij als Voorzitter van de grootste Vlaamse fractie in deze Raad toe hier uitdrukkelijk te stellen dat de evolutie van een aantal feiten mij zorgen baart op dit punt. De wijze waarop sommige leiders of quasi-leiders van de Franse Gemeenschap zich vooral de jongste weken opstellen ten opzichte van de Vlaamse Gemeenschap in haar geheel en ten opzichte van de Brusselse Vlamingen in het bijzonder, baart mij zorgen. Men kan toch niet, zij het rechtstreeks of onrechtstreeks, de bedoeling hebben de tak af te zagen waarop men zit?

Ik denk dat wij zeer voorzichtig moeten zijn en dat communautaire pacificatie niet alleen een aangelegenheid is van krijgen, maar dat men ook inspanningen moet doen om resultaat te bereiken.

Ik wil echter, namens de Brusselse Vlamingen, ook een waarschuwing laten horen. Brussel staat over twee jaar voor belangrijke regionale verkiezingen. Op dat ogenblik zal de kiezer zich kunnen uitspreken over het beleid dat wij allen samen hebben gevoerd. Wij moeten de kiezer echter geen rad voor ogen draaien. De inzet is geen communautaire strijd, wat bij sommigen de bedoeling is, maar de inzet van een evaluatie van het beleid.

Laten wij bijgevolg wat minder bezig zijn met de rand rond Brussel en andere aangelegenheden die niet tot de bevoegdheid van de Brusselse Raad behoren en die er enkel toe strekken een communautair profiel te zoeken. Op die wijze organiseert men alleen maar een conflict met de Vlaamse Gemeenschappen met de Brusselse Vlamingen.

Indien zij hier aanwezig zouden zijn, zou ik de Franstalige media willen uitnodigen wat meer aandacht te besteden aan de wijze waarop de Vlaamse Gemeenschap in de hoofdstad de problemen bekijkt en benadert en communautaire pacificatie nastreeft. Als ik bijvoorbeeld zie hoe de Franstalige pers de uiteenzetting van de heer Maingain heeft weergegeven, vraag ik mij af wat het verschil is tussen berichtgeving en duiding. Daarover zou ik nog heel wat kunnen vertellen. Laten wij het debat derhalve herleiden tot wat ons in Brussel aanbelangt. Dit is de enig juiste weg om tot een aanvaardbaar samenlevingspatroon in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te komen. De goedkeuring van deze begroting door mijn fractie is derhalve verbonden aan

de politieke wil van de Executieve om de communautaire pacificatie te handhaven en in de keuze van het debat niet het conflict, maar de consensus te zoeken.

Mijnheer de Minister, na de thematiek van de verankering en de communautaire pacificatie wil ik graag ingaan op het institutionele luik. Inzake inkomsten spreekt u over de nieuwe bevoegdheden, de binding met het bruto-nationaal produkt, de splitsing van de provincie Brabant, de fiscale provinciale bevoegdheden, de milieutaksen, de gewestelijke opcentiemen op het kijk- en luistergeld en de dode hand. Bijzondere nieuwe uitgaven zijn de trekkingsrechten voor de gemeenschapscommissies en de dotaties van de provincie Brabant.

Laat u mij toe eerst in te gaan op een bijzonder moeilijk en gevoelig dossier van de splitsing van de provincie Brabant. Graag had ik geweten in welke mate het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op dit ogenblik een antwoord kan bieden op de prangende vraag voor vele ambtenaren van de provincie Brabant omtrent hun toekomst. Is de Brusselse Executieve voldoende ver gevorderd in de analyse van dit dossier opdat de overdracht van bevoegdheden en middelen naar het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op menswaardige en institutionele politiek aanvaardbare wijze kan geschieden? Ik trek hier bijzonder uw aandacht op twee zeer belangrijke instellingen van de provincie Brabant. In eerste orde heb ik het over de Kamer voor Ambachten en Neringen van Brabant. De bevoegdheden van deze instelling worden door de ontbinding van de provincie Brabant naar het Brussels Hoofdstedelijk Gewest overgedragen. Op welke wijze zal deze Kamer worden georganiseerd? Op welke wijze zullen Vlaamse ambachtlieden op gelijkwaardige wijze worden behandeld als Franstalige ambachtlieden? Op welke wijze, met welke middelen en welk personeelsbestand, wordt de werking van de Kamer verzekerd?

Ten tweede, binnen deze Kamer is er de commissie die de vestigingsattesten verleent. Ik hoop hier in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad het belang van deze Raad niet te onderstrepen. Kan de Minister mij uitdrukkelijk mededelen hoe de toekomstige wijze van organisatie zal zijn ook op het communautair vlak?

In dit verband eist mijn fractie de nodige waarborgen dat deze Commissie zowel Vlamingen als Franstaligen die zich in Brussel als zelfstandigen willen vestigen, op gelijke voet zal behandelen.

Ten slotte kom ik tot mijn bedenkingen over de dotaties als gevolg van de splitsing van de provincie Brabant. Persoonlijk betreur ik ten zeerste de door de federale Regering vastgelegde verdeelsleutels voor de dotatie van 1,050 miljard voor het provinciaal onderwijs, namelijk 55 pct. tegenover 45 pct. in een eerste fase, 62 pct. tegenover 38 pct. in een tweede fase en volgens het leerlingenaantal in een derde fase. Het onderwijs verdient, mijns inziens, inderdaad beter. Er zijn immers een aantal uitgaven noodzakelijk, wil men een basisinfrastructuur in stand houden, los van het leerlingenaantal.

Voor ons standpunt inzake de dotaties aan de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, de *Commission communautaire française* en de Vlaamse Gemeenschapscommissie verwijs ik naar de debatten in de VGC.

Na deze algemene beschouwingen ga ik kort in op een aantal specifieke beleidsdomeinen.

Op de post Economische Ontwikkeling staat een bedrag van 47 miljoen ingeschreven voor subsidies aan de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij om taken voor rekening van het Gewest uit te voeren. In de algemene toelichting vermeldt de bevoegde Minister uitdrukkelijk dat de GOMB hiermee de mogelijkheid wordt geboden een aantal bedrijven gratis of tegen een laag tarief diensten of informatie te verstrekken die nuttig en

zinnig zijn voor hun ontwikkeling. Behoort dat echter wel tot de taken van de overheid? Er zijn in het Brusselse Gewest toch voldoende bedrijfsrevisoren en boekhouders om te helpen met bedrijfsplanning en bedrijfsbeheer. Is het niet beter — zoals dat het geval is met VISO — te werken met personen die ervaring hebben op het terrein, inzonderheid met kleine en middelgrote ondernemingen, dan alsmaar te etatiseren? Het bedrijfsleven huilt voor een dergelijke staatsinmenging. De GOMB mag geenszins een monopolie in dit verband worden verleend. Vergeten wij trouwens niet dat heel wat zelfstandige en KMO-organisaties bedrijfsadvies verlenen en een boekhoudkundige begeleiding verzekeren. Vandaar dat ik de Minister van Economie verzoek om bij het overnemen van de kredieten aan de GOMB in het beheerscontract uitdrukkelijk te eisen dat zij met de bestaande KMO-organisaties zou samenwerken. Het belang van deze laatste voor het economisch weefsel van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, of het nu ging om Franstalige dan wel Nederlandstalige instellingen, werd in het verleden al te vaak miskend.

Voorts stel ik vast dat de Minister 99 miljoen in de begroting voor Economie bestemt voor subsidies ten voordele van Technopool, Télé-haven en privé-instellingen die in dit verband acties voeren. Wij kennen deze troetelkinderen van de Minister. Is nu echter niet de tijd aangebroken voor een rapport over de resultaten van deze investeringen? Is de kostprijs ervan voldoende evenredig met de rentabiliteit voor het bedrijfsleven? Houdt de Minister er rekening mee dat het overgrote deel van de Brusselse bedrijven geen vragende partij zijn voor prestigieuze projecten, maar wel voor concrete begeleiding door organisaties die door de bedrijven zelf daartoe werden opgericht en waarmee zij in vertrouwen willen samenwerken?

Mijnheer de Voorzitter, het economisch beleid van het Brussels Gewest wordt gekenmerkt door en te grote overheidsinmenging.

Ik stel ook vast dat in het gedeelte « economie » van de algemene toelichting melding wordt gemaakt van aparte kredieten voor de zogenaamde « sociale economie ». Bedoelt de Minister hiermee acties zoals het wassalon waarover ik met hem een aantal boeiende discussies heb gevoerd? Opnieuw heeft men in het verleden te vaak de fout gemaakt initiatieven te steunen waarvan men de reële draagwijdte voor de betrokkenen niet voldoende inschatte. Het lijkt mij veel beter KMO's aan te moedigen te participeren in leerprogramma's en bedrijfsopleidingen te organiseren om de betrokken werkzoekende voor te bereiden op een echt beroepsleven als middenstander of bedrijfsleider. Tegelijk wordt hem de kans geboden de eigen professionele kennis te verbeteren om na de opleiding of het leerprogramma zelfs als werknemer te kunnen starten. In elk geval moeten we ervoor waken dat initiatieven in de sociale economie beantwoorden aan de wettelijke voorwaarden inzake vestigingsattesten en milieuvergunningen. Laten we geen politiek van het doekje voor het bloeden voeren, maar opteren voor een middellange- of lange-termijnstrategie die het de sociale kansarmen mogelijk maakt in de economische circuits te stappen via een degelijke opvang en begeleiding.

Wat de sector van Minister Grijp betreft, wil ik ingaan op de problematiek van de buitenlandse handel, die ook reeds door Collega Moureaux werd aangeraakt. Economie is een van de materies waarin de regio's complementair, maar ook enigszins concurrentieel kunnen zijn. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft derhalve de taak een eigen manier te zoeken om onze bedrijven in het buitenland te promoten. Ik kan aannemen dat het financieel niet haalbaar is in alle ambassades centra voor buitenlandse handel te vestigen. Dit zou onbetaalbaar zijn. Het is de taak en de opdracht van de Minister van Economie op dit punt degelijke voorstellen te formuleren om ons bedrijfsleven te promoten, maar ook om het bij te staan, indien er vragen komen

vanuit het buitenland. Samen met mijn fractie kijk ik uit naar zijn voorstel.

Een belangrijk hoofdstuk is ook het veiligheidsbeleid. De Brusselse Executieve trekt voor de gemeenten middelen uit die voortvloeien uit de veiligheidscontracten. Deze veiligheidscontracten zijn goed en maken het mogelijk op een beperkt territorium doortastende maatregelen te nemen en daar de criminaliteit concreet aan te pakken. Er is echter vooral nood aan coördinatie. Ik nodig Minister Picqué opnieuw uit het voorstel van de CVP-fractie tot inrichting van een raad inzake coördinatie van het veiligheidsbeleid te onderzoeken. De krachten worden te veel versnipperd, maar de staatshervorming maakt een regionale optie inzake veiligheidsbeleid mogelijk. Wij moeten die kans dus met beide handen grijpen. De politie treedt te vaak op zonder dat de rijkswacht daarvan op de hoogte is en omgekeerd. Ook de gerechtelijke politie treedt te vaak op eigen houtje op. Al deze verspilling van energie en middelen heeft tot gevolg dat er op het ogenblik onvoldoende doortastend wordt opgetreden. U mag van mij aannemen dat de schrik er bij de burger goed in zit. Men kan zich afvragen of dit gebaseerd is op objectieve of subjectieve elementen, maar de cijfers spreken voor zichzelf. Brussel groeit voort uit tot een onveilige stad. Laten we van de huidige strategie afstappen en werkelijk komen tot een gecoördineerde en geïntegreerde actie met allen die op het terrein met veiligheid te maken hebben. Ik onderstreep dat dit niet hoeft te betekenen dat aan de gemeentelijke autonomie wordt geraakt. De burgemeester hoeft niet miskend te worden, maar hij moet wel zijn verantwoordelijkheid op zich nemen en al te vaak overschrijft een bepaald probleem de gemeentegrenzen. Indien de burgemeester weigert te participeren, moet dus een regionale hefboom in zijn plaats kunnen werken.

Ten slotte wens ik nog een ander onderwerp in dit begrotingsdebat aan te snijden, namelijk het energiebeleid. Het is natuurlijk goed dat onder de noemer «energie» aandacht wordt besteed aan ondersteuning van rationeel energieverbruik, energiebesparende projecten, investeringen en studiekosten voor niet-nucleaire energie.

De kernvraag is de volgende. Is het politiek aanvaardbaar dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in de toekomst voor meer dan de helft van zijn energievoorziening afhankelijk zal zijn van energieleveringen vanuit Vlaanderen? Hebben wij dan niets geleerd uit de ervaring met de watervoorziening vanuit Wallonië? Wanneer een ander Gewest waarvan wij afhankelijk zijn voor zijn leveringen heffingen oplegt, heeft het Brussels Hoofdstedelijk Gewest daartegen geen verweer. De bevoegde Staatssecretaris moet ter zake een strategie uitwerken voor een toekomstgericht beleid. Een energiecentrale in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is zeker geen luxe. Het kan voor een verre toekomst van belang zijn dat vandaag een beslissing ter zake wordt overwogen en morgen wordt gerealiseerd.

Ik wil ook nog even ingaan op het integratiebeleid van de Executieve. Wij hebben uitgebreid propaganda gevoerd en wij hebben integratieprojecten met gemeenten en privé-partners goedgekeurd. Is het dan niet schrijnend dat wij op het ogenblik moeten vaststellen dat de Brusselse Executieve haar verbintenissen niet nakomt? Vele organisaties die bij dergelijke integratieprojecten betrokken zijn, wachten nog steeds op hun luttele centen en moeten leningen aangaan om hun investeringen mogelijk te maken. Mijnheer de Minister, ik dring erop aan dat u de administratie aanmaant om aan deze situatie een einde te maken.

Mijnheer de Voorzitter, het zal u ongetwijfeld verheugen dat ik mijn mondelinge vraag, die ik aanvankelijk maandag zou stellen, meteen in deze uiteenzetting verwerk. U kan dat punt op de agenda van maandag alvast schrappen.

Ik wens met name een kleine bedenking te maken omtrent «Brussels Today». Dit boekje, dat ons tweemaandelijks ter

hand wordt gesteld, wordt enkel naar het Nederlands en het Engels vertaald. Ik kan hieruit enkel besluiten dat in deze publikatie uitsluitend Franstalige journalisten aan bod komen. In het lokaal nieuws zien wij nooit een Vlaming, nooit een Vlaams politicus. Hetzelfde geldt voor de bedrijven. Het gaat vooral om Franstalige bedrijven. Vlaamse zelfstandigen komen niet aan bod. Het is onverantwoord dat de Brusselse Executieve aan deze publikatie nog één frank uitgeeft, tenzij er fundamenteel wordt ingegrepen en de lezer redactionele waarborgen krijgt. Brussel moet naar buiten komen als een multi-culturele en tweetalige stad. Wij gaan niet akkoord met het imago dat «Brussels Today» voorhoudt.

Mijnheer de Minister, wij staan voor een bijzonder moeilijk werkjaar. De gemeenteraadsverkiezingen zijn in aantocht. Velen zullen een politiek profiel zoeken, ook in deze Raad. Laten wij deze begroting correct uitvoeren en de beleidskeuzen en de politieke opties die zij inhoudt, waarmaken. De CVP-fractie zal deze begroting goedkeuren. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, je m'attacherai à traiter exclusivement de la politique de l'environnement et de la politique de l'eau du Gouvernement régional, dans le cadre du budget 1994.

Le Gouvernement de la Région bruxelloise ne facilite pas la tâche des conseillers de l'opposition obligés, année après année, de répéter les mêmes critiques avec un espoir d'amélioration qui s'amenuise à mesure que les années passent, alors même que les faits corroborent pourtant nos analyses.

A lire mon discours de l'année 1992 relatif au budget 1993, j'ai l'impression que je pourrais vous le resservir sans beaucoup de modifications. Il faudrait y voir moins un «radotage» de l'opposition qu'un «bégaiement» dans la gestion de la politique de l'environnement et de l'eau par le Gouvernement régional.

En ce qui concerne la division 18, l'état de santé du patient s'est en outre aggravé de dyslexie.

Cette métaphore utilisant l'organe vocal n'est pas saugrenue, tant j'ai l'impression que le Gouvernement s'éloigne en effet de la voix de la raison. Comment qualifier en effet le transfert de personnel de l'ARNE — administration des ressources naturelles et de l'environnement — vers l'IBGE à l'exclusion d'un seul de ses membres, M. Laurent, alors que l'impact financier d'une telle mesure — le transfert de personnel injustifiable — entraîne 13 p.c. d'augmentation des charges affectées à ce poste budgétaire?

Je n'ai pas l'habitude de citer les syndicats, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de la CGSP, mais je ne peux m'empêcher de reprendre leur expression pour stigmatiser cette solution. Ils ont estimé, à juste titre, «que ce regroupement chimérique de petits bataillons avec en prime des guerres internes pour diriger les services, constitue le complexe de l'adjudant».

Ce qui n'aurait pu être qu'une péripétie clochemerlesque supplémentaire a malheureusement des incidences budgétaires lourdes et, pour tout dire, inacceptables en temps de crise.

Que dire alors de ce fonctionnaire apparemment, récalcitrant, qui, pour faire plaisir à l'appareil socialiste, s'occupera seul des eaux souterraines? Ce général sans bataillon va donc se voir provisoirement détaché des troupes prises à l'ennemi, l'IBGE.

Il sera cependant entouré de personnes transférées de l'ARNE à l'IBGE; lesquelles seront redétachées à ses côtés pour accomplir certaines missions. Heureusement, M. le Ministre

nous a promis que cette situation n'était que provisoire ! Faisant état du procès-verbal d'une réunion inter-cabinets, la presse a écrit que si la Cour des comptes refusait certaines procédures de paiement — c'est la Région qui paie — le Ministre des Finances s'était engagé, dès à présent, à passer outre à cet avis, ce qui en dit long sur la détermination de nos excellences.

Car tout cela, mes Chers Collègues, nuira toujours à la même victime, le contribuable bruxellois. Mais il semble, en outre, que le personnel de l'ARNE sera aussi « floué » dans l'opération puisque son statut social risque d'être différent et moins favorable qu'auparavant.

Je voudrais par ailleurs souligner combien la comparaison entre le budget des années 1993 et 1994 est devenue désormais caduque en raison de la spécificité d'un sous-budget propre à l'IBGE. Est-ce une technique délibérée pour que les conseillers régionaux ne puissent s'apercevoir de l'inflation de certaines dépenses ? La question reste ouverte. Que l'on me comprenne bien ! Je ne suis pas opposé au regroupement des organismes pour autant qu'il permette de réaliser des économies d'échelles en rationalisant les coûts par l'utilisation de manière optimale des forces éparpillées. Dans le cas qui nous occupe, c'est exactement le contraire qui se passe.

A la lecture de ce budget on remarque par exemple qu'un crédit de douze millions est consacré aux administrations subordonnées en vue d'appliquer le permis d'environnement. Or, en 1993 un poste de 27 millions pour les communes avait été prévu en faveur de l'application du permis d'environnement, lequel a connu les mésaventures que vous connaissez. La crédibilité du budget régional est donc toute relative !

Pour le reste, je soulignerai quand même, en toute objectivité, le fait que le Gouvernement a parfois écouté les conseils du PRL en diminuant sensiblement les crédits pour frais d'études et autres colloques; encore qu'une partie d'entre eux est reprise dans le budget de l'IBGE. Cet argent gagné disparaît aussitôt dans le tonneau des Danaïdes des susceptibilités régnant entre nos excellences bruxelloises. C'est navrant ! Je voudrais terminer cette première partie de mon analyse en regrettant, réflexe libéral oblige, le contraste flagrant entre l'ampleur des moyens affectés à la diffusion publicitaire relative à la protection de l'environnement — 22 millions sont inscrits au budget de l'IBGE pour cette action — et la faiblesse des ressources consacrées aux entreprises afin qu'elles minimalisent les effets négatifs de la pollution qu'elles peuvent engendrer — seulement 25 millions de crédits d'engagement sont prévus pour ce poste —. Il me semble que la priorité devait être donnée aux acteurs économiques afin de poursuivre cet objectif véritablement environnemental.

Je conclurai pour la politique de l'environnement en soulignant, une fois n'est pas coutume, que les dérapages budgétaires sont trop importants pour que le groupe PRL vote en faveur du projet qui nous est soumis cette année.

Je serai aussi réservé à l'égard de la division 19 relative à la politique de l'eau.

Effectivement, il semble que notre exhortation de l'an passé, vous invitant à agir sur le terrain, ait été entendue. Les frais de colloque et d'études ont diminué et l'investissement en programmes concrets a augmenté.

Fort bien ! Malheureusement, j'avais constaté l'an passé que les infrastructures étaient consacrées — heureux hasard sans doute ? — presque exclusivement à des travaux dans les communes de nos Ministres régionaux. La remarque reste valable cette année-ci, mais je remercie le Gouvernement régional d'avoir fait l'aumône de 2 millions de francs pour le quartier Chome-Wolles, alors que la seule commune de Schaerbeek devra dépenser en 1993 encore 45 millions, dont 3 millions à charge de la

commune d'Evere et 5 millions à charge de la province, pour la liaison entre le collecteur du Boerenhol et l'égoût Wolles. L'an prochain, Schaerbeek consacrera, seule, 107 millions pour un bassin d'orage rue Frans Courtens.

Je remarque en outre avec un certain amusement que l'exposé introductif du Ministre (en page 114 du rapport des commissions) prévoyait, faute de frappe malheureuse, 2 milliards pour cet ouvrage. Il est vrai que le correcteur du texte habite peut-être ce quartier et qu'il se retrouve alors, au même titre que de nombreux riverains, les pieds dans l'eau à chaque inondation, ce qui, convenons-en, nuit évidemment à la concentration nécessaire à un travail de qualité.

J'ai une crainte : celle que Schaerbeek soit considérée comme une commune riche parce que, fourmi parmi de trop nombreuses cigales, elle a un bas de laine qui lui permettrait de faire face à des travaux qui ne lui incombent que partiellement. La prime au mauvais élève et la pénalisation du bon, voilà encore un argument récurrent sans réponse satisfaisante.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce dossier qui concerne trois communes (Schaerbeek, Saint-Josse et Evere, donc tout le Nord-Est de la Région), et qui n'a guère bougé, à l'exception des 2 millions précités, depuis l'année passée, où j'avais suffisamment rappelé le contraste entre les promesses de l'Exécutif depuis des années et son absence de réaction concrète.

Enfin, les craintes du PRL relatives à la taxe sur l'eau se sont avérées justifiées : près de 400 millions seront récoltés à cette occasion avec un impact sensible tant sur les ménages (400 à 500 francs nous dit-on, mais probablement plus) que sur les entreprises. Nous serons vigilants quant aux futures modalités de cette taxe.

Je constate en outre, concrètement, la contradiction qui existe entre le principe du « pollueur-payeur », voulu à juste titre par le Ministre, et sa mise en place qui touchera tout le monde, entreprises comme particuliers.

Les Gouvernements actuels à tous les niveaux de pouvoir sont les seuls à faire rimer systématiquement taxe nouvelle et année budgétaire.

Ce n'est déjà pas très joli du point de vue de la syn... taxe mais ce l'est encore moins quand le pouvoir d'achat des Bruxellois est décimé, sans contrepartie notable.

C'est donc sans surprise que le groupe PRL n'approuvera pas les divisions 18 et 19 du projet du budget 1994. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rens.

M. Rens. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais d'abord remercier les nombreux techniciens des cabinets, présents ici, qui ont permis que les réponses qui nous seront données soient les plus intelligentes, les plus complètes possible. Je m'arrête là.

Il faut rendre hommage aux rapporteurs de notre Commission, en y associant ce que j'appellerai les rapporteurs intermédiaires d'autres Commissions pour la qualité du travail fourni.

Il faut aussi, Monsieur le Ministre, reconnaître les efforts que vous faites, vous et vos services, pour fournir un maximum d'informations, et ce dans les délais qui n'ont plus rien à voir avec ceux des débuts de notre législature.

Je considère ce document comme exemplatif d'un travail correct dans les différentes Commissions. Il représente, selon moi, le support nécessaire et suffisant à chaque membre de notre

Assemblée afin qu'il puisse exercer pleinement son contrôle sur le budget.

Je n'irai pas jusqu'à dire que, tout étant dans le rapport, nos interventions successives ne sont que des redites dont le lecteur pourrait se passer. Je crois au contraire intéressant d'entendre les uns et les autres s'exprimer en séance publique sur le contenu et les perspectives offertes par la mouture 1994.

Il est vrai que le budget, bien qu'il ne soit que prévision, est devenu l'outil principal de notre réflexion.

L'exposé général est, en effet, la synthèse de l'action de l'Exécutif et doit permettre d'appréhender l'avenir. Ainsi que l'évoquait mon Collègue Harmel, force est de reconnaître que l'écart entre le budget et la parution du compte ou de sa préfiguration est tel qu'il est malaisé de lier utilement les informations de l'un par rapport à l'autre.

Certains d'entre vous nous reprochent de nous contenter d'approuver le budget; attitude normale, selon eux, puisque faisant partie de cette majorité et n'ayant d'autre alternative. Puis-je faire remarquer à ces bien-pensants qu'il nous est arrivé, à mes collègues et à moi, lors de la discussion du budget ou des ajustements, d'émettre critiques, remarques, suggestions et ce même parfois d'une manière sinon virulente, du moins sévère? Je fais référence à notre chef de groupe: il a démontré que nous pouvions en faire, de ces critiques ou remarques. C'est vrai que nous avons chaque fois voté la confiance; je ne veux inquiéter personne, nous la voterons encore. Mais cette fois-ci, comme les années précédentes, elle sera assortie d'une série de conditions, notamment quant à l'encours, le montant de l'emprunt, les reports, les risques de dérapage, la consommation des crédits. Je crois que ma liste est complète. La lecture de la préfiguration du compte 1992, émanant de la Cour des comptes, au-dessus de tout soupçon, nous rassure quant à cette confiance accordée à l'Exécutif.

Bien sûr, rien n'est parfait. Des remarques, des observations, même des mises en garde sont nécessaires.

Permettez-nous toutefois d'en tirer certaines conclusions. Mon intervention s'efforcera de reprendre les unes et les autres en essayant de les projeter sur le budget qui nous intéresse.

L'écart entre la prévision de recette et la recette réelle constitue un réel problème.

C'est vrai que des questions peuvent se poser à ce sujet!

Un exemple parmi d'autres:

En 1992, titre III division 12 76 01:

Vente de biens immeubles: 380 millions. Recettes figurant au compte: 200 millions; Ecart: 180 millions. Il y a même une recette qui provient de 1991. Soit: 50 p.c. Si mes souvenirs sont bons, l'ordonnance de l'aliénation limitait à 500 millions les autorisations à l'Exécutif. Mais aucun quota n'a été fixé pour ce que l'on peut vendre chaque année.

En 1993, même article: 380 millions.

En 1994, même article: 380 millions.

En 1995, peut-être 380 millions.

S'agit-il vraiment de la prise en compte de la valeur réelle. D'immeubles mis en vente ou bien d'un chiffre fétiche?

Il serait utile, Monsieur le Ministre, que nous puissions disposer de la liste des immeubles et terrains que vous comptez mettre en vente et de la valeur qu'ils représentent.

Il est manifeste que l'écart entre les recettes prévues — prévisions communiquées par les finances fédérales, vous

n'en êtes donc pas responsable — et les recettes réelles, entraîne lui aussi des effets pervers. La différence, constatée en 1992, de plus de 300 millions en 1991, se répercute en capital et intérêts sur l'exercice budgétaire suivant.

Vous dites, Monsieur le Ministre, avoir tenu compte de tout cela au niveau des taxes régionales; c'est vrai, mais 1,54 p.c. sur plus de 9 milliards et demi, est-ce vraiment une marge de manœuvre suffisante?

Le danger de l'estimation faite par le Conseil supérieur des finances quant au montant minimal du solde net à financer est toujours là, d'autant plus qu'il semblerait que cette année les éléments constitutifs n'aient pas été spécifiés (déficit primaire, intérêts, dettes directe et indirecte, rebudgétisation nette).

Chaque année est soulevé le problème de l'encours.

Revenons en 1992.

Crédits (simplifions)	51 milliards;
Non dissociés	40 milliards;
Dissociés d'engagement	11 milliards;
Engagements reportés	33,4 millions;
En engagement	94 p.c.;
En ordonnancement	45 milliards,
soit un taux de consommation de près de 77 p.c.	

Il faut constater que, concernant les crédits non dissociés disponibles fin 1991 et tombant en annulation le 31 décembre 1992, 2 milliards sur les 7 reportés sont passés à la trappe.

Il est évident — la Cour des comptes le rappelle d'ailleurs régulièrement — qu'un écart trop important entre le coefficient global relatif aux engagements, près de 95 p.c., et celui des ordonnancements, environ 77 p.c., peut avoir des répercussions défavorables, car l'augmentation de l'encours des engagements (constitué par la différence entre les crédits engagés et les sommes ordonnancées qui s'y rapportent), près de 2 milliards et demi en crédits dissociés pour 1992, représente une sérieuse menace pour l'équilibre des finances régionales.

Le budget 1994, à l'inverse de celui de 1993, où l'écart entre les moyens d'action et les moyens de paiement flirtaient avec le 1,5 milliard, instaure un léger surcroît. Il faudra être attentif aux ajustements éventuels quant au résultat général de l'exécution du budget 1992 qui représente, quand on lit la conclusion de l'avis de la Cour des comptes, un point très important. En effet, au risque de faire hurler certains collègues, qui brandiront la dette et les 10 milliards d'emprunt, cette année budgétaire, bien que fortement perturbée par les avatars de la PSU, se termine par un boni de 1 milliard 356 millions.

Tout le monde sait que le budget, compte et trésorerie ce n'est pas la même chose.

Mais ici aussi la Cour émet un avis que l'on peut considérer comme satisfaisant, en insistant toutefois sur le fait qu'en 1993 il faudra être très attentif à l'évolution de la dette consolidée et aux conséquences de l'encours des engagements. Je crois que je répète ce que la plupart des intervenants ont dit. Je suis particulièrement heureux d'avoir pu, pour la première fois, avoir un avis de la Cour sur le budget de l'agglomération.

Même si cette étude n'est pas complète, elle permet aux membres de la Commission de mieux cerner les problèmes anciens et futurs de cette institution.

Je continue à dire, Monsieur le Ministre, que nous n'avons pas à nous sentir coupables de la situation héritée, que national et aggro n'étaient pas les meilleurs amis du monde et que certaines mesures ou contre-mesures prises avant 1989 hypothèquent gravement l'avenir.

Mais, et tous mes collègues en sont conscients, nous sommes responsables de cet avenir et plus particulièrement du sort des fonctionnaires, transférés ou non, et de leur pension.

Et là, il faut avouer que certaines choses sont particulièrement difficiles à comprendre et à assumer.

Ne parlons pas d'un manque de recettes du fait de la suppression de la taxe, mais penchons-nous sur le remboursement des pensions mandataires-communes: évaluation initiale 183 millions, droits constatés 405 millions, perception 87,8 millions.

Remboursements d'intérêt d'emprunt par la Région et les pouvoirs publics:

Droits constatés	± 280 millions;
Recettes	83 millions.

Cotisations personnelles alimentant le compte-pension:

Evaluation	127 millions;
Droits constatés	143 millions;
Perception	100 000 francs.

Ce sont des chiffres qui figurent dans le rapport de la Cour des comptes.

Recettes générales:

Droits constatés	4 milliards 428 millions;
Perception	2 milliards 101 millions.

Total général courant et report	11 milliards 254 millions;
Perceptions	3 milliards 275 millions.

Du côté dépenses, des choses incompréhensibles, pour moi du moins.

Exemple: Engagements pensions 1992 et années antérieures, 415 millions; dépenses: 55 millions.

Je vous ai interrogé sur la manière dont le budget de l'agglomération était établi. Il reste à l'agglomération, si je ne me trompe, le receveur et un ou deux fonctionnaires, je comprends que cette tâche ne leur incombe pas et que ce sont nos services qui doivent élaborer les prévisions budgétaires. Mais vous admettez, Monsieur le Ministre, que nous sommes en droit de nous interroger sur l'avenir de la dette de l'agglomération.

Lisons le budget, sans plus.

Remboursement de pensions, sans ventilation entre mandataires-commune et autres: 222 millions;

Cotisations personnelles alimentant le compte-pension: 127 millions.

Ce sont des prévisions de recettes à comparer avec le compte 1992. C'est grave. Si cela se passe chaque année comme cela, nous perdons des centaines de millions.

Dépenses pensions: 656 millions.

De quoi s'agit-il exactement?

A qui doivent être payés ces 656 millions? S'agit-il de cotisations, s'agit-il de pensions payées à des fonctionnaires retraités?

Revenons à 1992, il est difficile d'imaginer comment s'explique la différence entre 415 millions engagés et 55 millions en dépenses.

Je parle des pensions.

Ceci introduit naturellement une série de questions concernant le budget 1994, et vous savez bien sûr que je vais évoquer l'administration et son avenir.

Je rappelle pour mémoire mes questions sur la mise à la pension d'agents STIB transférés à la Région, sur le nombre de pensionnés dans les cinq ans à venir.

Je ne vais pas moi aussi vous interroger sur les transferts du personnel de l'ARNE vers l'IBGE. Je considère que cela a été suffisamment évoqué en commission. Et de plus, les autres intervenants ne manqueront pas de polémiquer sur le bien-fondé ou non de ces mouvements de balanciers mêlant allégrement personnel et compétence.

Si nous continuons à ne pas pouvoir régler le problème des contractuels, ils finiront par être pensionnés en tant que contractuels avec tous les risques que cela comporte pour les uns et les autres.

Il est curieux de constater que concernant le personnel de la STIB, une partie de celui-ci — vous me l'avez confirmé — a été transférée il y a plus de vingt ans et qu'aucune solution n'a été trouvée à l'initiative du fédéral ou du personnel ou des organisations représentant le personnel. C'est à croire que ce statut précaire est particulièrement favorable au personnel concerné.

Le tableau concernant les rémunérations du personnel par division fait encore mieux comprendre la complexité des solutions à trouver.

Sans vouloir épiloguer sur la manière dont les statutaires, non-statutaires, contractuels mis à disposition se retrouvent dans les différentes administrations, il est grand temps que le cadre soit rempli.

Ce cadre existe. Vous aviez promis que l'on procéderait aux désignations à partir du 1^{er} novembre. Il conviendrait qu'apparaisse nettement, le plus rapidement possible, la différence entre personnel nommé, personnel en attente de nomination réunissant les conditions nécessaires et notamment la réussite de l'examen du SPR que vous évoquez, les contractuels au sens littéral du terme: personnel engagé pour une mission précise dans un délai à fixer suivant l'importance du travail demandé.

Ces éléments se retrouvaient déjà dans l'un de vos exposés.

Il faudra s'occuper du problème du personnel transféré qui ne peut pas être nommé parce qu'il n'a pas passé ou réussi l'examen du SPR. J'avoue que j'ignore comment vous allez parvenir à nous présenter une solution endéans les trois mois à venir.

Enfin, Monsieur le Ministre, le calcul de la dette est un exercice de style où presque chacun a sa manière de procéder. Les uns additionnant tout, les autres minimisant peut-être à outrance. Les différents scénarios que vous nous présentez concernant l'évolution de la dette sont certes intéressants à examiner et il faut, je crois, vous remercier pour les efforts que vous faites pour informer correctement les conseillers. Mais il est à craindre que certains scénarios ne relèvent de la science-fiction.

Il est vrai que dans *Star Trek*, certaines scènes pourraient être réellement vécues par nos arrière-petits-enfants. J'espère sincèrement que l'action volontariste que vous évoquez nous amènera à une situation financière tout à fait saine dans un avenir pas trop lointain. J'avoue préférer que la perspective envisagée de voir la Région bruxelloise jouir dans quelques années d'une cotisation de solidarité par les autres Régions, ne voie jamais le jour. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, vous savez que le groupe ECOLO est toujours attentif à analyser les divisions 18 et 19 du budget qui

concernent principalement l'environnement. Cette année, il y a quelques nouveautés.

Bien sûr, on peut regretter, comme les années précédentes, la faible proportion des moyens régionaux alloués à l'environnement, à peine quelque 2,5 p.c. des dépenses totales. Mais, en 1994, une nouveauté apparaît. La quasi totalité de ces moyens se trouve concentrée dans trois postes budgétaires, les subsides à l'IBGE qui cumulent 989 millions soit 75 p.c. des sommes consacrées à l'environnement cette année. Et la concentration sera encore plus grande dans les années qui viennent puisque les seuls autres postes survivants sont quelques ordonnancements qui avaient été engagés sur d'autres postes les années précédentes. Cela traduit en fait la disparition de l'administration régionale de l'environnement et sa digestion par le parastatal qu'est l'IBGE.

Le transfert du personnel de l'ARNE, du Plan Vert et de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie pose de nombreux problèmes :

Premièrement, au point de vue de l'efficacité. L'Exécutif est en contradiction avec les conclusions du rapport Philippot qu'il avait commandé et qui mettait en garde contre la multiplication et le renforcement des pararégionaux. La nécessité fonctionnelle de ce transfert n'est pas prouvée. La gestion de tout l'environnement par le seul IBGE n'est pas possible si l'on ne veut pas que le contrôlé ne soit en même temps le contrôleur. Ainsi, pour les matières relatives à l'épuration des eaux on a dû garder le seul directeur de l'ARNE qui devra travailler avec du personnel détaché de l'IBGE en prestation ponctuelle — comme l'a dit M. Guillaume — en attendant la mise en place d'une nouvelle structure que l'on a déjà baptisée Aquabru.

Deuxièmement, au point de vue du surcoût. La fusion entraînera des pertes financières importantes. Ainsi, les cotisations patronales sont supérieures à l'IBGE qui paie 13 p.c. de charges en plus, ce qui, pour 270 personnes, ajoute un surcoût d'environ 30 millions. Ces dépenses objectives seront prélevées sur la dotation versée à l'Institut, ce qui diminuera d'autant les montants consacrés à la protection de l'environnement proprement dit. De plus, on devra engager du personnel supplémentaire pour la gestion du personnel ainsi que des assistants sociaux, dont surcoût d'une dizaine de millions. Enfin, il faudra prévoir des locaux pour les nouveaux arrivés, ce qui majorera les loyers de plusieurs dizaines de millions.

Troisièmement, au point de vue du statut, mon prédécesseur en a parlé. La Région garantit l'unicité des statuts pour tous les agents mais l'expérience nous apprend que l'uniformisation n'est pas pour demain. On avait même prévu que l'IBGE octroye des subventions à des tiers et qu'elle dispose des fonds organiques de l'Environnement. Afin de contourner les remarques de la Cour des comptes, l'IBGE préparera les dossiers et présentera des créances qu'ordonneront les délégués du Ministère. On voit tous les trucs qu'il a fallu utiliser pour régulariser et rendre légal ce transfert.

De plus, nous sommes confrontés à un manque total de visibilité de la politique environnementale puisque le tableau qui figure dans le budget est un document purement comptable qui ne traduit nullement la politique de l'Institut. Bien sûr, nous disposons d'un budget détaillé de l'IBGE en annexe mais ce n'est pas un document officiel pour lequel nous pourrions, par exemple, proposer un amendement. Ceci traduit bien l'indépendance croissante de l'IBGE qui prend son autonomie sans que les conseillers puissent encore influencer grand-chose. La Cour des comptes a d'ailleurs longuement souligné les multiples inconvénients, voire les irrégularités que représentait ce transfert. La Cour conclut que ce transfert de compétences et de moyens budgétaires vers un organisme d'intérêt public de catégorie A suscite des questions qu'elle soumet à l'appréciation du

Conseil. Pour ECOLO, la réponse est claire : l'on assiste ici à un coup de force qui a pour conséquence de mettre sous contrôle partisan toute la politique de l'environnement et d'y permettre des nominations politiques. Nous sommes d'ailleurs étonnés de constater la passivité de certains groupes de la majorité.

Si l'on en vient à la politique de l'eau, je trouve de nouveau dans le rapport de la Cour des comptes la confirmation totale des critiques que j'émetts depuis trois ans à cette tribune en affirmant que les engagements pour l'épuration des eaux sont fort impressionnants mais qu'ils ne sont jamais suivis des ordonnancements prévus. La Cour des comptes confirme cette analyse et elle présente en pages 23 et 24 des chiffres et des tableaux qui prouvent « le caractère fictif des engagements ». Elle dénonce le caractère prématuré de ces engagements et le très faible taux d'exécution en termes de moyens d'action. Comment s'étonner devant ces faits que la Cour des comptes n'hésite pas à qualifier d'irrégularités, que se développent des polémiques sur le bien-fondé des choix en matière d'épuration des eaux, critiques qu'a répercutées ma Collègue Marie Nagy au cours d'une récente interpellation ?

La politique de construction des bassins d'orage prête le flanc à la même critique : 1 286 millions engagés, à peine 32 liquidés. De plus, le calendrier de construction des bassins d'orage n'est pas conforme à ce qui a été annoncé l'année dernière. Le budget de 1993 en division 19 fut en effet le lieu d'une grande première : la Commission de l'environnement refusa de l'approuver si le Ministre ne présentait pas un programme dans lequel figurait la construction du bassin d'orage de la rue Gray. Le Ministre de l'Environnement revint donc avec un nouveau programme d'investissement que l'on retrouve en page 155 du rapport A-200/3 et dans lequel 158 millions d'ordonnements et 950 millions d'engagements étaient inscrits pour le bassin de la rue Gray pour l'année 1994. On sait aujourd'hui ce qu'il en est des engagements du Ministre : en 1994 on se contentera de faire des études préliminaires pour le bassin de la rue Gray et ce pour un montant de 31 millions. Dans 18 mois, si les essais se révèlent concluants, les travaux seront entamés.

Je ne vois plus ici de représentant du groupe socialiste.

M. Delathouwer. — Ah si ! Il y en a encore quelques-uns.

M. Adriaens. — M. Saelemaekers n'était pas là l'année dernière.

J'avoue ne pas comprendre comment les mêmes conseillers qui avaient osé l'épreuve de force en 1993, peuvent voter positivement un budget de 1994 qui ne respecte pas les promesses qu'on leur avait faites.

Et plus encore, il faut savoir que sur le montant de 1,6 milliard destiné à l'épuration des eaux, 1 012 millions proviennent d'un crédit variable qui dépend, entre autres, de la création d'une taxe sur les eaux usées. Or, cela fait trois ans que l'on nous promet cette taxe et nous n'avons toujours rien vu venir malgré des promesses aussi fermes mais aussi fausses que celles relatives à la vallée du Maelbeek. Certains aiment peut-être se faire bernier mais ce n'est pas le cas du groupe ECOLO ! Pour cette seule raison nous devrions déjà refuser le budget 1994. Mes Collègues vous ont déjà expliqué pourquoi nous ne le voterons pas et d'autres viendront confirmer leurs propos. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, si on se réfère aux perspectives que l'on pouvait avoir lors de l'établissement de la déclaration de

l'Exécutif en 1989, ceci devait être le cinquième et dernier budget de notre législature. Les accords de la Saint-Michel et leur traduction en textes législatifs ont sensiblement modifié ces données. Il subsiste malgré tout une incertitude : ceci est peut-être le dernier budget de la législature, mais cela ne dépend plus de nous à ce stade-ci. En effet, si la grogne de la population ne prête pas davantage vie au Gouvernement de M. Dehaene, on aura effectivement tiré les conclusions.

En établissant son projet de budget, le Gouvernement de la Région bruxelloise a dû s'accommoder de cette incertitude. Mais ce n'est certainement pas le seul effet de la Saint-Michel que l'on retrouve dans le budget. J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Moureaux, notamment lorsqu'il a parlé dans son introduction de la Saint-Michel. Je n'ai peut-être pas la même lecture des choses que lui.

Pour moi, il est clair que notre budget pour 1994, comme le fut d'ailleurs le budget 1993 par voie du feuillet d'ajustement, se trouve amputé de 2 000 millions à titre de droits de tirage au bénéfice de la COCOF et, par voie de conséquence, aussi de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie*.

En général, le terme « amputé » a une valeur — que j'ai employé à dessein — péjorative. Notre budget est bien amputé parce que ces 2 000 millions inscrits en dépenses restreignent automatiquement et singulièrement les moyens d'action de notre politique régionale dans le cadre de l'exercice de nos compétences régionales.

Votre exposé général introductif, Monsieur le Ministre, fait état du contexte institutionnel modifié et établi jusqu'en 1999, sous forme de tableau, les avantages chiffrés qui doivent découler de la Saint-Michel.

Cependant, s'il y a des avantages, il y a aussi des charges relatives à l'exercice des nouvelles compétences. M. Moureaux a avancé le chiffre de 17 milliards en coûts à titre d'impact des accords de la Saint-Michel, en rappelant aussi qu'il y avait des apports d'argent. Mais faut-il dire que ces apports sont très inférieurs aux 17 milliards que je viens d'évoquer ?

Pour l'année 1994, les effets financiers positifs de la Saint-Michel sont évalués comme suit :

- nouvelles compétences transférées (agriculture et attachés commerciaux) : 48 millions 800 mille francs ;
- liaison de la dotation au PNB, soit 1 p.c. pour 1994 : 24,6 millions ;
- enfin, mainmorte établie à 72 p.c. : 640,7 millions.

Je dois dire qu'inclure la mainmorte comme trésor de guerre de la Saint-Michel est un peu court. C'est en tout cas faire bon marché du contentieux qui existait depuis plusieurs années entre le Gouvernement régional et l'Etat fédéral, même si la Saint-Michel a permis d'établir la compensation de la non-perception à 72 p.c.

M. Moureaux ne nous en voudra pas — je le sais — d'avoir critiqué une nouvelle fois cet aspect négatif de la Saint-Michel puisque, contrairement à d'autres dans cette Assemblée, à qui il a fait ce genre de critique tout à l'heure, le FDF a combattu cette réforme.

Avant d'aborder le fond du sujet, il y a une nouveauté qu'il est intéressant de relever dans notre budget. Il s'agit du fait que, dans un souci de lisibilité, mais également dans un souci de circonscrire la réalité de plus près, on a opéré une modification importante à la division 10, relative au personnel et au fonctionnement, qui a été en grande partie reventilée entre toutes les divisions, de façon à faire apparaître le poids réel des dépenses imputables à chaque département budgétaire. Le groupe FDF-

ERE estime qu'il s'agit là d'une mesure positive dans la présentation d'un budget-vérité.

Venons-en aux recettes. Le groupe FDF-ERE note qu'un souci de rigueur a présidé à l'élaboration des recettes du budget 1994. Le premier feuillet d'ajustement 1993 ayant fait apparaître en cours d'année des moindres recettes par rapport aux inscriptions du budget initial, il a semblé prudent de s'y conformer et de reprendre ces chiffres au budget 1994.

Dans l'ensemble, les recettes reprises au budget 1994 sont établies sur une base ajustée, contrairement à l'estimation proposée par le Ministère des Finances qui place la barre sensiblement plus haut et surestime les recettes de 47,6 millions.

Au total des recettes budgétisées, nous voyons que le montant inscrit en 1994 est de 3,5 p.c. supérieur au budget initial 1993, mais, que par rapport au second feuillet d'ajustement, les recettes budgétisées baissent de 3,3 p.c.

On a dû faire un effort de rigueur pour les raisons que je viens d'évoquer au début de mon intervention. Donc, le montant des recettes globales est évalué à 41 milliards 868 millions.

Il n'est pas inintéressant de procéder à une analyse de ces diverses recettes. Je commencerai par la dotation.

La part de l'impôt des personnes physiques représente 62,8 p.c. de l'ensemble des recettes. L'évolution de cette dotation doit également être soulignée parce qu'elle rejoint un problème bien connu de chacun d'entre nous et souvent évoqué au sein de cette Assemblée.

L'évolution de la dotation, ressource budgétaire la plus importante, reste à ce titre une préoccupation pour notre Région. La rigueur évoquée plus haut se retrouve ici. La dotation a été inscrite au budget pour un montant de 26 275,4 millions, soit 87,5 millions en-dessous de l'estimation établie par le Ministère des Finances.

Le Gouvernement régional, comme les autres années, a tenu compte d'hypothèses plus réalistes en matière d'évolution démographique, l'exode continuant, ainsi que je le rappelais il y a un instant.

La capacité fiscale diminue, mais reste encore au-dessus de la moyenne nationale. La capacité fiscale moyenne de la Région, sur laquelle repose le calcul de la dotation, est en 1993 de près de 9 p.c. supérieure à la capacité fiscale moyenne du Royaume; cela signifie qu'en 1993, le Bruxellois paie en moyenne 9 p.c. de plus d'impôt que le Belge moyen. Cette différence positive implique que le mécanisme de solidarité continue à lui être défavorable.

Cela dit, nous ne sommes pas de ceux qui prônent la politique du juste retour dans un esprit égoïste. Nous comprenons que ce type de solidarité joue dans un Etat fédéral. Mais le constat est là : l'estimation des recettes est plus élevée tandis que le manque à gagner s'élève à 1 milliard 175 millions. Cela ne serait pas grave en soi s'il n'y avait pas un déficit au niveau du financement de la Région bruxelloise, compte tenu des missions que notre Région remplit à la fois au titre de capitale fédérale et de capitale internationale.

On constate aussi que la part relative de la dotation pour Bruxelles est inférieure à la quote-part de Bruxelles dans la masse de l'IPP réellement perçu. La part relative de la dotation en 1994 représente 9,98 p.c. de la quote-part attribuée de l'IPP. L'IPP perçu à Bruxelles représente 10,18 p.c. du total du royaume.

Le problème endémique qui vicie en amont le calcul de la dotation reste la perte des habitants bruxellois à hauts et moyens revenus. L'analyse de l'évolution de la population de 1989 à

1992 a nettement dégagé le facteur « d'émigration vers d'autres Régions » comme élément déterminant dans la perte de population alors que la croissance naturelle s'avère positive. Cette problématique a été soulignée lors de la discussion des précédents budgets.

Or, le phénomène se poursuit. Certes, c'est quelque peu paradoxal. Je me souviens d'informations données il y a quelques mois faisant apparaître, à travers l'Observatoire de l'Habitat, me semble-t-il, que le nombre de ménages augmentait à Bruxelles, tandis que le nombre d'habitants diminuait. Là, nous sommes effectivement face à un phénomène de vieillissement de notre population, ce qui signifie que le nombre de ménages et de personnes est relativement plus important. Nous connaissons aussi un phénomène de séparation des familles, typique notamment dans le logement social. Cela signifie qu'à ce jour, en dépit des efforts réels déployés par le Gouvernement bruxellois, aucun remède radical n'a pu enrayer la chute de population. D'ailleurs, si on se réfère à une période suffisamment longue, on peut relever des constantes. C'est préoccupant pour l'avenir même de notre Région. De 1988 à 1993 Bruxelles connaît une perte de population de 0,42 p.c. alors que la population en Flandre s'accroît de 0,45 p.c. et en Wallonie de 0,52 p.c.

Il ne faut pas être pessimiste pour autant. L'ambition du Gouvernement régional doit être de parvenir à renverser le plus rapidement possible cette tendance décroissante de la population et aussi de la quote-part de la Région bruxelloise au sein de la dotation fédérale.

Différents éléments dynamiques de la politique régionale se dégagent dans ce sens :

— Le plan régional de développement : les études préparatoires au PRD montrent que l'évolution démographique pourrait s'inverser dans quelques années, si une série de choix politiques étaient faits et maintenus.

Les grands chantiers en cours de rénovation de logements qui, en augmentant l'offre, permettent une diminution des prix réels.

Il faut également examiner ce qui se fait. Prenons, par exemple, dans le domaine du logement — je ne cite pas uniquement le logement social — l'expérience lancée aujourd'hui sur la caserne Rolin. Elle permettra de repeupler cette zone de Bruxelles non seulement en logements sociaux, puisque vous savez que cela représente 15 p.c. des logements qui seront attribués, mais aussi en logements moyens ainsi qu'à prix libre. Il y aura une mixité de population. Le tout est possible grâce à un partenariat entre les pouvoirs publics et le privé. C'est une voie sur laquelle il faut résolument s'engager pour l'avenir.

Venons-en aux impôts régionaux attribués en vertu de la loi de financement. Par rapport aux évaluations établies par le Ministère des Finances, la même ligne de conduite rigoureuse a amené l'Exécutif à diminuer de 47,6 millions le montant qui lui était proposé. Le montant total des impôts régionaux attribués s'élève à 9 654,2 millions, soit plus de 23 p.c. des recettes globales.

Il semble cependant que, malgré l'austérité qui a présidé à l'élaboration des budgets 1994, par rapport aux évaluations proposées par le Ministère fédéral des Finances, un optimisme un peu excessif a fait reprendre au budget 1994 les montants figurant au premier feuillet d'ajustement 1993.

En effet, le deuxième feuillet d'ajustement entérine les tendances à la baisse pour les postes les plus représentatifs des impôts régionaux attribués.

Epinglons deux postes qui justifient notre prudence.

Le précompte immobilier — 6,3 p.c. des impôts attribués — a été repris au budget 1994 au niveau de sa valeur établie lors du premier ajustement 1993. La tendance à la baisse a été entérinée lors du second ajustement et la perte globale du budget ajusté s'élève à 11,6 p.c. du budget initial 1993. On peut donc craindre que l'évolution à la baisse ne se poursuive en 1994 et qu'il y ait dès lors surestimation de cette recette.

De même, les recettes provenant des droits de succession représentent 58,4 p.c. des recettes attribuées au budget 1994. Or, ce poste a subi une perte de 16,6 p.c. à la suite des deux ajustements 1993. N'est-on pas dès lors trop optimiste ici également ?

Par essence, cet impôt se caractérise par un taux de variabilité élevé, mais on sait que la baisse des prix de l'immobilier, constatée ces derniers temps, influe nécessairement à terme sur les droits de succession.

J'en viens aux taxes autonomes régionales. La recette représentée par l'ancienne PSU représente 5,7 p.c. du total des recettes régionales, soit 2 407 millions en 1994. L'élément positif de cette année 1994 est l'unification des tarifs pour toutes les catégories. Un seul tarif de 1 750 francs sera appliqué à tous, en dehors de la tarification au mètre carré.

Le rapport fourni à la Commission des Finances en la matière montre clairement que la fraude décelée est essentiellement le fait de la catégorie des propriétaires non occupants. Des mesures plus contraignantes sont ici prévues. La procédure judiciaire sera utilisée lorsque le contribuable n'aura pas répondu à trois rappels successifs et, en outre, une amende de 10 p.c. sera appliquée lors du second rappel, amende qui se verra doublée lors du troisième rappel. Cela peut évidemment sembler désagréable, mais à partir du moment où une réglementation est établie, il faut la faire respecter.

En ce qui concerne la taxe établie au mètre carré, la détermination des surfaces imposables, notamment pour les immeubles à usage mixte, s'est avérée extrêmement complexe. La réalisation du cadastre est accélérée afin de rencontrer ce problème. Le cadastre sera au point d'ici un an.

Pour ce qui est des recettes non fiscales, elles représentent 8,4 p.c. du total des recettes, soit 3 531,8 millions. Quelques postes nous font penser que l'estimation peut être surfaite et donc ces rentrées aléatoires.

Ces recettes sont conditionnées soit par le règlement d'un contentieux avec l'Etat fédéral — c'est le cas des programmes de résorption de chômage —, soit par des accords politiques sans base législative au stade actuel — c'est le cas de la compensation de la mainmorte prévue en ce qui concerne les biens des autres Communautés et Régions —, soit encore par la réalisation effective de biens régionaux.

La Cour des comptes fait remarquer qu'en ce qui concerne les droits de tirage afférents aux programmes de résorption du chômage, l'inscription budgétaire 1994 est de 179,7 millions supérieure à ce qui est prévu au budget fédéral. Ceci s'explique par le fait que les montants versés par l'Etat, inchangés depuis 1990, ne constituent que des avances.

Par ailleurs, l'indexation n'a jamais été appliquée à partir du montant fixé en 1989 alors que les montants d'indemnité de chômage l'ont été.

Ce contentieux devra être réglé pour justifier l'inscription budgétaire régionale.

En ce qui concerne la mainmorte, 740,7 millions sont inscrits au budget ventilés comme suit : 640,7 millions à charge de l'Etat fédéral et 100 millions prévus à titre de compensation comparable demandée pour les bâtiments appartenant aux autres

Communautés et Régions. Ces 100 millions sont aléatoires tant qu'une ordonnance régionale n'est pas prévue en ce sens.

Les autres recettes sont constituées par la réalisation de biens régionaux. Le produit de la vente d'un immeuble sis rue Ducale et évalué à 560 millions n'existe à ce jour qu'au niveau de l'intention.

Le budget des dépenses, qui s'élève à 50 235,2 millions, s'accroît de 4,9 p.c. par rapport au budget initial de 1993. Cette apparence est cependant trompeuse. Si on élimine la dette et les droits de tirage de la Saint-Michel, les dépenses primaires, c'est-à-dire la marge réelle des recettes disponibles pour la politique du Gouvernement de la Région diminuent, de 2,3 p.c. par rapport au budget initial 1993. La marge de manœuvre est donc non seulement inexistante mais rétrécie et ne permet aucun développement des nouveaux axes de politique régionale.

De plus, si l'on compare le budget 1994 au budget ajusté 1993 — premier et deuxième feuillets d'ajustement — hors droits de tirage Saint-Michel, les dépenses primaires prévues en 1994 connaissent une baisse de 8,7 p.c.

On a évoqué à plusieurs reprises aujourd'hui le taux d'exécution des budgets. Il est vrai qu'on peut avoir l'impression d'une montagne russe en comparant les différentes divisions.

La division des équipements et déplacements connaît, au 30 septembre, un taux de 96 p.c. d'utilisation des crédits. C'est bien dans un certain sens, mais cela pose des problèmes dans un autre. J'ai noté dans le discours de M. André ce fameux montant d'1 milliard 400 millions qui fait défaut et qu'il faut financer. Je crains ce genre de technique budgétaire qui peut conduire à ce que le successeur du Ministre actuel n'ait plus beaucoup de politiques à mener.

En ce qui concerne la division du logement, cette tendance est récurrente car, chaque année, beaucoup d'adjudications ne trouvent leur conclusion qu'en fin d'année, une accélération se produisant alors. En tout cas, lors des années précédentes, on a pu constater une consommation intégrale des crédits. Je crois même que l'année dernière, on risquait de dépasser de 7 000 francs à la SLRB, le taux qui était accordé à cette institution pour mener sa politique. Donc, attendons la fin du mois de décembre pour porter un jugement.

En dehors de cela, je suis d'accord avec M. Moureaux pour dire que le logement est évidemment une préoccupation qui doit demeurer constante auprès de tous les membres de cet hémicycle.

En matière d'équipements, une planification des encours est demandée au département de telle façon qu'un dérapage ne soit plus possible l'année prochaine. Cependant, comme le constate la Cour des comptes, « une politique d'investissement fondée sur une perspective pluriannuelle ne peut être interrompue brutalement ».

En effet, certaines politiques ne permettent pas ce genre de chose. Dans l'avenir, le contrôle des ordonnancements de tous les Ministres par rapport à l'encours des engagements sera systématiquement opéré afin d'éviter la situation actuelle. C'est une bonne chose, tout comme il est intéressant d'augmenter le contrôle sur les différents pararégionaux.

Je n'interviendrai pas dans chacune des rubriques du budget. J'aborderai plutôt le problème du refinancement de la Région bruxelloise dont la solution s'avère toujours insuffisante. Malgré les chiffres très élevés qui avaient été portés sur la place publique, des personnes aussi différentes que le Ministre-Président ou M. André arrivaient à la conclusion qu'il manquait dans le budget régional près de 7,5 milliards pour faire face aux surcoûts qu'entraînent les fonctions de Bruxelles comme capitale fédérale et internationale.

Il faut bien avouer, Monsieur le Ministre, que les négociations menées l'an dernier n'ont qu'apporté un petit quelque chose seulement dans l'escarcelle de notre Région. J'ai l'impression que, quelles que soient les équipes qui se succéderont à l'avenir, le souci du refinancement restera permanent. J'ignore quels sont les moyens de pression que l'on pourra détenir vis-à-vis de l'Etat national. Je persiste à croire qu'on a perdu une bonne occasion d'obtenir ce refinancement à la faveur de la Saint-Michel. Certains amendements qui ont été déposés par plusieurs groupes politiques, dont le mien, auraient pu être soutenus par l'ensemble des Bruxellois. Je n'aurais pas trouvé cela honteux puisque le bourgmestre d'une commune wallonne — Mouscron pour ne pas la citer — a marchandé son vote en faveur de la Saint-Michel dans les mêmes conditions.

A mes yeux en tout cas, nous sommes passés là à côté d'une occasion et quels que soient les partis qui constituent la prochaine équipe gouvernementale fédérale, ce dossier devra être mis sur la table. Sinon, c'est la viabilité même de cette Région qui est en jeu. De toute manière, si les politiques qui ont été engagées par le Gouvernement portent leur fruit, il faudra un certain temps pour que le PRD produise des effets bénéfiques, ramène des habitants à Bruxelles, à revenus moyens ou élevés, permettant au Ministre des Finances de nouer plus facilement les cordons de la bourse.

Cette remarque étant faite, vous ne serez pas étonné, Monsieur le Ministre, d'apprendre que le groupe FDF-ERE soutient le budget qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame-Boonen.

Mme Willame-Boonen. — Monsieur le Président, mon intervention concernant le budget se limitera à quatre aspects: l'environnement, la politique de l'eau, certains aspects de la propreté publique et la protection du patrimoine.

Différents éléments des sections 18 et 19 consacrées à l'environnement et à la politique de l'eau ont retenu mon attention.

Premier élément:

Il est évident que le transfert des 268 personnes dont seulement 50 administratifs de l'ARNE à l'IBGE est l'événement budgétaire de la section 18 puisque nous nous trouvons maintenant devant un budget de l'IBGE qui passe d'à peu près 300 millions à 1 milliard. Longtemps en commission, le Ministre a rappelé les nombreuses et nouvelles missions de l'IBGE, nouvelle mouture, et soutenu l'opportunité du transfert, pour lui essentiel, afin d'éviter les conflits entre deux administrations et assurer un meilleur fonctionnement des diverses responsabilités.

Un seul fonctionnaire restera à l'ARNE démantelée pour assurer la compétence des eaux souterraines et concrétiser les investissements, en matière d'épuration des eaux, matière elle-même initiée et gérée par l'IBGE, au départ en tous les cas.

Bien sûr, il y a un avis très négatif de la Cour des comptes sur ce transfert, la problématique de la lisibilité du budget régional à partir de ce transfert et la grogne considérable des organisations syndicales, dont les préoccupations sociales n'auraient pas été complètement rencontrées.

A toutes ces interrogations, le Ministre a répondu point par point. En ce qui concerne la lisibilité du budget de la Région, il nous a rappelé que l'IBGE était un parastatal de type A et a apporté le texte du budget 94 de l'IBGE. A l'avis de la Cour des comptes, il a répondu quasi point par point. A la grogne des organisations syndicales, il a répliqué, notamment à M. de Marcken de Merken qui l'interrogeait en question d'actualité, que

l'ensemble des dispositions régissant le statut des agents de l'Etat était applicable aux agents des pararégionaux. Cependant, il est évident que l'argument massif est que l'IBGE a fait preuve de compétence depuis sa fondation, que le rapport Philippot concluait finalement à la solution choisie pour une meilleure fonctionnalité, que l'IBGE sera contrôlée par l'Inspection des finances et par la Cour des comptes.

Les yeux ouverts, nous acceptons donc les conclusions du Ministre, le transfert qui en découle et ses implications budgétaires. Mais nous serons chaque année très attentifs au budget de l'IBGE et à la réalisation des missions qui lui sont confiées.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais revenir en ce qui concerne la Section 19 est la politique de l'eau.

Je n'interviendrai pas longtemps sur la polémique de l'attribution du marché du Lot IV de la station d'épuration Sud, ni sur les divergences sur les techniques envisagées, ni sur la problématique des zones dites «sensibles» ou «normales». Le Ministre s'en est longuement expliqué ici-même et le Gouvernement a pris position. Je demande simplement au Ministre de l'Environnement, vu l'importance des budgets à engager, de tenir régulièrement et en «primeur» si possible, la Commission Environnement au courant de l'avancement du dossier, tant au niveau de la construction de la station Sud, que de la décision des Régions de Belgique concernant les zones sensibles, des études et des plans concernant la station Nord, ainsi que de la problématique de l'acteur permanent qui gèrera le programme d'assainissement et d'épuration des eaux de Bruxelles.

Il me semble que, vu les centaines de millions dont il est question, notre commission pourrait être tenue au courant quasi au jour le jour, de l'avancement du dossier et que les commissaires devraient pouvoir poser au Ministre toutes les questions qui les préoccupent dans ce domaine. On y gagnerait en démocratie et clarté!

Le troisième élément sur lequel je voudrais revenir est la taxe sur l'eau.

En commission, le Ministre nous a précisé que cette taxe (déjà prévue en 1993 et supprimée à l'ajustement budgétaire) pourrait être levée en 1994 et devrait rapporter 376 millions de francs. A son sujet, le Ministre serait en négociation avec le Ministre des Affaires économiques: les particuliers devraient voir leur facture d'eau alourdie de 400 à 500 francs (50 francs le m³ (1 000 litres): un des prix les plus bas d'Europe) et les entreprises auraient le choix entre une taxe forfaitaire ou taxe par analyse de rejets ce qui favoriserait les systèmes d'autoépuration des eaux par les entreprises.

Je souhaiterais que la Commission de l'Environnement ait une séance d'information le plus rapidement possible sur les négociations relatives à la taxe sur l'eau, sur son montant et sur son opérateur.

Quatrième élément: en ce qui concerne la propreté publique, proche de la matière environnementale, je m'étonne de ne rien trouver dans ce budget sur les crédits prévus pour la lutte contre le taggage. Le Ministre de l'Environnement, interrogé, a renvoyé au budget de l'Agence bruxelloise de la Propreté. Son Ministre, M. Hotyat, interpellé par moi il y a quelques semaines, m'avait répondu que l'APP préparait un cahier des charges se rapportant à la lutte contre le taggage, qu'il allait établir une synergie avec ce que fait la STIB en la matière et qu'était étudiée la création possible d'une unité d'intervention d'aide aux particuliers.

De tout cela, dans le budget de l'Agence bruxelloise de Propreté, «à part une protection prévue pour les bulles à verre», je ne vois rien et je demande au Ministre compétent de s'en expliquer. Un article du *Soir* d'hier précisait l'action menée à la

ville de Liège dont, me semble-t-il, les finances ne sont pas meilleures que les nôtres. Je demande des explications.

Voilà mes remarques globales en ce qui concerne l'environnement de notre Région pris dans son sens large.

En ce qui concerne la politique de protection du patrimoine (Division 17) le moins que l'on puisse dire c'est qu'en refusant de faire un exposé en commission et en nous renvoyant à l'exposé général très court dans les documents officiels, le Ministre n'a pas été très explicite! Dans cet exposé général (division 17), on retrouve ce que l'on avait déjà constaté l'année passée, à savoir un très faible taux d'exécution du budget et ce, tant en engagements qu'en ordonnancements. La première année de l'application de l'ordonnance de protection du patrimoine, cela m'inquiète considérablement. Bien sûr, comme l'année passée, le Ministre a répondu que «le faible taux d'exécution du budget était souvent dû au retard mis par les propriétaires, et particulièrement les pouvoirs publics, à rentrer les factures. Mais est-ce suffisant comme explication?»

Par contre, il semble que l'administration *ad hoc* se mette en place et pourra, je le suppose, faire avancer les dossiers de protection du patrimoine, ce dont les Bruxellois ont bien besoin.

Espérons que le budget 1995 des monuments et sites témoignera, les outils légaux et administratif étant mis en place, d'un plus grand dynamisme!

Pour terminer une suggestion que j'ai déjà faite lundi lors de la discussion de politique générale d'une autre assemblée, mais où l'on parlait de patrimoine: pourquoi ne pas s'inspirer de l'expérience vécue à Naples qui consiste à confier la valorisation, la promotion, la conservation et finalement, la prise en charge des bâtiments culturels et historiques aux jeunes de la ville, par le biais des écoles et des organisations. Une telle idée a de nombreux avantages, puisqu'elle permet de s'approprier très concrètement le patrimoine, l'histoire, les traditions; elle invite au respect et à la conservation, et surtout à maintenir en vie ce qui, sinon, serait les restes incompréhensibles d'un passé inconnu.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je n'aborderai qu'un seul sujet: la politique scientifique. Mais préalablement, et je ne l'ai pas indiqué dans le rapport parce que cela n'avait pas été dit explicitement en commission, je tiens à signaler que l'impression qui s'est dégagée lors de nos travaux est une petite amélioration de la qualité des documents que nous avons reçus par rapport aux années précédentes, en particulier par rapport aux fiches budgétaires.

J'en viens maintenant à la politique scientifique. Vous savez que les milieux concernés sont de plus en plus déroutés par l'émiettement des institutions qui aident les politiques scientifiques. C'est un sérieux problème et je pense que cette compétence aurait été mieux attribuée à un pouvoir communautaire qu'au régional. Je pense aussi que l'échelon européen peut souvent être plus efficace qu'une division dans ce type de compétence.

J'en arrive à la compétence qui est la vôtre et qui se trouve à la division 24.

En commission, j'ai été un tantinet surpris des travaux entrepris à l'occasion de la discussion de la division 24, qui concerne la politique scientifique non économique. Il y a là, Monsieur le Ministre, un problème de cohérence. Quand nous avons abordé le budget 94, le Secrétaire d'Etat compétent à répondu qu'il

attendait des propositions des universités et des centres de recherche. Quant à connaître les critères et le comité d'accompagnement susceptible d'apprécier les propositions, les réponses ont toutes été aussi étonnantes. En effet, on a appris que les critères d'accompagnement pouvaient varier suivant les sujets et qu'il était ainsi difficile de donner plus de précisions au stade où l'on en était. En appliquant l'adage populaire : « le passé est garant de l'avenir », et au vu des deux années précédentes, force est de constater qu'il n'y a guère de cohérence. Et ne voyant pas celle-ci à travers les années précédentes, on reste devant un point d'interrogation globale concernant ce budget.

De plus le déséquilibre linguistique en faveur des néerlandophones, dans l'attribution des études, flagrant en 1992 est quasiment total pour 1993.

Ce déséquilibre se retrouve non seulement dans le nombre d'études attribuées mais concerne également les montants alloués.

Pour les réalisations 1993, reprises dans les fiches budgétaires à l'allocation de base 12.07, sur les 9 études réalisées et pour un montant de plus de 18 500 000 francs, la répartition s'est faite comme suit :

— 7 études confiées à la VUB et à la KUL pour un montant de 18 279 565 francs;

— 2 études confiées à un organisme bilingue, le CSTC, pour un montant de 217 676 francs.

Ces chiffres appellent, bien entendu, quelques questions. De surcroît, force est de constater que les études réalisées ne sont pas véritablement effectuées par des institutions de recherche localisées en Région bruxelloise.

Toutes les craintes sont donc permises pour l'année 1994. Le montant total du budget n'est pas tellement important par rapport à l'ensemble du budget de la Région. Je tiens toutefois à préciser immédiatement que je serai particulièrement vigilant sur l'utilisation de ce budget car on se retrouve pratiquement face à un comité fantôme. Même si le budget est réduit, il peut néanmoins servir de stimulant pour les centres de recherche de notre Région, ce qui me paraît être un objectif que nous devons poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Zenner pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Zenner. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes Chers Collègues, il n'y a pas que le thème de la recherche scientifique que vient d'évoquer M. de Patoul ou l'émiettement des compétences pour dérouter beaucoup de citoyens. Il y a aussi celui de la régionalisation du commerce extérieur. Depuis cinq ans, cette régionalisation illustre le ridicule et les conséquences particulièrement néfastes pour la Région de Bruxelles-Capitale de la réforme de l'Etat, qui place inévitablement les Régions en position de concurrence sur les marchés extérieurs.

La régionalisation du commerce extérieur a été largement amorcée depuis 1988. Nombre de compétences anciennement nationales (les subsides aux entreprises exportatrices, la promotion des exportations...) sont passées dans le giron des Régions.

Ce détricotage du commerce extérieur ne pouvait se faire — nous l'avons dit — qu'au mépris de l'efficacité, au mépris de notre capacité d'exportation, au mépris de la crédibilité de la Belgique à l'étranger. C'est d'autant plus grave que notre pays vit avant tout de ses exportations; et quant à Bruxelles, elle exporte la moitié de sa production industrielle. Vous le savez, Monsieur le Ministre.

De nombreux chefs d'entreprise avaient exprimé leurs craintes. Du morcellement des compétences, disaient-ils, ne résulteront que dispersion des moyens, multiplication des circuits administratifs et surcharges budgétaires. En un mot, l'organisation régionalisée du commerce extérieur serait contraire aux intérêts des entreprises exportatrices, alors que la politique du commerce extérieur doit précisément viser à promouvoir le potentiel exportateur de notre économie !

Il fallait donc au minimum, disait notamment l'Union des Entreprises bruxelloises, préserver le pouvoir d'initiative de l'OBCE et maintenir le réseau national des attachés commerciaux.

Les contre-performances du commerce extérieur, au cours de ces dernières années, plaident elles aussi pour une interaction efficace entre les différents niveaux de pouvoirs et pour une cohérence dans l'action sur le terrain. En 1992, contrairement à ses principaux partenaires européens, la Belgique perdait des dizaines de milliards de parts de marché : les exportations de l'UEBL retombaient même au niveau de 1989. L'hémorragie ne s'est malheureusement pas arrêtée en 1993. Et la régionalisation du commerce extérieur — observait un commentateur (« La Libre Belgique » du 11 mars 1993) — risque d'être le clou du cercueil d'exportations belges qui ne semblent pas vraiment avoir le moral !

Mais la voix de la sagesse n'a pas été entendue.

Il ne suffisait apparemment pas que chaque Région fût dotée d'un Ministre du Commerce extérieur, il ne suffisait pas que les compétences de l'OBCE fussent rognées et l'Office flanqué de trois instances régionales, il ne suffisait pas que la mission de l'Office — et celles d'autres institutions comme Corpomex, l'Office national du Ducroire et le Fonds du Commerce extérieur — fût maintenant réduite à l'allocation de subsides aux institutions à caractère exclusivement national.

Il fallait encore — ce fut l'œuvre de la majorité de rechange de la Saint-Michel avec la loi spéciale du 14 juillet 1993, votée grâce à l'appui ECOLO en échange des écotaxes — que la Belgique se coupe en trois sur les marchés extérieurs. Et scelle son séparatisme par le triste partage des attachés commerciaux.

Les étrangers verront maintenant se succéder des délégations officielles wallonne, flamande, bruxelloise et fédérale et leurs attachés commerciaux se faire concurrence !

Le rôle des attachés commerciaux est pourtant capital sur le terrain : logés dans nos ambassades ou consulats, et avec le crédit que leur donne ce statut, ils transmettent à l'OBCE les appels d'offres des pouvoirs publics, réceptionnent les dossiers des entreprises et organisent leurs contacts. C'est très important.

Si mes informations sont exactes, certains ont déjà été régionalisés : 13 ont été attribués à la Région flamande, 8 à la Région wallonne, et 1 seul à la Région bruxelloise. Cela donnait une première idée de la pauvreté de la future représentation bruxelloise.

Et les autres attachés commerciaux devaient être attribués d'ici le 1^{er} janvier 1994. Ils ont dû choisir la Région qui deviendra leur employeur. Actuellement, 87 auraient choisi la Flandre, 40 la Wallonie, et 4 Bruxelles.

Voilà la sauce à laquelle Bruxelles a été mangée !

Je serais heureux, Monsieur le Ministre, que vous ou votre Collègue de l'Économie corrige les chiffres que je vais citer si mes informations sont inexactes. Croyez-bien que je m'en réjouirais. Bruxelles reçoit moins de 5 p.c. des agents régionalisés par l'OBCE. Je suppose que ces informations sont correctes puisqu'elles ont été puisées dans l'exposé des motifs du projet d'ordonnance sur la promotion du commerce extérieur en

Région de Bruxelles-Capitale. Et pourtant la Région bruxelloise, limitée à ses dix-neuf communes, représente 20 p.c. du total des exportations du Royaume.

Lorsque le 5 juillet dernier, MM. Van den Brande, Spitaels et Picqué (flanqué de M. Chabert) se serraient solennellement la main devant les caméras de la télévision à l'issue du premier sommet interrégional de Val Duchesse, ils avaient affirmé « leur intention de signer des accords de coopération » dans le dossier de la régionalisation des attachés commerciaux.

Quatre mois plus tard, les bonnes intentions se sont envolées et les tractations ont tourné au vinaigre.

S'il faut en croire les déclarations de votre Collègue de la presse que je citerai dans un instant, la Flandre et la Wallonie sont revenues sur ces promesses d'accord, de collaboration interrégionale. Elles ont notamment refusé — d'après ce qu'a déclaré M. Grijp, mais vous me démentirez peut-être encore — d'instituer des attachés commerciaux communs qui puissent représenter tant Bruxelles que la Flandre ou la Wallonie dans certains pays étrangers. Puisque vous esquissez un signe de dénégation, — et tant mieux si ces paroles ont dépassé sa pensée — je cite votre Collègue M. Grijp : « Nos tentatives ont avorté. »

« Les deux autres Régions n'en veulent pas. Cela aboutira à des situations qui ne sont pas loin de l'absurde. Il y aura désormais quatre attachés à Londres, trois à Rome et à Madrid, pour ne citer que des exemples. »

« Dans certains pays moins importants — notait un journaliste à la suite d'une conférence de presse qu'il avait donnée (*Le Soir* du 28 octobre 1993) — il n'y aura qu'un représentant pour notre Etat fédéral. Si celui-ci est wallon, il ne pourra représenter les deux autres Régions que pour des missions ponctuelles. Quand un Ministre rend visite dans le pays, par exemple, les prestations de l'attaché seront alors facturées à la Région qui l'a utilisé durant ce laps de temps. Kafkaïen ! »

Et comment croire, en forçant les attachés commerciaux à choisir leur camp, qu'ils ne favoriseront pas toujours les entreprises de leur Région et qu'ils pourraient adéquatement défendre les autres ? A moins qu'ils ne soient mis devant le fait accompli : l'un d'eux déclarait à l'hebdomadaire « Trends-Tendances » récemment : « Certains d'entre nous seront attribués à une Région contre leur gré. » J'espère que cela aussi sera démenti par les faits. Sinon, quelle productivité espérer de fonctionnaires aussi mal traités ?

Bruxelles me paraît manifestement être la grande perdante : 5 p.c. des attachés du personnel régionalisé en provenance de l'OBCE pour 20 p.c. des exportations.

La pauvreté de notre représentation est d'autant plus déplorable que l'Etat fédéral se limitera à transférer aux Régions les traitements des attachés commerciaux. Tous les frais annexes seront à charge des Régions. Nous devons donc financer nous-mêmes des collaborations complémentaires. Et on estime à 5 millions la dépense annuelle pour un attaché commercial.

« La Flandre — déclarait encore M. le Ministre Grijp lors de cette conférence de presse d'il y a un mois et demi environ — peut doubler les moyens mis à la disposition du commerce extérieur. Elle souhaiterait dès lors avoir environ 200 attachés commerciaux. La Wallonie pour sa part pourrait en avoir 150. Au début, Bruxelles ne pourra en obtenir qu'une bonne dizaine. Ce n'est évidemment pas suffisant pour nous représenter à l'extérieur. »

Il y a là de grandes interrogations quant à l'avenir de cette politique du commerce extérieur et une lourde responsabilité pour le Gouvernement régional de Bruxelles-Capitale.

Il me semble, Monsieur le Ministre, que Bruxelles a été roulée dans la farine en cette affaire. Les thèmes utilisés par M. Grijp dans cette interview évoquaient avec beaucoup d'humour le scénario des « dix petits nègres » d'Agatha Christie. Malheureusement l'humour ne pense pas les plaies.

Quel est encore, dans de pareilles conditions, le sens de votre projet d'ordonnance concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale ? Sans doute, faut-il une base légale à une politique de soutien en cette matière envers les entreprises bruxelloises. Mais à quoi sert une base légale si les moyens font défaut pour mener une politique digne de ce nom ? Le montant de 130 millions inscrit au budget ne me paraît pas suffisant pour y arriver.

L'exposé des motifs du projet d'ordonnance que je citais considère d'ailleurs qu'il n'est pas évident de déterminer, pour une ville-région comme la nôtre, une politique spécifique en matière de commerce extérieur. Pourquoi ne pas l'avoir réalisée plus tôt ; pourquoi avoir voté la Saint-Michel ?

Les opposants à la régionalisation du commerce extérieur, dont tous les amendements furent balayés d'un geste méprisant par M. Dehaene, avaient malheureusement raison de craindre le pire : le partage chaotique des attachés commerciaux vient d'en fournir la preuve par neuf.

Il est amer, Messieurs les Ministres, de se voir donner raison trop tard. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 25 novembre 1993 est close.

Prochaine séance plénière vendredi 26 novembre 1993.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 25 november 1993 is gesloten.

Volgende plenaire vergadering, vrijdag 26 november 1993.

La séance plénière est levée à 22 h 05.

De plenaire vergadering is om 22 u. 05 gesloten.

ANNEXES

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants :

— arrêt n° 78/93 rendu le 9 novembre 1993, en cause :

• les recours en annulation des articles 50 et 51 du décret du Conseil flamand du 25 juin 1992 «houdende diverse bepalingen tot begeleiding van de begroting 1992» (contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1992), introduit par les époux A. Mariën-Vandijck et la S.A. Financière immobilière promotie (n°s 509 et 510 du rôle).

— arrêt n° 79/93 rendu le 9 novembre 1993, en cause :

• les recours en annulation de l'article 44 du décret du Conseil flamand du 25 juin 1992 «houdende diverse bepalingen tot begeleiding van de begroting 1992» (contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1992) et de l'article 21, 1°, du décret du Conseil flamand du 18 décembre 1992 «houdende bepalingen tot begeleiding van de begroting 1993» (contenant des mesures d'accompagnement du budget 1993), introduit par la S.A. Electrabel (n°s 511 et 519 du rôle).

— arrêt n° 80/93 rendu le 9 novembre 1993, en cause :

• le recours en annulation des articles 4 et 5 de la loi du 28 juillet 1992 portant des dispositions fiscales et financières, introduit par l'ASBL «Nationaal Christelijk Middenstandsverbond» (n° 513 du rôle).

Pour information

BIJLAGEN

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten :

— arrest nr. 78/93 uitgesproken op 9 november 1993, in zake :

• de beroepen tot vernietiging van de artikelen 50 en 51 van het decreet van de Vlaamse Raad van 25 juni 1992 houdende diverse bepalingen tot begeleiding van de begroting 1992, ingesteld door het echtpaar A. Mariën-Vandijck en de N.V. Financière immobilière, promotie (nrs. 509 en 510 van de rol).

— arrest nr. 79/93 uitgesproken op 9 november 1993, in zake :

• de beroepen tot vernietiging van artikel 44 van het decreet van de Vlaamse Raad van 25 juni 1992 houdende diverse bepalingen tot begeleiding van de begroting 1992 en van artikel 21, 1°, van het decreet van de Vlaamse Raad van 18 december 1992 houdende bepalingen tot begeleiding van de begroting 1993, ingesteld door de N.V. Electrabel (nrs. 511 en 519 van de rol).

— arrest nr. 80/93 uitgesproken op 9 november 1993, in zake :

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 4 en 5 van de wet van 28 juli 1992 houdende fiscale en financiële bepalingen, ingesteld door de V.Z.W. Nationaal Christelijk Middenstandsverbond (nr. 513 van de rol).

Ter informatie